

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

115^e année

21 mai 1983

No 20

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

115^e année
21 mai 1983
No 20

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'.....	2262
Associations coopératives, Loi sur les.....	2262
Avis divers.....	2264
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le.....	2272
Code de procédure civile.....	2279
Compagnies, Loi sur les.....	2219-2279
Compagnies étrangères, Loi sur les.....	2260
Compagnies minières, Loi sur les.....	2284
Curatelle publique, Loi sur la.....	2284
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les.....	2261
Inspecteur général des institutions financières.....	2285
Liquidation des compagnies, Loi sur la.....	2285
Ministères, Avis concernant les.....	2286
Mise en marché des produits agricoles, Loi sur la.....	2307
Proclamation(s).....	2307
Projets de loi privés, Avis concernant les.....	2308
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les.....	2261
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les.....	2309
Soumissions, Demandes de.....	2309
Vente(s) par shérif.....	2315
Vente(s) pour taxes, avis de publication.....	2354

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif. À noter que nous ne pouvons réserver d'espace en vue d'une publication.

Compte tenu des coûts inhérents à cette façon de faire, aucun accusé de réception ne sera dorénavant envoyé. La ou les dates de publication sont indiquées sur la facture qui est envoyée aux annonceurs. Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ».

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsa-

ble de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tarif d'abonnement

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Tarif de vente au numéro séparé

Les numéros séparés de la *Gazette officielle du Québec* se vendent au prix de 4 \$ l'exemplaire, sauf lorsque le coût d'un exemplaire excède ce montant.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Toute correspondance concernant les abonnements ou les tirés-à-part doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
CENTURA BUILDING CORP. 1244-4410	1966 05 21	5075, rue de Sorel, Montréal
CONSTRUCTIONS LOSANGE LTEE 1368-2463	1974 05 14	1415, route 344, Saint-Placide
LES ENTREPRISES EMIPIRE LTEE 1256-5131	1953 05 19	5, place Ville-Marie, bureau 1700,
LE FESTIVAL CULTUREL DE MONTRÉAL INC. 1639-8919	1980 02 20	63, rue Prince-Arthur est, Montréal
GROUPE P.S.P. INC. 1629-2385	1978 08 23	40, 3 ^e Rue, Port-Cartier
HAOUR & THOMAS LIMITEE 1632-7025	1979 01 08	116, boulevard des Laurentides, Sainte-Anne-des-Lacs
LOCATION D'AUTOMOBILES MATTEAU INC. 1349-1832	1974 01 14	669, rue Laviolette, Trois-Rivières
LES OLYMPIQUES SPÉCIAUX DU QUÉBEC INC. 1646-5486	1980 09 04	1150, rue DeGuire, Saint-Laurent
LES PROPRIÉTÉS MONTAGNE NOIR INC. 1239-0886	1971 11 05	8555, Devonshire, Mont-Royal
SAYABEC CONSTRUCTION LTEE 1187-2520	1962 04 27	200, rue St-Benoit, Amqui

28756-o

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
CLUB DE MOTO-NEIGE SEIGNEURIE JOLY INC. 1269-0004	1972 03 15	11
LE CLUB SOCIAL JOIE DE VIVRE DU DOMAINE RACHEL DE DRUMMONDVILLE-SUD 1465-6235	1976 03 19	5
H. COHEN & CO. LTD. 1117-9736	1959 07 30	4
LA COMPAGNIE DE TELEPHONE ANGLO-CANADIENNE 1232-4326	1934 12 01	6
CORPORATION DU MOULIN DU PETIT-PRE 1628-9035	1978 08 08	12
LE FESTIVAL CULTUREL DE MONTRÉAL INC. 1639-8919	1980 02 20	3
LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL INC. 1843-9158	1981 03 09	5
GESTION CAYOUEUETTE LTEE 1330-2542	1973 05 04	4
HAOUR & THOMAS LIMITEE 1632-7025	1979 01 08	3
HILTON QUÉBEC INC. 1265-8068	1960 04 22	3
LES INDUSTRIES JONAS LTÉE 1461-5249	1975 08 21	3
LES OLYMPIQUES SPÉCIAUX DU QUÉBEC INC. 1646-5486	1980 09 04	15
PUBLI-HEBDOS INC. 1265-3275	1971 06 07	3
LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES QUATRE LIEUX 1645-4324	1980 06 16	9

Correction des lettres patentes (Article 12)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Date de correction	Modification
L'ABÉE DES LAURENTIDES INC. 2152-5167	1983 03 10	1983 05 03	Des objets

L'inspecteur général des institutions financières.
JEAN-MARIE BOUCHARD.

28756-o

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
LES 22 AS 1846-2457	1983 05 03	1015, 7 ^e Avenue Centre, Charny
ANSTRO INVESTMENTS LTD. 1232-9835	1961 06 08	5, place Ville-Marie bureau 1700, Montréal
ASSOCIATION SPORTIVE DE RINGUETTE DE BROSSARD INC. 1849-3866	1981 08 20	3200, boulevard Lapinière, ville de Brossard
CLUB DE CHASSE ET PECHE VERA INC. 1624-8270	1978 03 28	2293, avenue Melrose, Montréal
CLUB DE DANSE ET CADENCE LES TOURBILLONS INC. 1841-4722	1981 02 02	48, des Sorbiers, Port-Cartier
CLUB DE RANDONNÉE DE TRAINÉAUX A CHIENS LA TUQUOIS INC. 1638-1394	1979 08 09	Route rurale numéro 1, La Tuque
CONSTRUCTION BARTH INC. 1121-9797	1958 01 18	6800, avenue MacDonald, appartement 812, Montréal
CONSTRUCTION SUPREME LTEE 1285-4923	1964 11 20	6407, boulevard La Fayette, Laval
CORPORATION DU MOULIN DU PETIT-PRE 1628-9035	1978 08 08	7007, avenue Royale, Château-Richer
ESTATE PLANNING ASSOCIATES INC. 1257-7250	1960 04 25	1010, rue Ste-Catherine ouest, bureau 600, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
T. GRUEN & CO. LTD. 1264-4779	1963 10 02	6243, rue Wilderton, Montréal
JEUNES SPORTIFS TÉTREAVTLVILLE INC. 1863-5649	1982 11 23	5972, rue Sherbrooke est, Montréal
MISSION SPORTS LAVAL INC. 1501-2818	1976 02 10	1661, boulevard des Laurentides, Laval
RAFFINERIE DE SUCRE DE QUEBEC 1150-8678	1943 07 07	100, rue de la Raffinerie, Mont-Saint-Hilaire
SUD AUTOMOBILE INC. 1139-1455	1964 02 27	549, rue St-Thomas, Longueuil
LE THÉÂTRE DES CONFETTIS INC. 1643-0407	1980 03 25	65, rue Saint-Vallier est, Québec
TOUR MIL NEUF CENTS LIMITEE 1295-7874	1963 10 23	1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal

28756-o

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation suivante :

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
Z. RIVARD INC. 1154-0697	1966 09 01	1983 04 07	De la dénomination sociale: ANDRÉ COULOMBE INC.

28756-o

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives a accordé, avant le 1^{er} avril 1983, des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ORGANISMES DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (AQOCI) 1505-1790	1976 09 30	1983 03 16	1) Des objets; 2) des dispositions.
LE CLUB SOCIAL SEPT-QUINZE INC. 1478-8749	1977 06 22	1983 03 28	Du nombre des administrateurs: 7

28756-o

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le directeur chargé de l'administration de la partie IA de la Loi sur les compagnies a délivré, avant le 1^{er} avril 1983, un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
AGENCE DE « TROC » RÉGIONALE DE BÉCANCOUR INC. 2152-2081	1983 03 02	Trois-Rivières
BÉTON MOBILE DES CANTONS LTÉE 2153-0209	1983 03 21	Bedford
CONVERSION PLUS INC. 2153-2213	1983 03 24	Longueuil
ÉPICERIE LATINA INC. LATINA GROCERY INC. 2153-4987	1983 03 30	Montréal
EXCAVATIONS GAGNON ET FRÈRES INC. 2153-6412	1983 03 31	Frontenac
GESTION PIERRE BRODEUR LTÉE 2153-2254	1983 03 24	Richelieu
LES IMPORTATIONS SHERINE LTÉE 2153-0548	1983 03 22	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
IMPRIMERIE BAGOT INC. 2153-6396	1983 03 31	Saint-Hyacinthe
LA JAVELLE INC. 2153-6388	1983 03 31	Trois-Rivières
LIQUIDATION DYCSI INC. 2153-4573	1983 03 29	Joliette
PNEUS CONCORDE INC. 2153-4607	1983 03 29	Joliette
SALON DE COIFFURE DIAZ INC. 2153-6438	1983 03 31	Laval
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SERVICES S.G.S. (1983) INC. 2153-0746	1983 03 23	Montréal

28756-o

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2152-7775 QUÉBEC INC. 2152-7775	1983 04 07	Richelieu
2153-3146 QUÉBEC INC. 2153-3146	1983 04 11	Montréal
2153-5018 QUÉBEC INC. 2153-5018	1983 04 08	Montréal
2153-5026 QUÉBEC INC. 2153-5026	1983 04 08	Montréal
2153-5083 QUÉBEC INC. 2153-5083	1983 04 15	Montréal
2153-5109 QUÉBEC INC. 2153-5109	1983 04 15	Montréal
2153-5117 QUÉBEC INC. 2153-5117	1983 04 18	Saint-Hyacinthe
2153-5174 QUÉBEC INC. 2153-5174	1983 04 20	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2153-8426 QUÉBEC INC. 2153-8426	1983 04 07	Frontenac
2153-8434 QUÉBEC INC. 2153-8434	1983 04 07	Chicoutimi
2154-1099 QUÉBEC INC. 2154-1099	1983 04 25	Québec
2154-1123 QUÉBEC INC. 2154-1123	1983 04 26	Beauce
2154-1164 QUÉBEC INC. 2154-1164	1983 04 26	Québec
2154-1214 QUÉBEC INC. 2154-1214	1983 04 26	Québec
2154-1255 QUÉBEC INC. 2154-1255	1983 04 27	Arthabaska
2154-1362 QUÉBEC INC. 2154-1362	1983 04 28	Québec
2154-2493 QUÉBEC INC. 2154-2493	1983 04 19	Montréal
2154-2733 QUÉBEC INC. 2154-2733	1983 04 20	Trois-Rivières
2154-2881 QUÉBEC INC. 2154-2881	1983 04 20	Rimouski
2154-2899 QUÉBEC INC. 2154-2899	1983 04 20	Rimouski
2154-4382 QUÉBEC INC. 2154-4382	1983 04 22	Montréal
2154-4630 QUÉBEC INC. 2154-4630	1983 04 25	Labelle
2154-4671 QUÉBEC INC. 2154-4671	1983 04 25	Rimouski
2154-4689 QUÉBEC INC. 2154-4689	1983 04 25	Rimouski
2154-4697 QUÉBEC INC. 2154-4697	1983 04 25	Rimouski
2154-4705 QUÉBEC INC. 2154-4705	1983 04 25	Rimouski
2154-4713 QUÉBEC INC. 2154-4713	1983 04 25	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2154-4721 QUÉBEC INC. 2154-4721	1983 04 25	Rimouski
2154-4747 QUÉBEC INC. 2154-4747	1983 04 25	Terrebonne
2154-5082 QUÉBEC INC. 2154-5082	1983 04 28	Chicoutimi
2154-5108 QUÉBEC INC. 2154-5108	1983 04 28	Richelieu
2154-5116 QUÉBEC INC. 2154-5116	1983 04 29	Québec
2154-6098 QUÉBEC INC. 2154-6098	1983 04 26	Longueuil
ALIMENTATION C. & A. INC. 2154-6346	1983 04 26	Laval
ALIMENTATION PAUL DUMOULIN INC. 2154-6908	1983 04 28	Montréal
LES ALIMENTS ASIA INC. 2154-0349	1983 04 13	Québec
A. ALLARD DISTRIBUTIONS INC. 2154-2170	1983 04 18	Saint-François
ALPLAST INC. 2154-0950	1983 04 15	Québec
LES AMÉNAGEMENTS ARCOM INC. 2154-0984	1983 04 15	Montréal
AMUSEMENTS JOIE DE VIVRE INC. 2154-1305	1983 04 27	Québec
AMUSEMENTS SAVARD INC. 2154-2816	1983 04 20	Roberval
JACQUES AMYOT INC. 2154-4325	1983 04 22	Québec
L'AQUEDUC STE-EUPHÉMIE INC. 2153-2221	1983 04 27	Montmagny
LES ASSURANCES LACHANCE & BOUCHER INC. 2154-2295	1983 04 18	Saint-Maurice
L'ATELIER DE JONAS INC. 2154-2535	1983 04 19	Montréal
LES ATELIERS DE COUTURE GUYDORE INC. 2154-0687	1983 04 14	Bonaventure

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
AUDIO L.P. INC. 2154-6494	1983 04 27	Montréal
LES AUTOMOBILES CANTIN & GOSSELIN INC. 2154-1081	1983 04 25	Arthabaska
AVIATION ROGER FORGUES INC. 2154-1156	1983 04 26	Québec
BAR À L'ANCRE INC. 2154-6460	1983 04 27	Beauharnois
BAR LA GRANDE INC. 2153-8103	1983 04 06	Saint-Maurice
BAR SALON LES 3 CÈDRES (COMPTON) INC. 2154-0844	1983 04 15	Saint-François
BAR-SALON CLAUDE LALIBERTÉ INC. 2154-5041	1983 04 28	Trois-Rivières
BÉTON NORDIK INC. 2154-5140	19083 04 29	Québec
BIJOUTERIE CUBIC INC. 2154-1297	1983 04 27	Québec
BO QUÉBÉCOIS GESTION INC. 2154-0851	1983 04 15	Trois-Rivières
LÉO BOILARD TRANSPORT INC. 2154-8151	1983 04 29	Arthabaska
BOLDUC & PARADIS INC. 2153-9473	1983 04 22	Québec
BOUCHERIE-POISSONNERIE ST-JEAN INC. 2154-5074	1983 04 28	Québec
BOULANGERIE SIMARD LTÉE 2154-4622	1983 04 25	Chicoutimi
BOUTIQUE L'ÉVEIL INC. 2153-3468	1983 04 14	Beauce
BOUTIQUE RELIEF INC. 2154-0273	1983 04 13	Chicoutimi
BRI-AIR SERVICES INC. 2154-2238	1983 04 18	Terrebonne
CENTRE D'ACHAT & VENTE DE MACHINERIES AGRICOLES P.B. INC. P.B. AGRICULTURAL IMPLEMENT BUY & SALE CENTRE INC. 2154-4754	1983 04 25	Saint-Hyacinthe
CENTRE PROFESSIONNEL DE MASCOUCHE INC. 2153-8723	1983 04 08	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
CHARESTOU INC. 2154-1198	1983 04 26	Saguenay
CLINIQUE CHIROPATRIQUE JALBERT INC. 2154-4242	1983 04 21	Québec
CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE POINTE-CLAIRE INC. 2154-4341	1983 04 22	Montréal
CLINIQUE PODIATRIQUE DE L'EST INC. 2154-4762	1983 04 25	Montréal
G. CLOUTIER & FILS INC. 2154-2790	1983 04 20	Beauce
CLUB LES AMIS D'ÉPICURE INC. 2154-0547	1983 04 14	Montréal
LES CONCEPTS DU CUIVRE INC. 2154-0893	1983 04 15	Rouyn-Noranda
LES CONCESSIONS ANDRÉE INC. 2152-6710	1983 04 20	Drummond
LES CONFISERIES GAUTHIER ET GODIN INC. 2154-2709	1983 04 20	Trois-Rivières
CONSTRUCTION MARINO ET SERGE INC. 2154-2527	1983 04 19	Longueuil
CONSTRUCTION MICHEL BÉRUBÉ LTÉE 2154-6114	1983 04 26	Joliette
CONSTRUCTION PIERRE TREMBLAY INC. 2153-6891	1983 04 05	Saint-François
LES CONSTRUCTIONS BÉTAM LTÉE 2154-0968	1983 04 14	Longueuil
CONSTRUCTIONS G. L. C. INC. 2153-9259	1983 04 19	Montmagny
CONSTRUCTIONS P.L. INC. 2154-2253	1983 04 18	Saint-Hyacinthe
LES CONSTRUCTIONS PIEM INC. 2154-6882	1983 04 28	Trois-Rivières
LES CONSTRUCTIONS PODIUM LTÉE 2154-4358	1983 04 22	Longueuil
CONSTRUCTIONS SIMO INC. 2153-9267	1983 04 19	Québec
LES CONSULTANTS PETROCO INC. PETROCO CONSULTANTS INC. 2154-0539	1983 04 14	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
CONVERSION THERMIQUE PORT-NEUF INC. 2154-2873	1983 04 20	Québec
CORDONNERIE DAX INC. 2154-2857	1983 04 20	Montréal
LA CORPORATION DREMA LTÉE 2154-6130	1983 04 26	Québec
DECO-USTENSILE INC. 2154-6361	1983 04 26	Québec
DÉPANNEUR M. MESSIER INC. 2154-5058	1983 05 01	Québec
DIANTHEL LTÉE 2154-2220	1983 04 18	Bedford
DISTRIBUTIONS M.T.S. INC. 2154-6437	1983 04 27	Bedford
FRANCINE DUSKA INC. 2154-1115	1983 04 25	Longueuil
ÉBÉNISTERIE BARBE, JACMAIN INC. 2154-1149	1983 04 26	Laval
ÉDIDACTIQUE INC. 2154-6239	1983 04 26	Québec
LES ÉLECTRICIENS ROGER DESJARDINS INC. 2154-5165	1983 04 29	Rimouski
L'ENTREPÔT DE STE-ROSALIE INC. 2154-2808	1983 04 20	Saint-Hyacinthe
LES ENTREPRISES AGRICOLES J.F. LAMER INC. 2154-1339	1983 04 27	Saint-Hyacinthe
LES ENTREPRISES AGRICOLES N. PHANEUF INC. 2154-1321	1983 04 27	Saint-Hyacinthe
LES ENTREPRISES B. DURAND INC. 2154-0869	1983 04 15	Montréal
LES ENTREPRISES CARON & DION INC. 2154-1396	1983 04 28	Québec
ENTREPRISES CLERMONT TURCOTTE INC. 2154-0299	1983 04 13	Bedford
LES ENTREPRISES DE TRANSPORT SCOLAIRE DE RIVIÈRE MALBAIE INC. 2153-9481	1983 04 22	Saguenay
LES ENTREPRISES DEMERS D'ORMSTOWN INC. 2154-0976	1983 04 14	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
LES ENTREPRISES DONALD DION INC. 2154-6502	1983 04 27	Montréal
LES ENTREPRISES G.P.A. AUBERTIN INC. 2154-6510	1983 04 27	Longueuil
LES ENTREPRISES GAREN INC. 2154-6403	1983 04 27	Montréal
LES ENTREPRISES GEORGES BEAULIEU INC. 2153-8152	1983 04 06	Montréal
LES ENTREPRISES GILLES PICARD INC. 2154-4291	1983 04 21	Chicoutimi
LES ENTREPRISES GUER-EL INC. 2154-0364	1983 04 13	Drummond
LES ENTREPRISES PJA DELISLE INC. 2154-1206	1983 04 26	Québec
LES ENTREPRISES REER INC. 2154-0240	1983 04 13	Terrebonne
LES ENTREPRISES RENÉ BÉLAND INC. 2154-0232	1983 04 13	Abitibi
LES ENTREPRISES RENÉ CARLE INC. 2154-0646	1983 04 14	Trois-Rivières
LES ENTREPRISES TURABEL INC. 2154-4770	1983 04 25	Terrebonne
L'ÈRE DU VERSEAU LTÉE 2154-6429	1983 04 27	Montréal
EXCAVATION BEAULIEU-LASALLE INC. 2154-6486	1983 04 27	Longueuil
FERME BERTRAND & FRÈRES INC. 2154-0257	1983 04 13	Saint-Maurice
FERME CAMILLE BOISJOLY & FILS INC. 2154-1057	1983 04 25	Joliette
FERME DOLLOFF INC. 2154-2196	1983 04 18	Saint-François
LES FERMES BLON-DIOTTE INC. 2154-5181	1983 04 29	Richelieu
FOYER ST-BLAISE INC. 2154-6452	1983 04 27	Iberville
FOYER ST-CYPRIEN INC. 2154-2345	1983 04 19	Kamouraska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
JACQUES FRÉCHETTE & ASSOCIÉS INC. 2154-8201	1983 04 29	Montréal
GARAGE DACOR INC. 2154-2550	1983 04 20	Longueuil
GARAGE HUBERT ROBITAILLE INC. 2154-0562	1983 04 14	Labelle
GESTION BERNIERVILLE LTÉE 2154-1024	1983 04 22	Frontenac
GESTION 5 M.B. INC. 2154-0331	1983 04 13	Beauce
GESTION DANGUY INC. 2154-1131	1983 04 26	Beauce
GESTION FAUCHER & FILS INC. 2154-5207	1983 04 29	Frontenac
GESTION FRANÇOIS-LUC COALLIER INC. 2154-1271	1983 04 27	Québec
GESTION GILLES CARMICHAEL INC. 2154-1354	1983 04 28	Québec
GESTION H.R.D. INC. 2154-1008	1983 04 22	Frontenac
GESTION JEAN-JACQUES LALIBERTÉ INC. 2154-6478	1983 04 27	Montréal
GESTION JEAN-PIERRE LAURIN INC. 2154-0067	1983 04 12	Terrebonne
GESTION MAURICIENNE INC. 2154-4101	1983 04 21	Trois-Rivières
GESTION N. ROCHETTE INC. 2154-1248	1983 04 27	Québec
GESTION NÉMARIS LTÉE NEMARIS MANAGEMENT LTD. 2154-6304	1983 04 26	Saint-Hyacinthe
GESTION P. R. INC. 2154-1065	1983 04 26	Arthabaska
GESTION R.L.L. INC. 2153-6792	1983 04 05	Saint-François
GESTION RE-NO LTÉE 2154-2519	1983 04 19	Montréal
LES GESTIONS JALAGE INC. 2154-1073	1983 04 25	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
GESTION POPULAIRES G.F. INC. 2154-6056	1983 04 25	Montréal
GEST-O-BLOCS INC. 2154-5199	1983 04 29	Québec
GAËTAN GRONDIN, ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN INC. 2154-1032	1983 04 22	Frontenac
GROUPE CONSEIL ABX INC. 2153-8632	1983 04 08	Chicoutimi
GROUPE GALILÉE, ÉTUDES ET RECHERCHES SUR LES SCIENCES, LES TECHNIQUES ET LA SOCIÉTÉ INC. 2154-0034	1983 04 12	Montréal
HABITATIONS BROSSARD INC. 2154-4739	1983 04 25	Longueuil
AUX HABITS VERONA INC. VERONA SUITS INC. 2154-6932	1983 04 28	Montréal
HÉBERT, AUGER & ASSOCIÉS INC. 2154-2774	1983 04 20	Saint-Hyacinthe
L'HÔTELLERIE DES LUCIOLES INC. 2154-5157	1983 04 29	Québec
ROBERT HOUDE PAYSAGISTE INC. 2154-2204	1983 04 18	Drummond
HUGVANAGH ENTRETIEN MÉCANIQUE GÉNÉRAL INC. 2154-0943	1983 04 15	Bonaventure
IMMEUBLES GILLES BOUCHARD INC. 2154-8227	1983 04 29	Chicoutimi
LES IMMEUBLES N.L. INC. 2154-2303	1983 04 18	Terrebonne
LES IMMEUBLES STE-AGATHE INC. 2153-8400	1983 04 07	Frontenac
L'IMMOBILIÈRE DAVIGNON INC. 2154-6106	1983 04 26	Bedford
IMPORTATIONS AYMARA INC. 2154-5025	1983 04 28	Québec
LES INSTALLATIONS A.L.O.S. INC. 2154-1040	1983 04 22	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
INTERFORCE INC. 2154-0265	1983 04 13	Alma
LES INVESTISSEMENTS ANDRÉ SAVARY LTÉE 2154-6163	1983 04 26	Québec
LES INVESTISSEMENTS R.R.I.S.A. LTÉE 2154-6015	1983 04 25	Longueuil
JEFFERY AUTO INC. 2154-6205	1983 04 26	Longueuil
DANIEL JETTÉ INC. 2154-6528	1983 04 27	Longueuil
HÉLÈNE JODOIN INC. 2154-0935	1983 04 15	Saint-Hyacinthe
LAVIOLETTE MARINE INC. 2154-2501	1983 04 19	Saint-Maurice
LOCATION CINÉMATOGRAPHIQUE DE L'EST INC. 2153-8640	1983 04 08	Montréal
LES MACHINERIES DANIEL SERGERIE INC. 2154-6288	1983 04 26	Gaspé
LES MAÇONNERIES DU LAC INC. 2154-0885	1983 04 15	Alma
MAISON DE BEAUTÉ SOUPIR INC. 2154-6049	1983 04 25	Montréal
MAISON DE L'AUTO ST-FÉLICIEN (1983) LTÉE 2154-2741	1983 04 20	Roberval
LA MAISONNÉE DU BRICOLEUR INC. 2154-2261	1983 04 18	Shefford
LES MAISONS ROXAN INC. 2153-8533	1983 04 07	Longueuil
LES MARAÎCHERS ST-LOUIS INC. 2154-2121	1983 04 18	Saint-Hyacinthe
MARCHÉ ROMAIN INC. 2154-1230	1983 04 27	Frontenac
BERT MASON (1983) INC. 2154-0430	1983 04 13	Montréal
MÉDIA-SYS-TIQUE INC. 2154-6353	1983 04 26	Québec
MÉTAL HARBOUR INC. 2154-4333	1983 04 22	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
MÉTALLURGIE PELCHAT (1983) INC. 2154-5090	1983 04 28	Québec
MICRO ORDINATEURS PLUS INC. 2154-4648	1983 04 25	Gaspé
MICRO-DIGITAL INC. 2154-4374	1983 04 22	Montréal
LE MILAN STE-MARIE INC. 2154-1263	1983 04 27	Beauce
MINI AIR SERVICE INC. 2154-1016	1983 04 25	Québec
MONTE CARLO CONSTRUCTION INC. 2154-2162	1983 04 18	Saint-Hyacinthe
NETTOYEUR DAVID INC. DAVID CLEANER INC. 2154-8185	1983 04 29	Montréal
GEORGES ODESSE ET FILS LTÉE 2154-1289	1983 04 27	Québec
PARENT COURTIER INC. 2154-2279	1983 04 18	Québec
PAYSAGISTE CHAMTAINE INC. 2154-1313	1983 04 27	Québec
PAUL PELLETIER, CHAUFFAGE, AIR CONDITIONNÉ VENTILLATION INC. 2154-6379	1983 04 27	Laval
LA PETITE SPAGHETTA INC. 2154-1347	1983 04 27	Gaspé
PIÈCES D'AUTO HORIZON INC. 2153-9358	1983 04 20	Beauce
PIERMI SPORTS INC. 2154-8193	1983 04 29	Saint-Hyacinthe
LES PLACEMENTS A.R.F. INC. 2154-4663	1983 04 25	Arthabaska
PLACEMENTS AJCO INC. 2154-2949	1983 04 20	Frontenac
LES PLACEMENTS ANDRÉ RHEAULT INC. 2154-4655	1983 04 25	Arthabaska
PLACEMENTS ANDRÉ TURGEON INC. 2154-2832	1983 04 20	Longueuil
PLACEMENTS BRUSCA INC. 2154-6924	1983 04 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
LES PLACEMENTS CARDIN-BOUCHARD INC. 2153-8160	1983 04 06	Drummond
PLACEMENTS CAREY INC. 2154-8177	1983 04 29	Terrebonne
LES PLACEMENTS CLAUDE MORIN INC. 2154-4366	1983 04 22	Montréal
LES PLACEMENTS DE FOUS INC. 2154-4390	1983 04 21	Saint-Hyacinthe
LES PLACEMENTS DEGAN ET SGOBBA INC. 2154-0042	1983 04 12	Québec
PLACEMENTS E.R. INC. 2154-1388	1983 04 28	Beauce
PLACEMENTS FERNAND GIRARD INC. 2154-5033	1983 04 28	Québec
PLACEMENTS R.V. NADO INC. 2154-6916	1983 04 28	Montréal
PLACEMENTS RAYMOND BEAUDET INC. 2154-2766	1983 04 20	Trois-Rivières
LES PLACEMENTS ROBERT GRAVEL INC. 2154-6247	1983 04 26	Chicoutimi
PLACEMENTS ROBERT MONTPETIT INC. 2154-4788	1983 04 25	Montréal
LES PLACEMENTS SILION INC. 2154-2485	1983 04 18	Longueuil
LES PLACEMENTS 304 INC. 2154-0877	1983 04 15	Alma
PLANCHER DE BÉTON BOCAGE INC. 2154-2758	1983 05 01	Joliette
PLASTIQUES CASCADES (1983) INC. 2154-2212	1983 04 18	Drummond
POISSONNERIE GRANT INC. 2154-2246	1983 04 18	Rimouski
POISSONNERIE NEUFCHÂTEL INC. 2154-5066	1983 04 28	Québec
LES PRODUCTIONS DE FILMS ASTRAL (QUÉBEC) LTÉE ASTRAL FILM PRODUCTIONS (QUÉBEC) LTD. 2154-8037	1983 04 28	Montréal
PRODUCTIONS DU SIXIÈME INC. 2154-4614	1983 04 25	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
LES PRODUCTIONS MARQUISON INC. 2154-6981	1983 04 28	Longueuil
LES PRODUCTIONS PÉDAGOGIQUES E.P. INC. 2154-6221	1983 04 26	Québec
LES PRODUITS E.M. GLACIER INC. 2154-8235	1983 04 29	Terrebonne
PROGRANITE LTÉE 2154-6155	1983 04 26	Saint-François
PROMOTIONS GECA INC. 2154-0901	1983 04 15	Chicoutimi
PRONOVOST-LAPOINTE INC. 2154-2139	1983 04 18	Saint-François
RACINE SANS SOL À L'EAU INC. 2154-1370	1983 04 28	Québec
LA REMONTÉE INC. 2154-6387	1983 04 27	Saguenay
RENOV — AUTO NORD INC. 2154-4432	1983 04 22	Hauterive
RESTAURANT CHRISTO SOLEIL INC. 2154-1222	1983 04 27	Trois-Rivières
SAUMON ANSE ST-JEAN INC. ANSE ST-JEAN SALMON INC. 2154-2543	1983 04 19	Montréal
SECRÉTARIAT POINT VIRGULE INC. 2154-4309	1983 04 22	Terrebonne
LE SERVICE DE TRANSPORT ET DE TAXI KUUJUAMIUT INC. KUUJUAMIUT TAXI AND TRANSPORT INC. 2154-0315	1983 04 13	Abitibi
SERVICE ENTRETIEN RÉPARATION BERTRAND TURCOTTE INC. ... 2153-6917	1983 04 05	Saint-François
SERVICE FINANCIER MIRONELL INC. 2154-6312	1983 04 26	Saint-Hyacinthe
SERVICE LIPHA INC. 2153-9093	1983 04 18	Québec
SERVICES D'ARBRES ORLÉANS INC. 2154-5215	1983 04 29	Québec
SERVICES D'ENTRETIEN ODESSA INC. ODESSA MAINTENANCE SERVICES INC. 2154-6122	1983 04 26	Montréal
SIPCO QUÉBEC INC. 2154-6858	1983 04 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LÉTOURNEAU INC. 2154-6031	1983 04 22	Longueuil
SOCIÉTÉ DE GESTION C.L.L. INC. 2154-0679	1983 04 14	Terrebonne
LES SPORTS GIDAN INC. 2154-6296	1983 04 26	Gaspé
STEVA (1983) INC. 2154-0638	1983 04 14	Trois-Rivières
SUPER HABITAT LTÉE 2152-8336	1983 04 11	Abitibi
TABAGIE FAMILIALE ST-CYR INC. 2154-2923	1983 04 20	Québec
LISE TANGUAY INC. 2154-1172	1983 04 26	Québec
TAXI LAVICTOIRE INC. 2153-8475	1983 04 07	Hull
LES TERRASSEMENTS JEAN-PIERRE INC. 2154-4317	1983 04 22	Trois-Rivières
LA TOISON DU SAGUENAY INC. 2154-0695	1983 04 14	Chicoutimi
AUX TOURELLES INC. 2154-4986	1983 04 25	Québec
TRANSPORT DE LAIT ANDRÉ JACQUES INC. 2154-0836	1983 04 15	Richelieu
TRANSPORT DU PHARE INC. 2154-4010	1983 04 20	Rimouski
TRANSPORT JULES LANGLAIS INC. 2154-1180	1983 04 26	Kamouraska
TRANSPORT PAUL-ÉMILE ROCHEFORT INC. 2154-5009	1983 04 28	Québec
TRANSPORT ROMIC INC. 2154-5124	1983 04 29	Saint-Hyacinthe
LES TRANSPORTS L. MARTIN & FILS INC. 2154-0018	1983 04 12	Kamouraska
USINEC BAIE DES CHALEURS INC. 2154-5132	1983 04 29	Bonaventure
UTIL INC. 2154-0356	1983 04 13	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
LES VANITÉS DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC. 2154-6890	1983 05 01	Chicoutimi
VITRERIE ST-JOVITE INC. 2154-0588	1983 04 14	Terrebonne
VOYAGES ÉVEREST INC. 2154-6189	1983 04 26	Montréal
ZABÉ — JEANS LTÉE 2153-9499	1983 04 22	Québec

28756-o

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le directeur chargé de l'administration de la partie IA de la Loi sur les compagnies a délivré, avant le 1^{er} avril 1983, un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
G. F. AIKINS INC. 1111-2190	1950 05 29	1983 03 31	
JACQUES CARON INC. 1209-4371	1971 03 18	1983 03 30	
CONSTRUCTION A.G.H. INC. 1355-9810	1974 02 25	1983 03 31	GESTION G.A.H. INC.
CONSTRUCTION GELY INC. 1337-2230	1972 12 21	1983 03 31	
LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ GUY DIONNE INC. 1362-1818	1975 03 03	1983 03 29	
LES IMMEUBLES DÉSI LTÉE 1357-1039	1974 06 07	1983 03 16	
IMMOBOURG INC. 1477-1802	1977 05 04	1983 03 29	
INSTRUMENTS OPHTALMIQUES A M INC. 1198-4028	1970 05 21	1983 02 25	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
SAUVÉ CONSTRUCTION LIMITÉE 1118-2045	1956 05 11	1983 03 15	
ȘOPAT LTÉE 1284-7513	1971 04 08	1983 03 15	
LES TRANSPORTS JEAN-GUY RIENDEAU INC. 1331-2517	1973 04 09	1983 03 16	

28756-o

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
AMEUBLEMENT DE BUREAUX ATOMIK INC. 1336-6232	1973 08 07	1983 04 25	
AUTO SERVICE ETCHÉMIN INC. 1172-0034	1967 04 03	1983 04 15	
LES AUTOBUS MASCOUCHE INC. 1255-5967	1965 08 19	1983 04 08	
BELDOR INC. 1237-6273	1962 03 16	1983 04 19	
BERNIER & LEMIEUX INC. 1238-3386	1958 04 25	1983 04 13	
BOULANGERIE FAUCHER & FILS INC. .. 1363-6956	1975 05 23	1983 04 29	
LÉANDRE BOUTIN INC. 1509-9591	1978 01 05	1983 04 27	
CENTRE VIDÉO DES LAURENTIDES INCORPORÉE 1624-4006	1978 03 13	1983 04 26	
CHARPENTEC INC. 1355-5974	1974 02 14	1983 04 22	

Denomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
CHOCOLAT JEAN & CHARLES INC. 1644-2071	1980 05 01	1983 04 28	
LA COMPAGNIE DE GESTION RAYCOR L'ÉE 1509-2851	1977 12 05	1983 04 27	
COMPAGNIE DE PIÈCES D'AUTOMOBILES DESALABERRY LTÉE 1348-5305	1972 08 10	1983 04 14	
COMPAGNIE QUÉBÉCOISE DU MÉTHANE 1474-6366	1977 02 28	1983 04 22	
CONSTRUCTION AMÉRIQUE LTÉE 1371-5420	1975 02 28	1983 04 18	
CONSTRUCTION B.G.H. LTÉE 1466-7422	1976 04 29	1983 04 15	
LES CONSTRUCTIONS EDGUY INC. 1255-6403	1968 06 18	1983 04 25	
CORPORATION ANTIMEX 1339-4606	1973 09 06	1983 04 14	
CRÉATIONS SALBET INC. 1480-6541	1975 11 31	1983 04 14	
CRÉDIT ATLANTIQUE INC. 1243-0187	1966 01 19	1983 04 07	
CÔTÉ & BOSSÉ LTÉE 1508-7992	1977 11 21	1983 04 25	GARAGE CHARLES BOSSÉ LTÉE
ELIMARK INC. 1215-1122	1971 06 02	1983 04 13	
LES ENTREPRISES PAYSAGISTES B. GAUTHIER INC. 1473-8868	1977 02 03	1983 04 18	
LES ENTREPRISES STE-MARIE INC. 1310-1142	1972 06 29	1983 04 15	
LES ÉQUIPEMENTS ROAND INC. 1503-1073	1976 04 20	1983 04 28	
LES ESTIMATIONS L.P. GRANDMONT INC. 1635-1702	1979 04 02	1983 04 15	L. PAUL GRANDMONT INC.
LES EXCAVATIONS DE LA CHAUDIÈRE INC. 1245-6737	1972 01 20	1983 04 28	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES EXCAVATIONS ST-PATRICE LTÉE ... 1148-8814	1960 10 13	1983 04 26	
LA FERME RACETTE INC. 1634-8294	1979 03 21	1983 04 15	
FOYER CANADIEN (1974) LTÉE 1263-4846	1963 02 14	1983 04 19	
FROMAGERIE DE CORNEVILLE (1981) INC. 1246-9508	1961 02 23	1983 04 08	
ROCH GAUTHIER ET FILS INC. 1218-6359	1971 08 19	1983 04 29	GESTION ROCH GAUTHIER INC.
FERNAND GIRARD, LTÉE 1165-7491	1963 11 26	1983 04 28	
LES HABITATIONS GUY BERTRAND INC. 1465-2903	1976 03 02	1983 04 28	
LES INDUSTRIES PARD INC. 1371-5271	1975 02 28	1983 04 25	
CHARLES JOLICOEUR ASSURANCES INC. 1245-3361	1969 05 01	1983 04 12	
JOS. JOLICOEUR LTÉE 1382-0360	1972 07 12	1983 04 25	1382-0360 QUÉBEC INC.
RÉJEAN LEBLANC INC. 1330-1445	1973 01 31	1983 04 27	LES TAPIS LEBLANC INC.
VIANNEY LECOURS INC. 1463-1998	1975 11 18	1983 04 13	
LEMIRO INC. 1309-8850	1964 10 26	1983 04 22	
LIGNES EXPRESS REIMER (QUÉBEC) LTÉE 1330-9273	1973 02 26	1983 04 14	1330-9273 QUÉBEC INC.
LINGERIE BETTY (1971) INC. 1215-3094	1971 11 10	1983 04 18	
LOCATIONS INDUSTRIELLES LORRAIN INC. 1256-9752	1963 10 04	1983 04 26	
MANUFACTURE DE MEUBLES VALENTINO INC. 1194-5185	1970 04 20	1983 04 28	MANUFACTURE DE MEUBLES VALENTINO INC. VALENTINO FURNITURE MANUFACTURING INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
MANUFACTURE WIREMASTER LTÉE 1220-0184	1971 11 26	1983 04 19	
MARCHÉ AUBUCHON INC. 1140-5917	1965 08 12	1983 04 25	
MARCHÉ SANPRI INC. 1166-7144	1969 09 30	1983 04 19	
JOSEPH RENÉ MARTIN INC. 1464-0270	1976 01 05	1983 04 18	
D. McLEAN INTERNATIONAL INC. 1632-3818	1978 12 19	1983 04 28	
HERVAY McLEAN INC. 1110-0450	1965 04 23	1983 04 28	
MERMAN CORPORATION 1275-3661	1953 09 15	1983 04 14	SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS MERMAN INC. MERMAN HOLDINGS INC.
ROBERT MONTPETIT INC. 1261-4442	1969 09 24	1983 04 25	
NAPIERVILLE AUTOMOTIVE INC. 1247-6503	1965 12 06	1983 04 15	
NORMAND SPÉCIALITÉS INC. 1116-7566	1959 04 28	1983 04 25	NORMAND SPÉCIALITÉS INC. NORMAN SPECIALTIES INC.
PLACEMENTS A. LEMIEUX INC. 1231-0876	1968 09 25	1983 04 18	1231-0876 QUÉBEC INC.
LES PLANCHERS OLYMPIQUES LTÉE 1624-1838	1978 03 07	1983 04 25	
PORTO-MODES INC. 1329-9029	1973 05 11	1983 04 18	
QUINCAILLERIE YVES CADIEUX INC. ... 1465-7027	1976 03 22	1983 04 22	
ROBERT RIBEYRON LTÉE 1149-6304	1968 04 30	1983 04 28	
PAUL ROCHELEAU INC. 1470-3326	1976 09 22	1983 04 26	
NOËL ROCHETTE & FILS INC. 1157-3284	1969 04 30	1983 04 28	
SAUCIER THERRIEN BOUFFARD INC. 1240-2350	1965 07 16	1983 04 25	
SÉCURISTAT INC. 1176-4834	1969 08 05	1983 04 26	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LA SEIGNEURIE DE ST-LUCIEN INC. 1346-0597	1973 11 16	1983 04 26	
SERVICE DE BALANCE DE L'ESTRIE INC. 1469-9235	1976 09 08	1983 04 19	BALANCES DE L'ESTRIE INC. EASTERN TOWNSHIPS SCALES INC.
SERVICE SANITAIRES TURCOTTE INC. ... 1462-7236	1975 10 21	1983 04 14	
SIGNALISATION TRAFIX INC. 1371-5834	1975 04 24	1983 04 14	LES CONSULTANTS TRAFIX INC.
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT PRÉMONT INC. 1280-7244	1957 05 24	1983 04 18	
SUPER MARCHÉ MAYRAND & FRÈRES INC. 1101-1194	1964 11 27	1983 04 22	LES PLACEMENTS MAYPA INC.
TAVERNE VIMY LTÉE 1465-7928	1976 03 25	1983 04 27	
M.G. THIBAUT INC. 1141-7623	1968 03 19	1983 04 27	
TOUBOIS INC. 1503-3103	1976 05 04	1983 04 08	TECNAM INC.
VALCOURT TRANSPORT EXPRESS INC. . 1287-0267	1968 03 08	1983 04 27	
VENTES BURTON INC. 1241-8703	1967 02 10	1983 04 29	
VÊTEMENTS DE SKI ET DE LOISIRS L'INTERNATIONALE LTÉE 1104-2843	1966 06 23	1983 04 14	

28756-o

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
CORPAV INC. 2154-8425	CORPAV INC. BERT MASON INC. MULTI-SCÈNE INC.	1983 05 01	Montréal
JACQUES DESPARS (TROIS-RIVIÈRES) INC. 2155-0041	JACQUES DESPARS (TROIS-RIVIÈRES) INC. SALON MAXIME (CÔTE ST-LUC) INC.	1983 05 01	Trois-Rivières
LABORAY INC. 2155-0025	LABORAY INC. LABODENT INCORPORÉE DORISCO INC.	1983 04 30	Montréal
AU PETIT COIN BRETON LTÉE 2154-8482	AU PETIT COIN BRETON LTÉE AU PETIT COIN BRETON (STE-FOY) LIMITÉE AU PETIT COIN BRETON (GRANDE-ALLÉE) LTÉE	1983 04 30	Québec
LES PLACEMENTS M.M.V. INC. ... 2155-0033	LES PLACEMENTS M.M.V. INC. CONSTRUCTION ONYX INC. LACROIX & VERREAULT INC. EXCAVATIONS T.M. INC.	1983 04 30	Terrebonne
SERVICES D'ALIMENTATION LAPINIÈRE (1983) LTÉE 2154-8789	2153-4649 QUÉBEC INC. SERVICES D'ALIMENTATION LAPINIÈRE LTÉE	1983 04 28	Longueuil

28756-o

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le directeur chargé de l'administration de la partie IA de la Loi sur les compagnies a délivré, avant le 1^{er} avril 1983, un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
1857-1232 QUÉBEC INC. 1857-1232	1982 05 18	1983 03 28	1) De la dénomination sociale: L. CHOUINARD TRANSPORT INC.; 2) du district: Montréal.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
1864-7925 QUÉBEC INC. 1864-7925	1982 12 20	1983 03 29	De la dénomination sociale: GESTION AMQUI INC. AMQUI HOLDING INC.
1864-7933 QUÉBEC INC. 1864-7933	1982 12 20	1983 03 29	De la dénomination sociale: GAI-LI-MAN INC.
1864-8923 QUÉBEC INC. 1864-8923	1982 12 21	1983 03 03	De la dénomination sociale: MOTEL TÉMISCAMING INC.
1864-8931 QUÉBEC INC. 1864-8931	1982 12 21	1983 03 04	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES LUC CLOUTIER INC.
ESPACE CONTEMPORAIN INC. 1646-0263	1980 07 10	1983 02 22	Du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 10
LES FERMES DE CÉRÉALES DE CLARENCEVILLE LTÉE 1861-6466	1982 09 23	1983 03 24	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
GESTION MADÈRE INC. 1848-3081	1981 07 09	1983 03 28	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
PLACEMENTS GER-BEN INC. 1237-9699	1968 05 27	1983 03 31	Du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

28756-o

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
1843-6170 QUÉBEC INC. 1843-6170	1981 03 03	1983 04 21	1) De la dénomination sociale: LA SOCIÉTÉ DE GESTIONS R.A.M.S. INC.; 2) du capital-actions.
1854-0104 QUÉBEC INC. 1854-0104	1982 01 12	1983 04 20	De la dénomination sociale: HÔTEL NORMANDIE DE DRUMMONDVILLE (1983) INC.
1857-6066 QUÉBEC INC. 1857-6066	1982 04 30	1983 04 29	1) De la dénomination sociale: GESTION JACQUES LEFEBVRE INC.; 2) du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
1861-5492 QUÉBEC INC. 1861-5492	1982 09 28	1983 04 18	De la dénomination sociale: J.C: MARJAC INC.
1862-1375 QUÉBEC INC. 1862-1375	1982 10 25	1983 04 29	Des dispositions
1862-4502 QUÉBEC INC. 1862-4502	1982 10 21	1983 04 25	De la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS O.S.M. LTÉE
1863-9310 QUÉBEC INC. 1863-9310	1982 12 06	1983 04 19	De la dénomination sociale: GESTION C.R.F. INC.
1864-0490 QUÉBEC INC. 1864-0490	1982 12 07	1983 04 21	1) De la dénomination sociale: RICHARD B. SPORT INC.; 2) du district: Beauce.
1864-0797 QUÉBEC INC. 1864-0797	1982 12 08	1983 04 19	Du capital-actions
1864-1191 QUÉBEC INC. 1864-1191	1982 12 10	1983 04 21	De la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE GESTION JOCELYN PETRIE INC.
1864-2223 QUÉBEC INC. 1864-2223	1982 12 20	1983 04 20	De la dénomination sociale: GESTION DUREPOS INC.
2149-3747 QUÉBEC INC. 2149-3747	1982 12 29	1983 04 28	1) Du district: Alma; 2) du capital-actions; 3) des dispositions.
2149-6625 QUÉBEC INC. 2149-6625	1982 12 29	1983 04 20	De la dénomination sociale: VILLAGE DES NEIGES ET DES EAUX INC.
2150-2331 QUÉBEC INC. 2150-2331	1983 01 12	1983 04 21	De la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE GESTION LÉON DESCHÈNES INC.
2150-3958 QUÉBEC INC. 2150-3958	1983 02 10	1983 04 25	De la dénomination sociale: RÉSIDENCES DE LA TOUR WESTMOUNT LTÉE
2150-4865 QUÉBEC INC. 2150-4865	1983 01 20	1983 04 21	1) De la dénomination sociale: CHANTIER ST-AMANT INC.; 2) du district: Saint-Maurice.
2150-5326 QUÉBEC INC. 2150-5326	1983 01 26	1983 04 20	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES DE BRASSERIE S.A.R.C. INC.
2151-8477 QUÉBEC INC. 2151-8477	1983 02 23	1983 04 14	De la dénomination sociale: POMPCO (1983) INC.
2152-4327 QUÉBEC INC. 2152-4327	1983 03 09	1983 04 28	Du district: Terrebonne

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
2152-7114 QUÉBEC INC. 2152-7114	1983 03 22	1983 04 20	De la dénomination sociale: TREMFORIN INC.
2153-0837 QUÉBEC INC. 2153-0837	1983 03 23	1983 04 22	De la dénomination sociale: GESTION D'ESTIMAUVILLE INC.
2153-1348 QUÉBEC INC. 2153-1348	1983 03 01	1983 04 13	De la dénomination sociale: DÉPANNEUR CHEZ MAJOR INC.
2153-1405 QUÉBEC INC. 2153-1405	1983 04 06	1983 04 26	De la dénomination sociale: IMAGE 3 INC.
2153-5109 QUÉBEC INC. 2153-5109	1983 04 15	1983 04 27	Du capital-actions
2154-0802 QUÉBEC INC. 2154-0802	1983 04 15	1983 04 25	Du capital-actions
2154-1099 QUÉBEC INC. 2154-1099	1983 04 25	1983 04 29	De la dénomination sociale: SPORT SÉLECT (1983) INC.
LES ACIERS J.D.R. INC. 2153-0910	1983 03 24	1983 04 14	Du nombre des administrateurs: minimum 3, maximum 7
ADMIRAL PRINTING LTD. 1118-8869	1957 12 27	1983 04 19	De la dénomination sociale: L'IMPRIMERIE ADMIRAL LTÉE ADMIRAL PRINTING LTD.
LES ALIMENTS DIMADO INC. 2152-0598	1983 02 28	1983 04 19	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
LES ALIMENTS TRADITION INC. 1847-6374	1981 06 19	1983 04 13	1) Du capital-actions; 2) des dispositions; 3) du nombre des administrateurs; minimum 1, maximum 5.
ALIX AUTOMOBILE INC. 1105-8088	1956 05 05	1983 04 27	Du capital-actions
BUFFETS PRC INC. 2150-6548	1983 01 21	1983 04 21	De la dénomination sociale: PÂTISSERIE PRC INC.
CELLOPLEX INC. 1859-7351	1982 07 30	1983 04 19	Du district: Saint-Maurice
CENTRE DE MÉDECINE FAMILIALE DE ST-BRUNO INC. 2149-5304	1982 12 23	1983 04 13	De la dénomination sociale: LES IMMEUBLES MARCEL BOUCHER INC.
LES CHANTIERS DE L'ESTRIE INC. 1644-0695	1980 04 28	1983 04 29	1) Du capital-actions; 2) des dispositions; 3) du nombre des administrateurs; minimum 1, maximum 5.
CHAUSSURE 99E RUE INC. 1861-8736	1982 09 30	1983 04 25	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
LES CRÉATIONS KATOU INC. 1860-9271	1982 09 07	1983 04 26	1) Du capital-actions; 2) des restrictions à l'activité; 3) des dispositions; 4) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 9.
LOUISE CROTEAU INC. 1362-5728	1975 03 24	1983 04 21	Du capital-actions
DECO-LAM INC. 1213-5729	1971 07 23	1983 04 15	Du capital-actions
DÉMÉNAGEMENTS STE-FOY INC. 1251-9146	1970 07 09	1983 04 13	Du capital-actions
CHARLES DESJARDINS & CIE LTÉE 1102-9352	1951 12 18	1983 04 20	Du capital-actions
DUFOUR ET ASSOCIÉS, CONSULTANTS INC. 1628-6981	1978 08 02	1983 04 18	Du capital-actions
DUMOULIN LOUAGE D'AUTOS LTÉE .. 1139-7932	1963 03 29	1983 04 21	Du capital-actions
LES ENTREPRISES CODIAC INC. 1637-0710	1979 06 15	1983 04 20	Du capital-actions
LES ENTREPRISES I.S.P. INC. 1628-8029	1878 08 04	1983 04 20	Du capital-actions
ENTREPRISES JEAMACÉ INC. 2151-7289	1983 02 24	1983 04 28	Du capital-actions
EXPO ALUMINIUM INC. 1211-6935	1971 03 16	1983 04 18	Du capital-actions
FERML TAURA (1982) INC. 1863-4998	1982 11 24	1983 04 21	1) De la dénomination sociale: PLACEMENTS HERIPLANT INC.; 2) du district: Joliette; 3) du capital-actions.
FRANPRIX INC. 1641-8881	1980 04 24	1983 04 28	Du capital-actions
ROGER GALLANT COURTIER D'ASSURANCE INC. 2153-0951	1983 03 24	1983 04 28	De la dénomination sociale: LES SERVICES D'ASSURANCES ROGER GALLANT INC.
GESTION GEORGES ABRAHAM INC. 1163-3856	1967 05 26	1983 04 15	Du capital-actions
GESTION REBO INC. 1625-1472	1982 01 12	1983 04 27	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES YVON LACROIX INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
GESTION S.J.S. LTÉE 2153-2817	1983 03 28	1983 04 26	Du capital-actions
HÔTEL NORMANDIE DE DRUMMONDVILLE INC. 1176-3646	1959 12 10	1983 04 20	De la dénomination sociale: PLACEMENTS GERMAIN, BENOIT INC.
HÔTEL PILMA SUR LE LAC LTÉE 1363-1841	1975 04 30	1983 04 22	Du capital-actions
IMMEUBLES TRANS-LAURENTIEN INC. 1472-7861	1976 12 29	1983 04 13	Du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 6
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES FABER INC. 1841-9531	1980 12 29	1983 04 18	De la dénomination sociale: INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES JEAN-GUY BERNIER INC.
LES LABORATOIRES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (1980) INC. 1648-4024	1980 10 20	1983 04 19	De la dénomination sociale: LES LABORATOIRES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX INC.
LOCATION ROTARY INC. 1854-9790	1982 02 16	1983 04 29	Du capital-actions
CAROLE MELANÇON ET CIE INC. 1854-6762	1982 02 05	1983 04 19	De la dénomination sociale: G. MELANÇON & FILS INC.
MEUBLES RÉJEAN BROCHU INC. 1466-3306	1976 04 14	1983 04 14	De la dénomination sociale: MEUBLE SUPRÊME INC.
PÂTES À TOUT INC. 1863-1150	1982 11 17	1983 04 26	Du capital-actions
PAYETTE & SIMMS INC. 1134-6277	1955 05 17	1983 04 27	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
LOUIDA PAYEUR (COATICOOK) INC. ... 1852-1948	1981 11 12	1983 04 15	De la dénomination sociale: LES GESTIONS P. & S. MARCoux INC.
LE PINGOUIN LA BAIE INC. 1863-0962	1982 11 12	1983 04 18	De la dénomination sociale: RÉAL GILBERT LA BAIE INC.
LES PLACEMENTS L.D.J.M. INC. 1864-8881	1983 03 11	1984 04 19	Du capital-actions
LES PLACEMENTS YVAN MILLETTE INC. 1341-8975	1973 09 28	1983 04 14	De la dénomination sociale: GESTION MICORABA LTÉE

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
LES PRODUITS DE RÉNOVATION MATRA INC. 1858-4417	1982 05 28	1983 04 19	1) Du capital-actions; 2) des dispositions; 3) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 10.
RÉCEPTIONS THETFORD INC. 1845-3134	1981 04 13	1983 04 13	Des dispositions
RÉNOVADÉCOR M. LTÉE 1857-0143	1982 04 19	1983 04 20	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
RESSOURCES CONSOLIDÉES IMPÉRIAL ÉNERGIE LTÉE 1248-6908	1953 07 15	1983 04 27	Du capital-actions
LES SILENCIEUX ROSEMÈRE INC. 1304-3807	1968 06 20	1983 04 22	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES R. BÉLIVEAU INC.
TRANSPORT AÉRIEN SEPT-ÎLES INC. ... 1348-1379	1972 07 12	1983 04 15	De la dénomination sociale: TRANSFAIR INC.
URBA-LOGE LTÉE 1855-4832	1982 03 01	1983 04 19	Du district: Montréal
GASTON VERONNEAU INC. 1852-0924	1981 11 09	1983 04 28	Du capital-actions
GÉRALD VERONNEAU INC. 1852-0932	1981 11 09	1983 04 28	Du capital-actions
LES VÊTEMENTS J.P.M. INC. 1364-0909	1975 06 11	1983 04 18	Du capital-actions
VOYAGES MADELEINE GAGNON INC. 1861-2630	1982 09 10	1983 04 14	Du capital-actions

28756-o

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
CONSTRUCTION ANGER & FRÈRES LIMITÉE 1338-3039	Continuation	1083 04 05	1983 04 05

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
DOMAINE CHAMPÊTRE ST-ANDRÉ LTÉE 1331-3507	Continuation	1983 04 15	1983 04 05
LES PLACEMENTS RENÉ SANFAÇON INC. 1864-8998	Continuation	1982 12 21	1983 05 02

28756-o

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
A.P.E.T.S. ASSOCIATION DE PROJETS ÉDUCATIFS DE TÉMISCAMING-SUD 2153-7626	1983 04 11	40, 2 ^e Avenue, Témiscaming
L'ASSOCIATION DES AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC 2154-1537	1983 04 18	260, boulevard Langelier, Québec
L'ASSOCIATION DES CHASSEURS DE PHOQUES DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2153-7535	1983 04 08	Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine
ASSOCIATION DES MARCHANDS D'ALIMENTS EN VRAC DU QUÉBEC QUÉBEC ASSOCIATION OF BULK FOOD MERCHANTS 2153-5976	1983 04 05	Montréal
ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES DE SAINTE-MARTHE 2153-9523	1983 04 13	Sainte-Marthe
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE MONT-JOLI 2153-7329	1983 04 07	Mont-Joli
ASSOCIATION POUR LE TOURISME ÉQUESTRE ET L'ÉQUITATION DE LOISIRS ATEEL INC. 2154-3913	1983 04 27	Val-David
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES BUREAUX DE CONTRÔLE EN TOITURE ET ÉTANCHÉITÉ INC. 2154-3673	1983 04 26	415, avenue Bourke, bureau 102, Dorval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
ASSOCIATION RÉGIONALE DES CHERCHEURS AMATEURS ET PROFESSIONNELS 01 2153-9655	1983 04 13	Saint-Simon
ASSOCIATION SPORTIVE WICKHAM LEFEBVRE DE PROTECTION DU POISSON ET GIBIER INC. 2153-9689	1983 04 14	779, 2 ^e Avenue, Wickham
ATELIER DE BRICOLAGE ST-HUBERT INC. 2153-5794	1983 04 05	Saint-Hubert
LES ATELIERS DES TOUT-PETITS DE LAVAL 2153-7741	1983 04 11	Laval
LES ATELIERS D'HISTOIRE CENTRE-VILLE INC. 2153-5877	1983 04 05	5907, rue Jeanne-Mance, Montréal
LES BÉNÉVOLES DU FOYER ÉTOILES D'OR 2153-5943	1983 04 05	10, rue L'Heureux, Warwick
BONJOUR CHANSON 2153-5729	1983 04 05	432, Prince-Édouard, Otterburn-Park
C.R.J.C. 04 (COMITÉ RÉGIONAL DE JUSTICE COMMUNAUTAIRE, RÉGION ADMINISTRATIVE 04) 2153-7394	1983 04 07	962, Ste-Geneviève Trois-Rivières
CENTRE DE DIANÉTIQUE LAVAL INC. 2153-7931	1983 04 13	1435, Saint-Martin ouest, bureaux 301 et 302, Laval
CENTRE D'INTERVENTION JEUNESSE C.I.J. 2153-7907	1983 04 12	Candiac
CLUB DE BOXE DE LACHINE INC. 2151-1514	1983 04 12	725, 10 ^e Avenue, Lachine
CLUB DE CONSERVATION DU CANTON DE ROXTON-FALLS INC. 2153-7444	1983 04 08	125, rue de l'Église nord, Roxton-Falls
CLUB DE GOLF BAIE-COMEAU (1983) INC. 2153-5711	1983 04 05	Chute-aux-Outardes
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-ANNE-DU-LAC 2153-7659	1983 04 11	Sainte-Anne-du-Lac
CLUB DE L'ÂGE D'OR POINTE-FORTUNE 2153-7634	1983 04 11	Pointe-Fortune
CLUB DE MOTO DEUX QUATRE SIX INC. 2154-1644	1983 04 19	138, des Érables, Rivière-du-Loup
CLUB DE TENNIS DE COTEAU-DU-LAC INC. 2153-5760	1983 04 05	Coteau-du-Lac
LE CLUB DES RETRAITÉS DE ST-BARNABÉ (ASBESTOS) INC. 2153-7402	1983 04 07	280, rue Manville ouest, Asbestos

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
CLUB DU BARRAGE 117 INC. 2152-9680	1983 04 18	2300, boulevard Labelle, Lafontaine
CLUB INFORMATIQUE MAURICIE 2153-7998	1983 04 13	Trois-Rivières
CLUB LIONS DE SAINT-LÉON-LE-GRAND INC. 2153-7097	1983 04 05	Saint-Léon-le-Grand
LE CLUB LIONS LAURIER ST-FLAVIEN INC. 2153-9515	1983 04 13	Laurier-Station
CLUB MOTONEIGE DE MATTAWIN 2153-5968	1983 04 05	Mattawin
CLUB OHPV 2153-5422	1983 04 18	799, Cartier, app. 1, Sept-Îles
LE CLUB T.R.S. COULEUR INC. 2153-5844	1983 04 05	Communauté urbaine de Québec
CLUB TROIS ROUES DE LA BAIE INC. 2153-7022	1983 04 05	4351, boulevard de la Grande-Baie, La Baie
COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION DU CENTRE DE MONTRÉAL 2153-5034	1983 04 08	4280, Hôtel-de-Ville, Montréal
COMITÉ DE BÉNÉVOLAT POUR S'ENTRAIDER DE FERME-NEUVE 2154-1560	1983 04 18	Ferme-Neuve
COMITÉ DES CITOYENS DE VAL PARADIS 2154-1834	1983 04 20	Val-Paradis
COMITÉ DES FÊTES DU 150E ST-JACQUES-LE-MINEUR INC. 2153-9549	1983 04 13	63, montée Saint-Jacques, Saint-Jacques-le-Mineur
COMITÉ DES LOCATAIRES DU 400 DESNOYERS (LAVAL) INC. 2153-7691	1983 04 11	400, rue Desnoyers, Laval
COMITÉ ORGANISATEUR DU FESTIVAL DES BÛCHERONS DU PONTIAC 2153-7139	1983 04 05	Fort-Coulonge
COMPTOIR ST-VINCENT-DE-PAUL RIVIERA INC. 2153-9622	1983 04 13	42, avenue Gatineau, Gatineau
CONSEIL DES GENS D'AFFAIRES DE MANIWAKI INC. . 2153-7451	1983 04 08	Route rurale numéro 2, Maniwaki
CORPORATION DU CENTENAIRE DE ST-BRUNO 1985 ... 2153-7154	1983 04 05	Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean
« DESARTS » INC. 2152-9599	1983 04 12	318, rue Verreault, Saint-Jean-Port-Joli

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
JEAN DUGAS GODBOUT ET ASSOCIÉS INC. <i>JEAN DUGAS GODBOUT AND ASSOCIATES INC.</i> 2153-7964	1983 04 13	74, rue Saint-Louis, Québec
L'ENSEMBLE DE MUSIQUE SACRÉE DE QUÉBEC 2152-9581	1983 04 07	418, rue St-Olivier, Québec
LA FANFAPONIE 2153-7725	1983 04 11	327, rue Dolbeau, Québec
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES VÉHICULES ANCIENS . <i>QUÉBEC FEDERATION OF ANTIQUE VEHICLES</i> 2153-7550	1983 04 08	Communauté urbaine de Montréal
FOIRE DE LÉGUMES ST-GABRIEL INC. 2153-7196	1983 04 06	Saint-Gabriel
LA FOIRE QUÉBÉCOISE DES COMMUNICATIONS INC. . 2153-9671	1983 04 13	197, Giroux, Laval
GESTION FAUNIQUE DRUMMOND INC. 2153-7287	1983 04 07	Drummondville
INFO — CROCS 2153-5737	1983 04 05	9136, Chambelle, Saint-Léonard
JARDINS COMMUNAUTAIRES BIOLOGIQUES DE QUÉBEC 2153-5919	1983 04 05	Québec
JONQUIÈRE EN FÊTE INC. 2153-7337	1983 04 07	2298, de Montfort, Jonquière
LEAFS DE VERDUN BASEBALL JUNIOR INC. 2153-1892	1983 04 07	1059, Rolland, Verdun
LIGUE BALLE MINEUR DE MATAGAMI 2153-7667	1983 04 11	1915, boulevard Matagami, Matagami
LIGUE DE BALLE MOLLE « A-POLO INC. » 2153-7055	1983 04 05	3410, boulevard Lévesque, Laval
LA LIGUE DES FEMMES CATHOLIQUES DE WALTHAM 2154-1701	1983 04 19	Waltham
LES MAGES GROUPE D'ENTRAIDE 2153-7865	1983 04 12	485, boulevard Langelier, bureau 400, Québec
« PHILOSOPHIE AU COLLÈGE », ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE DU QUÉBEC DE NIVEAU COLLÉGIAL 2153-9598	1983 04 13	4182, Marcil, Montréal
LES POMPIERS VOLONTAIRES DE ST-GEORGES- DE-CHAMPLAIN 2153-7006	1983 04 05	Saint-Georges-de-Champlain

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
REGROUPE-ACTION SAINT-RENÉ-GOUPIL (SAINT-MICHEL) 2153-7162	1983 04 05	Montréal
RÉNOVATEUR CÔTE SUD (R.C.S.) INC. 2153-7774	1983 04 12	Montmagny
SERVICE DE FORMATION À L'ACCOMPAGNEMENT DES ADULTES DANS LE CHEMINEMENT DE FOI INC. 2154-1818	1983 04 20	Gaspé
LA SOCIÉTÉ DES VOILIERS DE LA NOUVELLE-FRANCE 2153-7121	1983 04 05	2580, rue Perreault, Québec
TENNIS AMATEUR PÉRADIEN INC. 2153-9879	1983 04 15	361, rue Ste-Anne, Sainte-Anne-de-la-Pérade
LA TROUPE EN SCÈNE INC. 2153-7014	1983 04 05	7564, Millet, Saint-Léonard
28756-o		

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des institutions financières et coopératives a accordé, avant le 1^{er} avril 1983, des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
À COEUR JOIE QUÉBEC 2152-9169	1983 03 17	Montréal
ACTION-TRAVAIL RIMOUSKI-NEIGETTE INC. 2153-3526	1983 03 28	Rimouski
AGENCE DE SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL « LE RUCHER » INC. 2151-1589	1983 02 10	10540, rue Waverly, Montréal
AGENCE DE SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL PRÉ-SCOLAIRE INTER-RÉGIONAL SOREL-TRACY 1862-5525	1982 10 27	1250, chemin Saint-Rock, Tracy
L'AMI DES OUBLIÉS INC. 2152-1349	1983 03 10	4871, Notre-Dame ouest, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
ASSOCIATION DE BALLE MINEURE DE MASCOUCHE INC. 2152-9060	1983 03 17	3034, rue Ste-Marie, Mascouche
ASSOCIATION DE BIENFAISANCE POUR ENFANTS DÉFAVORISÉS EN HAÏTI (A.B.E.D.H.) 2152-9706	1983 03 22	6432, place Malicorne, app. 4, Anjou
ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT ET D'INITIATIVES DE KATEVALE INC. 2152-9607	1983 03 21	Katevale
L'ASSOCIATION DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES DU LAC MASSAWIPPI INC. <i>LAKE MASSAWIPPI ASSOCIATION OF ARTISTIC AND CULTURAL ACTIVITIES INC.</i> 2152-5381	1983 03 11	Route rurale numéro 3, Ayer's-Cliff
ASSOCIATION DES CITOYENS DU DISTRICT NO. 12 DE LONGUEUIL 2153-3955	1983 03 30	Longueuil
ASSOCIATION DES P.M.E. DU CENTRE DU QUÉBEC 1864-3510	1983 02 23	640, place de Gironde, Charlesbourg
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE VILLE DE LE GARDEUR 2153-1595	1983 03 22	87, rue Hervieux, Le Gardeur
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES EN MILIEU AGRICOLE DU QUÉBEC 2151-1530	1983 02 09	2839, 1 ^{re} Rue, Richelieu
L'ASSOCIATION DES SPORTS DE MONTE ET D'ATTELAGE DU QUÉBEC INC. 2151-9673	1983 03 01	Route rurale numéro 1, La Tuque
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE FAMILAC INC. 2151-1639	1983 02 10	Route rurale numéro 1, Malartic
ASSOCIATION T & T DESSINATEURS DE COSTUMES DE CARNAVAL DE MONTRÉAL <i>T & T CARNIVAL COSTUME DESIGNERS ASSOCIATION OF MONTRÉAL</i> 2152-7569	1983 03 17	7825, avenue Mountain Sights, bureau 1, Montréal
LE BON SAMARITAIN (DE DELSON) 2152-5852	1983 03 14	Delson
CENTRE COMMUNAUTAIRE LETTON DE MONTRÉAL ... 2152-7635	1983 03 25	2372, Hampton, Montréal
CENTRE DE LOISIRS DE RICHMOND INC. 2152-1802	1983 03 07	Richmond
CENTRE DE RECHERCHE DE L'EST DU QUÉBEC 2151-7545	1983 02 23	616, rue St-Rédempteur, Matane

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
LA CHOUETTE ÉQUIPE DE PARENTS D'ENFANTS 0-5 ANS 2152-5605	1983 03 11	12, 5 ^e Rue, Chapais
CLUB D'AUTOMOBILE « LES RÉTRO DE L'EST » 2152-9755	1983 03 23	Route rurale numéro 3, Danville
CLUB DE FOOTBALL ST-ROMUALD 2150-9914	1983 02 04	7, Saint-Claude, Saint-Romuald
CLUB DE JUDO DU BIC 2152-9284	1983 03 18	Bic
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-JEAN-DE-LA-LANDE TÉMISCOUATA 2151-9418	1983 03 24	Saint-Jean-de-la-Lande
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE CÔTE DE BEAUPRÉ 2153-1868	1983 03 25	10991, boulevard Ste-Anne, Beaupré
LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE « SITTELLE » DE CAUSAPSCAL 2152-9029	1983 03 17	93, Belzile, Causapscal
LE CLUB DE TENNIS DE ST-ÉLEUTHÈRE INC. 2152-9904	1983 03 24	Pohénégamook
CLUB DES VÉLIDELTISTES DES LAURENTIDES 2151-5283	1983 02 16	2409, de LaSalle, Montréal
CLUB DU 3E ÂGE ET DES 55 ANS ET PLUS DE CHOMEDEY, LAVAL SENIOR CITIZENS AND 55 PLUS CLUB OF CHOMEDEY, LAVAL 2152-5894	1983 03 14	899, boulevard Chomedey, Laval
CLUB MOTOCYCLISTE LES MERCENAIRES INC. 2152-9862	1983 03 24	Route rurale numéro 1, Sainte-Cécile-de-Whitton
COMITÉ DU SOCCER MINEUR DU CAP-ROUGE INC. 2153-3963	1983 03 30	4473, rue Saint-Félix, Cap-Rouge
COMITÉ HELLÉNIQUE DE LA MARCHÉ POUR LA PAIX 1864-3114	1982 12 10	26, Sunnyside, Westmount
LA COMMUNAUTÉ JÉSUS-EST-SEIGNEUR 2152-1703	1983 03 04	Rang 5, Évain
CORPORATION D'INITIATIVES ÉTUDIANTES DU QUÉBEC INC. 2152-9839	1983 03 23	Longueuil
LA COUETTE, TROUPE FOLKLORIQUE 2152-1950	1983 03 07	1095, rue Carson, Dorval
LES DISCIPLES DE PSI INC. 2150-5730	1983 01 24	6961, des Écores, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
ÉCOLE DE MUSIQUE DE VAL-D'OR INC. 2151-1696	1983 02 10	Val-d'Or
FONDATION LANGLAIS, L'OISEAU ET BRETON INC. 1864-5549	1982 12 23	Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE COWANSVILLE INC. . 2153-1918	1983 03 25	210, place Municipale, Cowansville
GENTIL CAMÉLIA 2153-3559	1983 03 28	Montréal-Nord
HAÏPRESS AGENCE HAÏTIENNE DE PRESSE INDÉPENDANTE 2152-7734	1983 03 31	Montréal
LIGUE DE FOOTBALL MIDGET DU QUÉBEC 2153-5679	1983 03 31	Montréal
LES LOISIRS BEAU SITE DU CANTON DE GRANBY 2152-9201	1983 03 17	53, rue Lilas, Granby
LES LOISIRS ST-PHILIPPE DE TROIS-RIVIÈRES INC. 2153-1637	1983 03 22	Trois-Rivières
MAISON SOUS LES ARBRES 2150-3974	1983 02 10	Châteauguay
LES MÉTIERS TRADITIONNELS DU QUÉBEC INC. 2153-5471	1983 03 31	Rue Mont-Plaisir, Drummondville
POINT DE RALLIEMENT DES FEMMES HAÏTIENNES 2151-1373	1983 02 09	Montréal
LE POINT D'OR-GUE STE-FOY 2152-7890	1983 03 16	3290, rue Hamelin, Sainte-Foy
PRO-ANAWIM 2153-3724	1983 03 29	2155, St-Marc, Shawinigan
LES PROJECTIONS NATURE NOUVELLE INC. 2152-5936	1983 03 15	421, rang de l'Anse, Berthierville
REGROUPEMENT DES ÉTUDIANTS DU CEGEP DE ST-FÉLICIEN 1863-5946	1983 03 22	1105, boulevard Hamel, Saint-Félicien
ROC DE MATANE INC. 2151-3510	1983 02 14	Matane
THÉÂTRE DU REZ-DE-CHAUSSÉE 2151-9590	1983 02 28	Valleyfield
(THÉÂTRE L'EXAGON) TROUPE DES JEUNES COMÉDIENS DE SHERBROOKE 2151-9863	1983 03 02	Sherbrooke
LES TOURNESOLS DE ST-HUBERT 2152-9383	1983 03 18	3340, rue Université, Saint-Hubert

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
LE TREPLIN DE LA FALAISE INC. 1864-1597	1983 03 29	615, rue Joffre, Québec
UNITÉ DOMRÉMY DANVILLE-SHIPTON INC. 2151-5333	1983 02 17	Danville

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

28756-o

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
FONDATION GUILLAUME-LAHAISE 1852-6731	1981 12 01	1983 04 19	Des objets

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

28756-o

Lettres patentes de fusion (Articles 18 et 224)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives a accordé, avant le 1^{er} avril 1983, des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
CLUB SOCIAL RÉCRÉATIF BONNE ENTENTE INC. 2151-1126	CLUB SOCIAL ET RÉCRÉATIF BONNE ENTENTE INC. AUX QUATRE VENTS INC.	1983 02 07	5200, boulevard Neuvialle, Québec
LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC. 2151-3593	FONDATION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS, SAGUENAY-LAC-ST-JEAN-CHIBOUGAMAU INC. LE PRÊT D'HONNEUR DU DIOCÈSE DE CHICOUTIMI INC. LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC.	1983 02 14	512, boulevard Auger est, Alma

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
** CHARBON WESTAR INC. 2210-8260	1983 05 03	Me J. Robert Doyle 630, boulevard Dorchester ouest, 22 ^e étage, Montréal	630, boulevard Dorchester ouest, 22 ^e étage, Montréal
** COMMERCE BES LIMITÉE 2208-9379	1983 04 29	M. Rafid Louis, 2, carré Westmount, appartement 706, Westmount	630, boulevard Dorchester ouest, 22 ^e étage, Montréal
COMPAGNIE DU GICLEUR RAIN BIRD DU CANADA LTÉE 1883-9142	1983 04 15	M. Claude Bédard 635, boulevard Dorchester ouest, bureau 1200, Montréal	635, boulevard Dorchester ouest, bureau 1200, Montréal
** ÉNERGIE WESTAR INC. 2210-8245	1983 04 29	Me J. Robert Doyle 630, boulevard Dorchester ouest, 22 ^e étage, Montréal	630, boulevard Dorchester ouest, 22 ^e étage, Montréal
** RESSOURCES WESTAR INC. 2210-8294	1983 05 03	Me. J. Robert Doyle 630, boulevard Dorchester ouest, 22 ^e étage, Montréal	630, boulevard Dorchester ouest, 22 ^e étage, Montréal

28756-o

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un permis autorisant la corporation suivante à faire affaires au Québec:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis
**MONARCH INDUSTRIES LTÉE 1159-6046	1983 04 06

28756-o

*L'inspecteur général des
institutions financières
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les**Formation**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
FERME DES SOURCES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	83 04 28	103, montée du Moulin, Laval, H7N 3Y7.

28808-o

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Terrebonne,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit.*

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les**Avis de reprise d'existence**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives a délivré, avant le 1^{er} avril 1983, un certificat de reprise d'existence à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
SENNEVILLE GOLF LINKS 1580-0592	1982 12 16	La dénomination sociale de la compagnie est changée en celle de: TERRAIN DE GOLF SENNEVILLE/ SENNEVILLE GOLF LINKS

28756-o

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalités de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Thérèse et Sainte-Anne-des-Plaines

Prenez avis qu'en vertu de l'article 261.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le ministre des Affaires municipales a décrété que les approbations mentionnées dans les dispositions visées au paragraphe 4 de l'article 261 de cette loi ne sont pas nécessaires, à compter de ce jour, dans les municipalités de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Thérèse et Sainte-Anne-des-Plaines, où s'applique le Règlement de contrôle intérimaire numéro 83-2 de la municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, tel que modifié par la Résolution numéro 83-19.

Québec, le 25 avril 1983.

28886-o

Le sous-ministre,
PATRICK KENNIFF.

Associations coopératives — Loi sur les

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DU NORD DE MONTRÉAL

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DU NORD DE MONTRÉAL » dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Dorion.

28758-o

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND.

CO-OP SERVICES-TRAVAIL DE LA RIVE-SUD *(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CO-OP SERVICES-TRAVAIL DE LA RIVE-SUD », dont le

siège social est situé à Lévis, QC, dans la circonscription électorale de Lévis.

28759-o

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND.

COMPTOIR COOPÉRATIF DE PRODUITS NATURELS AU BRIN D'AMOUR DE MATANE *(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COMPTOIR COOPÉRATIF DE PRODUITS NATURELS AU BRIN D'AMOUR DE MATANE », dont le siège social est situé à Matane, QC, dans la circonscription électorale de Matane.

28831-o

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND.

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE MAIZERETS (QUÉBEC)

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION DE MAIZERETS (QUÉBEC) », dont le siège social est situé à Québec, QC, dans la circonscription électorale de Limoilou.

28761-o

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND.

COOPÉRATIVE D'HABITATION D'ARTAGNAN « MONTRÉAL »

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION D'ARTAGNAN « MONTRÉAL » » dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Rosemont.

28760-o

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND.

**LA COOPÉRATIVE D'HABITATION
FRATERNITÉ (MONTRÉAL)**

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION FRATERNITÉ (MONTRÉAL) » dont le siège social est situé à Montréal-Nord, QC, dans la circonscription électorale de Bourassa.

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND.

28762-o

**COOPÉRATIVE D'HABITATION
LE GÎTE DE BEAUPORT**

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION LE GÎTE DE BEAUPORT », dont le siège social est situé à Beauport, QC, dans la circonscription électorale de Montmorency.

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND.

28765-o

**COOPÉRATIVE D'HABITATION
LES GENS HEUREUX DE VILLE-VANIER**

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION LES GENS HEUREUX DE VILLE-VANIER », dont le siège social est situé à ville Vanier, Québec, dans la circonscription électorale de Vanier.

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND.

28767-o

**COOPÉRATIVE D'HABITATION
« LA CHAUDIÈRE » DE SAINT-GEORGES**

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA CHAUDIÈRE » DE SAINT-GEORGES », dont le siège social est situé à

Saint-Georges, QC, dans la circonscription électorale de Beauce-Sud.

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND.

28763-o

**LA COOPÉRATIVE D'HABITATION
« LA TOURMALINE » DE LONGUEUIL**

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA TOURMALINE » DE LONGUEUIL », dont le siège social est situé à ville de Lemoyne, QC, dans la circonscription électorale de Laporte.

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND.

28764-o

**COOPÉRATIVE D'HABITATION
« LE MEUNIER NOIR » DE JONQUIÈRE**

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LE MEUNIER NOIR » DE JONQUIÈRE » dont le siège social est situé à Jonquière, QC, dans la circonscription électorale de Jonquière.

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND.

28766-o

**COOPÉRATIVE FORESTIÈRE ALGONQUIN
D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE FORESTIÈRE ALGONQUIN D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE », dont le siège social est situé à Winneway, QC, dans la circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND.

28832-o

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE PORTNEUF*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE PORTNEUF », dont le siège social est situé à Saint-Raymond, QC, dans la circonscription électorale de Portneuf.

Le sous-ministre des Finances,

28833-o

ROBERT NORMAND.

COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION DE PRÉSENTOIRS ET D'ÉCRINS À BIJOUX DE DUHAMEL*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION DE PRÉSENTOIRS ET D'ÉCRINS À BIJOUX DE DUHAMEL », dont le siège social est situé à Duhamel, QC, dans la circonscription électorale de Papineau.

Le sous-ministre des Finances,

28834-o

ROBERT NORMAND.

Avis divers**L'Évêque des maronites catholiques romains au Canada****The Bishop of the Maronite Roman Catholics in Canada**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et

Commission des valeurs mobilières du Québec

(Décision no 6810)

Attendu que l'article 307 de la Loi sur les valeurs mobilières permet à la Commission de déléguer à un de ses membres ou à un membre de son personnel un pouvoir résultant de ladite Loi, ou des règlements adoptés sous son empire;

Attendu que la Commission juge que certains pouvoirs peuvent être délégués à un de ses membres ou à un membre de son personnel afin de permettre une plus grande efficacité dans l'application de ladite Loi et desdits règlements;

La Commission:

1^o délègue les pouvoirs suivants, résultant de ladite Loi, aux personnes ci-après énumérées, lesquels seront exercés suivant la Loi, les règlements, ainsi que les normes établies par les instructions générales de la Commission:

Coopératives a accordé, avant le 1^{er} avril 1983, en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., chap. E-17), des lettres patentes, en date du 1983 03 07, constituant en corporation « L'Évêque des maronites catholiques romains au Canada — The Bishop of the Maronite Roman Catholics in Canada ».

Le siège social de la corporation est situé à Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,

JEAN-MARIE BOUCHARD.

2152-1893.

28756-o

Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Révérend Luc Sirois, Numéro 1846

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Révérend Luc Sirois, numéro 1846 possèdent leur siège social à Forestville, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, chap. 134, art. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le fidèle navigateur,
RAYMOND BRASSARD.*Le fidèle archiviste,*
FLORENT DEMERS.

28768-o

Article	Personne à qui la délégation est faite	Objet
12	Chef du service de l'appel public à l'épargne	Donner un accord ou s'opposer à un placement de titres auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec, sans prospectus.
14	Chef du service de l'appel public à l'épargne	Octroyer le visa d'un prospectus. Subordonner l'octroi du visa à tout engagement ou autre condition.
15	Directeur de l'information	Refuser d'apposer le visa.
20	Chef du service de l'appel public à l'épargne	Accorder le visa du prospectus provisoire.
27	Chef du service de l'appel public à l'épargne	Octroyer un visa à toute modification relative à une augmentation du nombre de titres à placer.
34	Chef du service de l'appel public à l'épargne	Octroyer un visa dans les 20 jours suivant le terme défini à l'article 33.
35	Chef du service de l'appel public à l'épargne	Proroger un délai prévu à l'article 34.
37	Directeur de l'information	Déterminer si le placement d'une valeur a pris fin ou est encore en cours.
38	Directeur de l'information	Ordonner l'interruption d'un placement et la reprise subséquente dans le cas d'un prospectus provisoire.
39	Directeur de l'information	Exiger la diffusion du contenu de l'ordonnance interrompant le placement dans le cas d'un prospectus provisoire.
50	Chef du service de l'appel public à l'épargne	Donner un accord ou s'opposer à une dispense de prospectus concernant un échange de titres lié à une opération de regroupement ou à une restructuration du capital.
53	Chef du service de l'appel public à l'épargne	Donner un accord ou s'opposer à une dispense de prospectus concernant un placement de titres dans les cas prévus à l'article 52.
66	Directeur de l'information	Dans le cas d'un contrat d'investissement, désigner les personnes à qui incomberont les obligations imposées à l'émetteur.
67	Directeur de l'information	Agrément de la personne qui met en circulation des titres visés aux paragraphes 4 ^o et 5 ^o de l'article 1, négociables sur un marché organisé, ou des options visées au paragraphe 8 ^o du même article. Approbation du document d'information décrivant le fonctionnement du marché et, le cas échéant, les divers types de contrats.
69	Directeur de l'information	Dans le cas d'un émetteur comptant moins de 15 porteurs résidant au Québec, révoquer son état d'émetteur assujéti ou le relever aux conditions qu'il détermine des obligations d'information continue.
71	Chef du service de l'information continue	Délivrer une attestation quant à la situation d'un émetteur assujéti.

Article	Personne à qui la délégation est faite	Objet
76	Chef du service de l'information continue	Déterminer les états financiers à être déposés, lors d'un premier exercice.
104	Directeur de l'information	Désigner les personnes à qui incomberont les obligations imposées à l'émetteur assujéti.
120	Directeur de l'information	Approuver toute matière d'expédier une offre publique d'achat et tout document connexe.
142	Directeur de l'information	Accorder des dérogations aux délais prévus au titre quatrième, dans le cas d'offres soumises à des délais différents par l'effet de dispositions adoptées par une autre autorité législative au Canada.
151	Directeur de l'encadrement du marché	Inscription de courtier ou de conseiller en valeurs.
151	Chef du service de l'inscription	Inscription de représentant du courtier ou du conseiller en valeurs.
152	Directeur de l'encadrement du marché	Retirer ou suspendre les droits conférés à un représentant par l'inscription.
153	Chef du service de l'inscription	Assortir les droits conférés par l'inscription à un représentant, de restrictions ou de conditions.
153	Chef du service de l'inscription	Radier le courtier ou le conseiller en valeurs à sa demande et subordonner une telle radiation à des conditions.
159	Directeur de l'encadrement du marché	Permettre toute modification par rapport aux informations fournies lors de l'inscription ou s'opposer à toute modification par rapport à ces mêmes informations.
199 paragraphe 4 ^e	Chef du service de l'appel public à l'épargne	Autoriser toute personne à déclarer que des titres seront admis à la cote, ou qu'une demande en ce sens a été ou sera faite.
212	Chef du service du contentieux	Établir le mémoire de frais, le présenter à un juge et recouvrer les frais d'enquête de toute personne condamnée pour une infraction.
237	Chefs du service des enquêtes, du service du contentieux, du service de l'appel public à l'épargne, du service de l'information continue, du service de l'inscription ou du service des inspections et à toute personne désignée par le chef du service des enquêtes ou le chef du service des inspections	Exiger la communication de tout document ou renseignement, sauf d'un organisme d'autoréglementation. Demander une confirmation sous serment ou une affirmation solennelle de l'authenticité des documents ou la véracité des renseignements communiqués.
238	Directeurs des affaires juridiques, de l'information ou de l'encadrement du marché	Soumettre à un interrogatoire sous serment les personnes visées à l'article 237, leurs dirigeants ou préposés, sauf d'un organisme d'autoréglementation.
242	Enquêteurs	Exiger la communication ou la remise de pièces reliées à l'objet d'une enquête.

Article	Personne à qui la délégation est faite	Objet
242	Chef du service des enquêtes	Rendre les pièces remises à l'enquêteur ou déterminer ce qu'il y a lieu d'en faire.
243	Chef du service des enquêtes	Établir les conditions de consultation par la personne qui a remis des pièces.
245	Enquêteurs	Interdire de communiquer une information reliée à une enquête.
247	Chef du service des enquêtes	Quant à la désignation d'une personne à qui est confiée la conduite d'une enquête, sauf dans le cas d'une personne qui n'est pas membre du personnel de la Commission
263	Directeurs des affaires juridiques, de l'information ou de l'encadrement du marché	Dispenser, aux conditions déterminées, une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues par les titres deuxième à cinquième, sauf dans le cas des obligations prévues aux articles 18, 29, 46, 47, 48, 49, 58, 59, 60, 61, 67, 81, 82, 85, 110 à 119, 121 à 141, 143 à 149, 167 et 168.
263	Directeurs des affaires juridiques, de l'information ou de l'encadrement du marché	Dispenser, aux conditions déterminées, une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues par règlement, sauf dans le cas des obligations prévues aux articles 18 en ce qui concerne l'agrément d'une bourse, 28, 36, 67, 94 à 98, 176 à 189, 274, 276 à 290 et 296.
265	Directeur de l'encadrement du marché	Interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs; ou interdire à une personne ou à une catégorie de personnes toute activité reliée à des opérations sur une valeur donnée; dans les cas suivants:
	Directeur de l'information ou des affaires juridiques	Lorsque l'étude du marché hors-cote des titres permet de déceler des indices d'un marché fictif ou simulé;
	Directeur de l'information	Lorsque les opérations sur valeurs d'un émetteur ont été interdites par une autre autorité en matière de valeurs mobilières ou par une bourse;
	Directeur de l'encadrement du marché	Lorsqu'une personne ne satisfait pas aux obligations d'information.
271	Directeur de l'encadrement du marché	Ordonner à une personne inscrite de soumettre, avant son utilisation, un exemple de tout document publicitaire, en interdisant l'utilisation ou en exigeant des modifications.
273	Directeur de l'encadrement du marché	Prononcer un blâme dans le cas d'un représentant.
275	Directeurs de l'information ou de l'encadrement du marché	Recommander le remboursement de tout ou partie des droits perçus.
292	Le président	Nomination d'expert.

Article	Personne à qui la délégation est faite	Objet
293 2° alinéa	Directeurs des affaires juridiques, de l'information ou de l'encadrement du marché ou un membre de la Commission	Certifier un document émanant de la Commission ou faisant partie de ses archives et une copie d'un tel document.
295	Un membre de la Commission, le secrétaire, les directeurs des affaires juridiques, de l'information ou de l'encadrement du marché.	Délivrance d'une attestation concernant l'inscription d'une personne, le dépôt des documents ou le moment de la connaissance des faits donnant lieu à une poursuite.
296 2° alinéa	Le secrétaire	Reconnaissance d'un caractère confidentiel à certains documents.

2° Délègue les pouvoirs suivants, résultant desdits règlements, aux personnes ci-après énumérées, lesquels seront exercés suivant la Loi, les règlements ainsi que les normes établies par les instructions générales de la Commission:

Titre premier — Dispositions générales

Objet	Personne à qui la délégation est faite
Article 2	Directeur de l'information
Article 3	Directeur de l'information, à la condition qu'un avis préalable soit donné à la Commission.
Articles 6 et 7	Directeur de l'information
Article 12	Chef du service de l'appel public à l'épargne.
Article 14	Chef du service de l'inscription

Titre deuxième — Appel public à l'épargne

Objet	Personne à qui la délégation est faite
Articles 16 et 17	Chef du service de l'appel public à l'épargne
Article 18	Directeur de l'information
Articles 19 à 27	Chef du service de l'appel public à l'épargne
Articles 29 à 34	Chef du service de l'appel public à l'épargne
Article 35	Directeur de l'information
Article 36	Directeur de l'information
Articles 37 à 39	Chef du service de l'appel public à l'épargne
Article 40	Directeur de l'information
Articles 41 à 56	Chef du service de l'appel public à l'épargne
Articles 58 à 66	Chef du service de l'appel public à l'épargne
Article 67	Directeur de l'information
Articles 68 à 71	Chef du service de l'appel public à l'épargne
Article 72	Directeur de l'information
Articles 73 à 93	Chef du service de l'appel public à l'épargne
Articles 99 à 115	Chef du service de l'appel public à l'épargne

Titre troisième — Information sur valeurs en circulation

Objet	Personne à qui la délégation est faite
Articles 116 à 175	Chef du service de l'information continue

Titre cinquième — Courtiers et conseillers en valeurs

Articles 190 à 199	Directeur de l'encadrement du marché
Article 201	Directeur de l'encadrement du marché
Article 202	Chef du service de l'inscription
Articles 203 et 204	Directeur de l'encadrement du marché
Article 205	Chef du service de l'inscription
Articles 206 à 237	Directeur de l'encadrement du marché
Articles 239 à 252	Directeur de l'encadrement du marché

Titre sixième — Administration de la Loi

Articles 253 à 271	Le président
--------------------	--------------

Titre septième — Règles de fonctionnement portant sur la gestion, la garde et la composition des avoirs des fonds communs de placement et des sociétés d'investissement à capital variable

Articles 272 à 275	Directeur de l'information
Articles 280 à 290	Directeur de l'information

Titre huitième — Règles de fonctionnement du marché hors-cote

Articles 291 à 295	Directeur de l'encadrement du marché.
--------------------	---------------------------------------

3^e Délègue au directeur de l'information tous et chacun des pouvoirs ci-dessus délégués au chef du service de l'appel public à l'épargne et au chef du service de l'information continue;

4^e Délègue au directeur de l'encadrement du marché tous et chacun des pouvoirs ci-dessus délégués au chef du service de l'inscription et au chef du service des inspections;

5^e Délègue au directeur des affaires juridiques tous et chacun des pouvoirs ci-dessus délégués au chef du service du contentieux et au chef du service des enquêtes;

6^e Délègue, en l'absence d'un desdits directeurs, tous et chacun des pouvoirs ci-dessus délégués à l'un ou à l'autre des directeurs en poste.

Cette décision entre en vigueur le 6 avril 1983.

La Commission des valeurs mobilières du Québec
PAUL GUY, ROLAND CÔTÉ, MAURICE CUSSON,
PIERRE DUSSAULT, HENRI-PAUL NADEAU et GILLES NADEAU.

28809-o

Commission scolaire régionale Meilleur**Rachat d'obligations**

Émission d'obligations de 835 000 \$ 7½ % dues le 1^{er} juillet 1988.

Avis est, par les présentes, donné que, conformément aux dispositions de l'émission d'obligations susdite, la Commission scolaire régionale Meilleur rachètera, le 1^{er} juillet 1983, un montant de 53 000 \$ d'obligations à

même les obligations échéant le 1^{er} juillet 1988, de son émission d'obligations originale de 835 000 \$, datée du 1^{er} juillet 1968, et portant intérêt au taux de 7½ % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés et déterminés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$ pour être rachetées en entier

M-370	M-422	M-490	M-555	M-644	M-750
M-383	M-425	M-493	M-568	M-646	M-754
M-389	M-440	M-496	M-599	M-665	M-759
M-394	M-441	M-498	M-601	M-673	M-764
M-398	M-442	M-501	M-604	M-676	M-768
M-401	M-447	M-525	M-607	M-688	M-771
M-407	M-457	M-532	M-608	M-690	M-773
M-414	M-460	M-540	M-615	M-715	M-782
M-417	M-480	M-546	M-619	M-741	

Lesdites obligations seront remboursables, au pair, en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la banque de Montréal, dans la province de Québec.

Lesdites obligations cesseront de porter intérêt, à compter du 1^{er} juillet 1983, et devront être présentées pour remboursement.

Les coupons dus, le 1^{er} juillet 1983, peuvent être détachés et présentés dans la manière habituelle.

Granby, le 2 mai 1983.

Le directeur général,
JACQUES DUBOIS.

28810-0

Église missionnaire baptiste Landmark de la Paix

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives a accordé, avant le 1^{er} avril 1983, en vertu de l'article 2 de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71), des lettres patentes, en date du 1983 02 15, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, sous la dénomination sociale « Église missionnaire baptiste Landmark de la Paix », M. Paul Provençal, pasteur, 543, Drouin, Scott-Jonction, M. Réjean Bernard, journalier, 811, route Saint-Georges, Saint-Bernard, M. Yvan Marceau, rembourreur, 877, Principale, Saint-Malachie, et M. Omer Drouin, rentier, 1475, route Kennedy, Sainte-Marie.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 543, Drouin, Scott-Jonction, district judiciaire de Beauce.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

2151-5085.

28756-0

Ville de Saint-Rédempteur

Avis public est par les présentes donné que la ville de Saint-Rédempteur entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, tel que ci-après reproduit pour les lots ci-après mentionnés:

Lots visés par la présente procédure:

Rue Seaborn — lot 5-124 du cadastre de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis, suivant un plan et une description technique préparés par Laurent Beurivage, a.-g., le 21 février 1980.

Rue Dominique-Savio — lots 6-139 et 6-140 du cadastre de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis, suivant un plan et une description technique préparés par Pierre Lussier, a.-g., le 17 mars 1983.

Disposition de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes:

Article 422: les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins 10 ans deviennent propriété de la municipalité dès que les formalités suivantes sont accomplies:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes les rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;
2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés, conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1);
3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;
4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:
 - a) le texte intégral du présent article;
 - b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
 - c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies;

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal

compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles pour lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes (S.R. 1964, chap. 193, art. 430; 1968, chap. 23, art. 8).

Attestations:

Le plan et la description technique des rues, pour lesquelles la ville de Saint-Rédempteur se prévaut du présent article, sont déposés au bureau du greffier ainsi qu'au bureau d'enregistrement, division de Lévis.

La ville de Saint-Rédempteur a également accompli les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes.

Saint-Rédempteur, le 16 mai 1983.

Le greffier,

28811-20-2-o

HENRI LOUIS BEAUDOIN.

Succession Donald William McCunn

Avis est donné que, le 11 février 1983, par acte passé devant Yves Neault, notaire, pratiquant au 666, rue Sherbrooke ouest, Montréal, enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3350655, le 26 avril 1983, la soussigné Wendy Biggs, domiciliée au 8903, rue Leroux, ville LaSalle, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Donald William McCunn, en son vivant exécutif, domicilié au 333, chemin du Canal, Lachine, QC.

Pour les fins des présentes, la soussignée élit domicile au bureau de Chait Salomon, 1, place Ville-Marie, local 1901, Montréal, QC, H3B 2C2.

Montréal, le 2 mai 1983.

Les procureurs,

28769-o

CHAIT, SALOMON.

Succession Lucette Desrochers

Avis est donné que, conformément à l'article 676 du Code civil, Ralph Joy, tuteur de Chantale Perreault, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Lucette Desrochers, pour et en son nom, le 21 mars 1983, devant Jean G. Gravel, notaire, 2125, rue Jean-Talon est, local 202, Montréal, H2E 1V4. L'acceptation sous bénéfice d'inventaire a été enregistrée au

bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 23 mars 1983, sous le numéro 3340842.

Montréal, le 19 avril 1983.

Les procureurs,

28820-o

GRAVEL & GINGRAS.

Succession Michel Proulx

Avis est, par les présentes donné que Lise Côté, ménagère, demeurant à Gatineau, province de Québec, 47, Cléricy, appartement 6, en sa qualité de tutrice de Daniel et Pascal Proulx, enfants mineurs, héritiers légaux de leur père, feu Michel Proulx, en son vivant, demeurant à Gatineau, province de Québec, 47, Cléricy, appartement 6, décédé le 6 août 1981, sans avoir laissé de testament, a été autorisée, pour et au nom des enfants mineurs Daniel et Pascal Proulx, d'accepter la succession dudit Michel Proulx, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un jugement rendu par le protonotaire adjoint du district judiciaire de Hull, le 14 janvier 1983, dossier numéro 550-14-191-812, selon les termes de l'article 660 et suivants du Code civil.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Sylvie Arsenault, notaire, 277, rue Notre-Dame, Gatineau, QC, J8P 1K6, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, Lise Côté paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Gatineau, le 5 mai 1983.

Le procureur,

28850-o

SYLVIE ARSENAULT, notaire.

Succession Rosario Maheux

Prenez avis, que Victor Maheux, professeur, demeurant au 7400, rue Sherbrooke ouest, appartement 227, Montréal, QC, H4B 1R8, en sa qualité de curateur à Léonce Maheux, ce dernier héritier venant à la succession *abintestat* de Rosario Maheux, de son vivant demeurant au 6414, Saint-Laurent, Montréal, QC, H2S 3C4, a accepté sous bénéfice d'inventaire ladite succession par acte passé devant Guy Meury, notaire, le 2 mai 1983, minute numéro 1521, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3353078.

Montréal, le 6 mai 1983.

Les procureurs,

28835-o

LABRÈCHE, LAMARRE, MEURY, notaires.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Marie Josée Thérèse Bergeron

Par le certificat numéro 83-168 du 21 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Joseph Thérèse Bergeron, née le 20 mars 1937, en celui de Marie Josée Thérèse Bergeron.

Sainte-Foy, le 6 mai 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Marie Cécile Nicole Cayer

Par le certificat numéro 83-158 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Cécile Nicole Raymond, née le 30 décembre 1950, en celui de Marie Cécile Nicole Cayer.

Sainte-Foy, le 28 avril 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Marie Gemma Diane Cayer

Par le certificat numéro 83-159 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Gemma Diane Raymond, née le 4 août 1954, en celui de Marie Gemma Diane Cayer.

Sainte-Foy, le 28 avril 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Hagop Jacky Chadirdjian

Par le certificat numéro 83-148 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Hagop Jacky Cadirci, né le 6 décembre 1962, en celui de Hagop Jacky Chadirdjian.

Sainte-Foy, le 18 avril 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Marie Francine Johanne Côté

Par le certificat numéro 83-166 du 21 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Francine Johanne Lacroix, née le 2 août 1958, en celui de Marie Francine Johanne Côté.

Sainte-Foy, le 6 mai 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Subhash Chander Dheer

Par le certificat numéro 83-172 du 21 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Subhash Chander, né le 1^{er} juillet 1947, en celui de Subhash Chander Dheer.

Sainte-Foy, le 6 mai 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Giuseppe Di Maio

Par le certificat numéro 83-169 du 21 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Giuseppe Pipia, né le 28 avril 1950, en celui de Giuseppe Di Maio.

Sainte-Foy, le 6 mai 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Marie Marcelle Louise Girardin

Par le certificat numéro 83-170 du 21 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marcelle Louiselle Girardin, née le 29 avril 1955, en celui de Marie Marcelle Louise Girardin.

Sainte-Foy, le 6 mai 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Marie Anne Renelde Pierrette Grégoire

Par le certificat numéro 83-157 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anne Renalde Pierrette Rastetter, née le 27

janvier 1958, en celui de Marie Anne Renelde Pierrette Grégoire.

Sainte-Foy, le 28 avril 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Virginie Vianeyte Lydia Jaran

Par le certificat numéro 83-147 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Virginie Vianeyte Lydia Bidet, née le 18 septembre 1964, en celui de Virginie Vianeyte Lydia Jaran.

Sainte-Foy, le 26 avril 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Joseph Hubert Jean-Guy Lafaille

Par le certificat numéro 83-160 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Hubert Jean-Guy Tanguay, né le 14 juillet 1939, en celui de Joseph Hubert Jean-Guy Lafaille.

Sainte-Foy, le 28 avril 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Joseph Raymond Simon Laforge

Par le certificat numéro 83-171 du 21 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Raymond Laforge, né le 4 avril 1943, en celui de Joseph Raymond Simon Laforge.

Sainte-Foy, le 6 mai 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Angela Anna Rachel Lazerman

Par le certificat numéro 83-154 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Angela Nastatos, née le 28 juin 1963, en celui de Angela Anna Rachel Lazerman.

Sainte-Foy, le 28 avril 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Tina Ida Lazerman

Par le certificat numéro 83-155 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Tina Ida Nastatos, née le 3 juillet 1964, en celui de Tina Ida Lazerman.

Sainte-Foy, le 28 avril 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Marie Thérèse Manon Lessard

Par le certificat numéro 83-149 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Manon Chevrier, née le 25 octobre 1959, en celui de Marie Thérèse Manon Lessard.

Sainte-Foy, le 28 avril 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Marie Jeannine Rita Martel

Par le certificat numéro 83-167 du 21 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeannine Rita Martella, née le 14 janvier 1929, en celui de Marie Jeannine Rita Martel.

Sainte-Foy, le 6 mai 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Mario Daniel Martin

Par le certificat numéro 83-156 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Mario Pompilio, né le 18 mars 1953, en celui de Mario Daniel Martin.

Sainte-Foy, le 26 avril 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Mary Joane Roxanne Poirier

Par le certificat numéro 83-151 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mary Joane Roxanne Hulquist, née le 9 septembre 1961, en celui de Mary Joane Roxanne Poirier.

Sainte-Foy, le 28 avril 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Marie Paule Nathalie Randez

Par le certificat numéro 83-161 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Paule Nathalie Vincent, née le 17 octobre 1963, en celui de Marie Paule Nathalie Randez.

Sainte-Foy, le 28 avril 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

John Nicolas Schmidt

Par le certificat numéro 83-163 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joan-Nicolae Teodorescu, né le 20 juin 1940, en celui de John Nicolas Schmidt.

Sainte-Foy, le 27 avril 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Joseph Jean-Baptiste Richard Simard

Par le certificat numéro 83-150 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Joseph Jean-Baptiste Richard Croteau, né le 24 juin 1957, en celui de Joseph Jean-Baptiste Richard Simard.

Sainte-Foy, le 28 avril 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Marie Johan Lyne Jacinthe St-Pierre

Par le certificat numéro 83-165 du 21 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Joanne Lyne Jacinthe St-Pierre, née le 16 août 1954, en celui de Marie Johan Lyne Jacinthe St-Pierre.

Sainte-Foy, le 6 mai 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Paul Tahill

Par le certificat numéro 83-162 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Paul Tagil, né le 1^{er} février 1919, en celui de Paul Tahill.

Sainte-Foy, le 28 avril 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Joseph Oswald Jean-Louis Turcotte

Par le certificat numéro 83-152 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Oswald Landry, né le 2 octobre 1944, en celui de Joséph Oswald Jean-Louis Turcotte.

Sainte-Foy, le 28 avril 1983.

28808-o *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Cheung Geoffrey Ping Wong

Par le certificat numéro 83-146 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Ping Cheung Wong, né le 13 septembre 1948, en celui de Cheung Geoffrey Ping Wong.

Sainte-Foy, le 28 avril 1983.

28808-0 *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY.

Demandes

Marie Jeanne Rollande Aubry

Prenez avis que Marie Jeanne Rollande Aubry, commis-comptable, domiciliée au numéro 4005, Saint-Laurent, Tracy, district de Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Jeanne Yolande Aubry.

Tracy, le 4 mai 1983.

28872-20-2-0 *La requérante,*
YOLANDE AUBRY.

Sylvie Bessette

Prenez avis que Sylvie Bessette, domiciliée et résidant au 3795, place Nogent, Brossard, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Richard Bessette.

Brossard, le 28 avril 1983.

28873-20-2-0 *Les procureurs de la requérante,*
LECLERC, ALIE, GRAVEL ET ALLAIRE.

Sylvie Bois Lyne Bois

Avis est donné que Sylvie Bois, Lyne Bois, domiciliées et résidant au 10522, Georges-Baril, district de Montréal, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leurs noms en ceux de Sylvie Corbeil et Lyne Corbeil.

Montréal, le 13 avril 1983.

28680-19-2-0 *Les requérantes,*
SYLVIE ET LYNE BOIS.

Louis Bonarien

Avis est donné que Louis Bonarien, gentilhomme, domicilié et résidant au 2020, Elmhurst, appartement 7, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Bernier.

Ce changement affectera également le nom de Brian Louis Bonarien domicilié et résidant à la même adresse.

Montréal, le 20 avril 1983.

28647-19-2-0 *Les procureurs du requérant,*
LAROUCHE BOYANER & SEPINWALL.

Alida Bouchard

Avis est donné que Alida Bouchard, domiciliée et résidant au 808, rue Couture, appartement 4, Chicoutimi, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alie Bouchard. Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 21 avril 1983.

28602-19-2-0 *Les procureurs de la requérante,*
MES ROY, PÉRIGNY, VÉZINA,
BEAULIEU & FILLION.

Marie Claire Francine Castilloux

Prenez avis que Marie Claire Francine Castilloux, domiciliée au 1544, boulevard Gouin est, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom patronymique en celui de Daigle.

Montréal, le 19 avril 1983.

28648-19-2-0 *Les procureurs de la requérante,*
BOISCLAIR, KOZINE, DÉSY,
SASSEVILLE, LAFORTUNE, *avocats.*

Joseph Maurice Guildo Chénard dit Guy Chénard

Avis est donné que Joseph Maurice Guildo Chénard dit Guy Chénard, électricien, domicilié au numéro 1290 de la rue Neuilly, Duvernay, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Maurice Guildo Guy Chénard.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont: dame Yvonne Denis Chénard, épouse du requérant, et leur fille Micheline Chénard, toutes deux domiciliées à la même adresse que le requérant.

Laval, le 5 avril 1983.

28631-19-2-o

Le procureur du requérant,
DANIÈLE LEROUX, *notaire.*

Marie Blanche Éva Desrochers

Avis est donné que Marie Blanche Éva McLaughlin, née Desrochers, professeur à la retraite, demeurant au 129, rue Georges, Noranda, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son prénom de Éva à Yvonne et son nom de fille de Desrochers à Durocher.

Elle est la seule personne affectée par ce changement.

Rouyn, le 28 avril 1983.

28678-19-2-o

Le procureur de la requérante,
GUY LAROUCHE, *notaire*

Marc-André Desroches

Avis est donné que Marc-André Desroches, technicien en finances, domicilié au 446, route 138, Saint-Augustin, district de Québec, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marco Desroches. Le requérant est la seule personne pouvant être affectée par ce changement de nom.

Saint-Augustin, le 2 mai 1983.

28677-19-2-o

Le procureur du requérant,
MICHEL MARCOTTE.

Michel Donaldson alias Taillon

Prenez avis que monsieur Michel Donaldson alias Michel Taillon, gérant, domicilié au 770, 47^e Rue est, appartement 2, Charlesbourg, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Donaldson Taillon.

28679-19-2-o

Les procureurs du requérant,
ST-HILAIRE, DE BLOIS, LECLERC,
GINGRAS & DELAGE.

Marie Jeannette Rachel Drouin

Prenez avis que Marie Jeannette Rachel Drouin, domiciliée et résidant au 1017, Long-Sault, Sainte-Foy, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Jeannine Rachel Drouin.

Québec, le 26 avril 1983.

28603-19-2-o

La requérante,
JEANNETTE DROUIN,

Marie Guylaine Claudine Durand

Avis est donné que Marie Guylaine Claudine Durand, domiciliée et résidant au 65, rue Desmeules, Chicoutimi, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Guylaine Claudette Durand. Ce changement n'affecte aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 15 avril 1983.

28624-19-2-o

La requérante,
CLAUDINE DURAND.

Arthur Ferland

Prenez avis que Arthur Ferland, arpenteur, domicilié au 256, Latourelle, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Victor Yves Arthur Ferland.

Québec, le 25 avril 1983.

28874-20-2-o

Les procureurs du requérant,
PROULX, MARQUIS & ROY.

Marie Raymonde Fournier

Prenez avis que Marie Raymonde Fournier, domiciliée et résidant au 840, Candiac, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Raymonde Isabell Fournier.

Québec, le 3 mai 1983.

28875-20-2-o

La requérante,
RAYMONDE FOURNIER.

Roney Gervais

Prenez avis que Roney Gervais, électricien, domicilié au 613, rue Watt, Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roney Boyer.

Gatineau, le 19 avril 1983.

28876-20-2-o

Le requérant,
RONEY BOYER.

Céline Gervais

Avis est, par les présentes, donné que Céline Gervais, résidant et domiciliée au 5534, rue Cartier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kim Gervais.

Montréal, le 16 mars 1983.

28632-19-2-o

Le procureur de la requérante,
JEAN SAULNIER, *avocat.*

Gregory Jay Goldberg

Prenez avis que Gregory Jay Goldberg, domicilié au 5032, avenue Victoria, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gregory Jay Respitz.

Ce changement de nom n'affectera que le requérant.
Montréal, le 5 mai 1983.

28877-20-2-o

Les procureurs du requérant,
KAUFMAN, RESPITZ.

Sonya Guérette

Prenez avis que Sonya Guérette, domiciliée et résidant au 766, de Norvège, appartement 1, Sainte-Foy, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin

d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sonya Santerre.

Québec, le 18 avril 1983.

28878-20-2-o

Les procureurs de la requérante,
PROULX, MARQUIS & ROY.

Daniel Lachance

Avis est donné que Daniel Lachance, étudiant, demeurant et domicilié au 4913, avenue Mayfair, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Daniel Foley.

Montréal, le 9 août 1982.

28650-19-2-o

Les procureurs du requérant,
LAROCHÉ, BOYANER & SEPINWALL.

Marie Linda Jeanne Lemire

Avis est donné que Marie Linda Jeanne Lemire, femme d'affaires, domiciliée au 1250, rue Malouin, Sherbrooke, district de Saint-François, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Linda Jeanne Sobra.

Sherbrooke, le 14 avril 1983.

28651-19-2-o

Le procureur de la requérante,
DIANE CANUEL, *notaire.*

Armand Léo Lizotte

Avis est donné que Armand Léo Lizotte, poinçonneur, domicilié au 94, avenue du Lac à Rouyn, district de Rouyn-Noranda, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Armand Roger Lizotte.

Rouyn, le 27 avril 1983.

28604-19-2-o

Les procureurs du requérant,
GRIMARD, DESJARDINS, GUERTIN,
LAVALLÉE, GRIMARD, BUREAU.

Avdyl Meku

Prenez avis que Avdyl Meku, sans emploi, domicilié et résidant au 12157, Lachapelle, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Avdyl Azem Krasniqi.

Saint-Laurent, le 29 avril 1983.

28880-20-2-o *Les procureurs du requérant,*
DESCÔTEAUX, JARRY & HÉBERT.

Nancy Roseberry

Prenez avis que Nancy Roseberry, domiciliée et résidant au 632, boulevard Sauvageau, Thetford-Mines, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nancy Tétréault.

Thetford-Mines, le 7 avril 1983.

28882-20-2-o *Le procureur de la requérante,*
MICHEL CLICHE, *avocat.*

Boutros Rassam

Prenez avis que Boutros Rassam, domicilié et résidant au 376, place Chantilly, Beaconsfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Rassam.

Beaconsfield, le 22 avril 1983.

28652-19-2-o *Le requérant,*
BOUTROS RASSAM.

Raymond Simard

Prenez avis que Raymond Simard, débardeur, domicilié au 1342, 3^e Avenue, La Baie, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raymond Minier.

La Baie, le 3 mai 1983.

28884-20-2-o *Le procureur du requérant,*
JACQUES CÔTÉ, *notaire.*

Joseph Michel Riopel

Prenez avis que Joseph Michel Riopel, étudiant, domicilié au 200, Cité des Jeunes, appartement 102, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Michel Doire.

Hull, le 19 avril 1983.

28881-20-2-o *Les procureurs du requérant,*
LAUZON, GRONDIN, THÉBERGE & ROSS.

Marc Simard

Prenez avis que Marc Simard, papetier, domicilié au 1342, 3^e Avenue, La Baie, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marc Minier.

La Baie, le 3 mai 1983.

28883-20-2-o *Le procureur du requérant,*
CLAUDE BOISVERT, *notaire.*

Josette Rodrigue

Avis est donné que Josette Rodrigue, domiciliée et résidant au 807, rue Marquette, appartement 14, Thetford-Mines, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom de Josette Rodrigue en celui de Josée Rodrigue.

Thetford-Mines, le 7 avril 1983.

28681-19-2-o *Le procureur de requérant,*
JACQUES SAMSON, *avocat.*

Nicole Verheughe

Prenez avis que Nicole Verheughe, domiciliée au 230, rang des 20, Saint-Basile, QC, J0L 1S0, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nicole de Marès.

Saint-Basile, le 26 avril 1983.

28885-20-2-o *La requérante,*
NICOLE VERHEUGHE

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-000587-834

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JAMES DUNPHY, domicilié au 25, rue Elgin, Granby, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à James Dunphy, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 4 mai 1983.

28808-o

Le greffier adjoint,
 MARIE BELZILE.

Compagnies — Loi sur les**Demandes de dissolution****1849-4773 QUÉ. INC.**

Prenez avis que la compagnie « 1849-4773 QUÉ. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 28 février 1983.

28770-o

Le secrétaire,
 JEAN HAMEL.

480 DUVERNAY CORPORATION LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « 480 DUVERNAY CORPORATION LTD. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à

l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 décembre 1982.

28771-o

Le procureur de la compagnie,
 MORTON S. MINC.

AIRMEDIA INC.

Prenez avis que la compagnie « AIRMEDIA INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hubert, le 25 avril 1983.

28851-o

Le procureur de la compagnie,
 SERGE LARIVIÈRE, notaire.

ALANDA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « ALANDA INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 mai 1983.

28836-o

La secrétaire,
 DIANE MARCELIN LAURIN.

AMBULANCE ST-CHARLES INC.

Prenez avis que la compagnie « AMBULANCE ST-CHARLES INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 avril 1983.

28852-o

Les procureurs de la compagnie,
 MES ZAURRINI & SEMETEYS.

**DISTRIBUTEUR ARTHUR LTÉE
 ARTHUR DISTRIBUTORS LTD**

Prenez avis que la compagnie « DISTRIBUTEUR ARTHUR LTÉE — ARTHUR DISTRIBUTORS

LTD » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 20 avril 1983.

28775-o

Pour la compagnie,
GÉRARD LAPALME.

**ASSOCIATION DES FINISSANTS DE
LA FACULTÉ D'ADMINISTRATION DE
L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE LTÉE**

Prenez avis que la corporation « ASSOCIATION DES FINISSANTS DE LA FACULTÉ D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 9 mai 1983.

28853-o

Pour la compagnie,
SYLVAIN MCDUFF.

A.M.P. HOLDINGS INC.

Avis est donné que « A.M.P. HOLDINGS INC. », corporation constituée en vertu de la partie I de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 avril 1983.

28812-o

Le secrétaire,
MARK ABRAMOWITZ.

CENTRE COMMERCIAL BEACONSFIELD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « CENTRE COMMERCIAL BEACONSFIELD INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 mai 1983.

28837-o

La secrétaire,
DIANE MARCELIN LAURIN.

**CENTRE COMMERCIAL LES JARDINS
DORVAL INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « CENTRE COMMERCIAL LES JARDINS DORVAL INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 mai 1983.

28838-o

La secrétaire,
DIANE MARCELIN LAURIN.

CENTRE D'ACHAT FOREST LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « CENTRE D'ACHAT FOREST LIMITÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 mai 1983.

28839-o

La secrétaire,
DIANE MARCELIN LAURIN.

LE CLUB SPORTIF ARANÇOIS INC.

Prenez avis que la compagnie « LE CLUB SPORTIF ARANÇOIS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval-des-Rapides, le 10 mai 1983.

28840-o

Le président,
ARSÈNE HENRY.

**LA COMPAGNIE D'AMÉNAGEMENT
MÉTROPOLITAIN LIMITÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LA COMPAGNIE D'AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN LIMITÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des

institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 mai 1983.

28841-o *La secrétaire,*
DIANE MARCELIN LAURIN.

DANDORE INC.

Prenez avis que la compagnie « DANDORE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-Rouge, le 4 mai 1983.

28772-o *Pour la compagnie,*
GUY LAVOIE.

DÉCORATION RÉAL ROY INC.

Prenez avis que la compagnie « DÉCORATION RÉAL ROY INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 19 avril 1983.

28773-o *Les procureurs de la compagnie,*
CLOUTIER, CARTIER & ASSOCIÉS.

DESIGN AWARD CHAIRS & FURNITURE MFG. CO. LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « DESIGN AWARD CHAIRS & FURNITURE MFG. CO. LTD. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 mai 1983.

28854-o *Les procureurs de la compagnie,*
MES KRAVITZ & KRAVITZ.

LES DÉVELOPPEMENTS ROSS INC.

Prenez avis que la compagnie « LES DÉVELOPPEMENTS ROSS INC. » demandera à l'inspecteur général

des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Georges, le 3 mai 1983.

28774-o *Le président,*
VICTOR LOUBIER.

DEVEX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « DEVEX INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 mai 1983.

28842-o *La secrétaire,*
DIANE MARCELIN LAURIN.

LES ENTREPRISES FERLER INC.

Prenez avis que la corporation « LES ENTREPRISES FERLER INC. », ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sorel, le 5 mai 1983.

28843-o *Les procureurs de la compagnie,*
MES GAUTHIER, GUERTIN & CREVIER.

FECTEAU & FILS LTÉE

Prenez avis que la compagnie « FECTEAU & FILS LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 avril 1983.

28855-o *Les procureurs de la compagnie,*
GOULET & TASCHEREAU.

GROUPE D'ÂGE D'OR JOIE DE VIVRE SUD-OUEST-CENTRE DE SHERBROOKE

Prenez avis que la corporation « GROUPE D'ÂGE D'OR JOIE DE VIVRE SUD-OUEST-CENTRE DE SHERBROOKE » demandera à l'inspecteur général des

institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 22 avril 1983.

28776-o

Le procureur de la compagnie,
ME JEAN-ROCH PERRON.

LES IMMEUBLES DESALABERRY LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES IMMEUBLES DESALABERRY LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 mai 1983.

28844-o

La secrétaire,
DIANE MARCELIN LAURIN.

LES INDUSTRIES KINGSTON LIMITÉE KINGSTON INDUSTRIES LIMITED

Prenez avis que la compagnie « LES INDUSTRIES KINGSTON LIMITÉE — KINGSTON INDUSTRIES LIMITED », compagnie constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de LaSalle, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 mai 1983.

28813-o

Les procureurs de la compagnie,
DOHENY MACKENZIE.

LES INVESTISSEMENTS JOMOR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES INVESTISSEMENTS JOMOR INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 mai 1983.

28777-o

Les procureurs de la compagnie,
FEINSTEIN & TRUDEAU.

LES INVESTISSEMENTS SANROSA LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES INVESTISSEMENTS SANROSA LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 mai 1983.

28845-o

La secrétaire,
DIANE MARCELIN LAURIN.

LA VIOLETTE DEVELOPMENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que « LA VIOLETTE DEVELOPMENT INC. », ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 mai 1983.

28780-o

Les procureurs de la compagnie,
STEIN & STEIN.

LA MAISONNÉE LAVAL INC.

Prenez avis que « LA MAISONNÉE LAVAL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 19 avril 1983.

28821-o

Le président,
JEAN-ROBERT FRENETTE.

MAURICE McMAHON HOLDINGS LTD

Prenez avis que la compagnie « MAURICE McMAHON HOLDINGS LTD » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 6 avril 1983.

28814-o

Le procureur de la compagnie,
LUC DEMERS, notaire.

LA MENUISERIE DE L'OUTAOUAIS LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LA MENUISERIE DE L'OUTAOUAIS LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Gatineau, le 4 mai 1983.

28856-o

Pour la compagnie,
LOUISE RIVARD.

ADELARD H. NADEAU LTÉE

Prenez avis que la compagnie « ADELARD H. NADEAU LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 19 avril 1983.

28778-o

Le secrétaire,
MAURICE HÉBERT.

LES PLACEMENTS FINANCIERS JP LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS FINANCIERS JP LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Bruno, le 28 avril 1983.

28815-o

Pour la compagnie,
JEAN POULIOT.

PLOMBERIE RODRO INC.

Prenez avis que la compagnie « PLOMBERIE RODRO INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Catherine, le 5 mai 1983.

28846-o

Le président,
RONALD DROLET.

**PRODUITS ALIMENTAIRES SUPEREME LIMITÉE
SUPEREME FOOD PRODUCTS LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « PRODUITS ALIMENTAIRES SUPEREME LIMITEE »

« TÉE — SUPEREME FOOD PRODUCTS LIMITED », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 mars 1983.

28822-o

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
MERCIER & ROBB.

RHINE INVESTMENTS LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « RHINE INVESTMENTS LIMITED, » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Hampstead, district de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 avril 1983.

28816-o

Le procureur de la compagnie,
DAN FEDERMAN.

RICHELIEU AUTO SPRING INC.

Prenez avis que la compagnie « RICHELIEU AUTO SPRING INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 avril 1983.

28779-o

Les procureurs de la compagnie,
MARTINEAU, WALKER.

SERVICE DE PHOTO IDÉAL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que « SERVICE DE PHOTO IDÉAL LTÉE », corporation incorporée suivant la Partie 1 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans les ville et district judiciaire de Montréal, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 mai 1983.

28847-o

Le secrétaire,
MONSOURA ABBASS.

LA SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE DIXVILLE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LA SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE DIXVILLE LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 mai 1983.

28848-o

La secrétaire,
DIANE MARCELIN LAURIN.

LA SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE LONGUE-POINTE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LA SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE LONGUE-POINTE LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 mai 1983.

28849-o

La secrétaire,
DIANE MARCELIN LAURIN.

Compagnies minières — Loi sur les

LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières et de la Partie I de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1983 05 02, à « LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER », réduisant son capital-actions.

28756-o

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.
1100-4975

LES MINES DUMAGAMI LIMITÉE (Libre de responsabilité personnelle)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières et de la Partie I de la Loi sur les compagnies, il a

accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1983 04 07, à la compagnie « LES MINES DUMAGAMI LIMITÉE (Libre de responsabilité personnelle) », augmentant son capital-actions.

28756-o

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.
1255-0372

MORGAN HYDROCARBURES INC. (Libre de responsabilité personnelle)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières et de la Partie I de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1983 04 20, à la compagnie « MORGAN HYDROCARBURES INC. (Libre de responsabilité personnelle) » augmentant son capital-actions.

28756-o

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.
1258-3340

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Édouard Houle

Succession de Houle, Édouard, en son vivant du 4240, rue Messier, appartement 106, Montréal, décédé le 18 février 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

28781-o

Succession Monique Livernois

Succession de Livernois, Monique, en son vivant du 1285, rue Bousquet, Pont-Viau, Laval, décédée le 16 décembre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

28782-o

Succession Roland Mastine

Succession de Mastine, Roland, en son vivant du 510, rue Meikle, Lachute, décédé le 21 décembre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

28783-o

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Colonia, compagnie d'assurance-vie Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné qu'une demande au nom de « Colonia, compagnie d'assurance-vie » pour ajouter à son permis d'assureurs la catégorie « contre la maladie ou les accidents » a été reçue à la direction générale des assurances de l'inspecteur général des institutions financières. Il s'agit d'une corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques.

L'adresse du siège social de la requérante est 2, St-Clair Avenue East, Toronto, Ontario, et celle de son bureau principal au Québec est 474, avenue Westminister nord, Montréal, QC. Le public est invité à présenter

à mon bureau dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*, toute éventuelle opposition à la modification du permis d'assureur de la requérante.

Québec, le 10 mai 1983.

*L'inspecteur général
des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

28756-o

Compagnie d'assurances Midland (dénomination sociale française utilisée par Midland Insurance Company) Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de la « Compagnie d'assurances Midland (dénomination sociale française utilisée par Midland Insurance Company) » est modifié, l'autorisant désormais à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes :

- Biens
- Responsabilité

La compagnie a été relevée de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé au 160, Water Street, New York, N.Y. 10038, U.S.A. et son bureau principal au Québec est situé au C.I.L. Building, 630, boulevard Dorchester ouest, bureau 2500, Montréal, QC, H3B 1W2.

Québec, le 10 mai 1983.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

28756-o

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Société d'entraide économique de Ste-Anne des Monts

(Loi sur les sociétés d'entraide économique)

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la « Société d'entraide économique de Ste-Anne des Monts », tenue à Sainte-Anne-des-Monts le 8 février 1983, il a été résolu que les affaires de ladite société soient liquidées et que celle-ci soit dissoute en vertu de la Loi sur les sociétés d'entraide économique et de la Loi sur la liquidation

des compagnies et que la firme « Corriveau, Bujold, Lavoie, Madore et Associés » soit nommée liquidatrice des affaires de ladite société.

Québec, le 11 avril 1983.

*L'inspecteur général
des institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

28784-o

Ministères — Avis concernant les

Énergie et Ressources

Cadastres

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 115-183 à 115-189 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Remplacer: les lots 115-16, 115-17, 115-154 à 115-162 et la partie restante du lot 115-18 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253363

28757-o

Ville de Beauharnois

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 563, 564, 565, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Remplacer: les lots 235 à 239, 261 à 267, 275 à 284 et une partie des lots 234, 240, 260, 268, 274, 547, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Cadastre: Beauharnois, ville de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la cité de Beauharnois

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253086

28757-o

Village du Canton-de-Chambly

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 114-3 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Ajouter: les lots 113-79, 113-80, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Remplacer: le lot 113-5 et une partie des lots 113-1, 113-1-3, 113-3, 113-4, 113-6-4, 113-6, 114-1 et 114-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Cadastre: Canton-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
251379

28757-o

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1143, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Remplacer: une partie des lots 667, 667-5, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 20 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253738

28757-o

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1142, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Remplacer: le lot 689-145-1-2 et une partie des lots 689-145-1, 689-145, 689, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 20 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253739

28757-o

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 411-169 et 411-170 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Remplacer: le lot 411-161 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 20 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253784

28757-o

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1141, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Remplacer: une partie des lots 626, 627, 627-1, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 20 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253943

28757-o

Village de Coteau-Landing

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4-78 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Remplacer: le lot 4-70 et une partie du lot 4-69 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Cadastre: Coteau-Landing, village de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: village de Coteau-Landing

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094777

28757-o

Village de Coteau-Landing

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4-79 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Remplacer: le lot 4-66 et une partie du lot 4-67 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Cadastre: Coteau-Landing, village de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: village de Coteau-Landing

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

28757-o

094889

Canton de Dasserat

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 66 rang D, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Annuler: une partie du lot 44 rang V, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Cadastre: Dasserat, canton de
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda
Municipalité: Arnfield

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253488

28757-o

Canton de Demeulles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 51 et 52, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Remplacer: les lots 3D-14, 3G, 3H-1 et une partie des lots 3D et 3H, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Cadastre: Demeulles, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Saint-Félicien

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

28757-o

253545

Canton de Demeulles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2A-195 rang I, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Remplacer: les lots 2A-121-1, 2A-121-2, 2A-121 à 2A-126, 2A-164-20, 2A-164-21, 2A-188 et une partie des lots 2A-164-19, 2A-164, 2A-187, rang I, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Cadastre: Demeulles, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Saint-Félicien

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

28757-o

253699

Canton de Hull

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 13-119, 13-120, 13-121, 13-122, rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1983.

Cadastre: Hull, canton de
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: la ville de Aylmer

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

28757-o

253847

Canton de Kénogami

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 60-1, 60-2, 61-7-1 à 61-7-5, 61-8-1 à 61-8-5, 61-7 et 61-8, rang Nord chemin Kénogami sud-est en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Cadastre: Kénogami, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: canton de Kénogami

Québec, le 20 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
236752

28757-o

Paroisse de Lachenaie

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 206-44 à 206-47 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Remplacer: les lots 206-41-2, 206-42-2, 206-43 et une partie des lots 206-41 et 206-42 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094484

28757-o

Paroisse de Lachenaie

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 181-77 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Remplacer: le lot 181-32 et une partie du lot 181-31 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094654

28757-o

Paroisse de Lachenaie

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 204-64 à 204-66 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1983.

Remplacer: les lots 204-25, 204-27, et une partie du lot 204-24 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1983.

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094785

28757-o

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 756, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Remplacer: une partie des lots 56, 57, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
251969

28757-o

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 757, 758, 759 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Remplacer: une partie du lot 126, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
252939

28757-o

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 321-324 à 321-328, 322-160 à 322-177, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Remplacer: une partie du lot 321-103 et quatre parties du lot 322-152 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de La Prairie

Québec, le 8 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
254056

28757-o

Village de Lauzon

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1214 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Remplacer: les lots 363-1, 370-1-14 à 370-1-22, 370-1-24, 370-1-25, 371-1, 371-1-1 à 371-1-6 et une partie des lots 363, 370, 370-1 et 371 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Cadastre: Lauzon, village de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Lauzon

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253449

28757-o

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 588 à 598 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1983.

Remplacer: les lots 21-541 à 21-548, 21-561-1-1, 21-561-1-2 21-561-1, 21-2024 à 21-2027, 26-1-2, 26-132-2 et une partie des lots 21-561, 21, 26-1-1, 26-1, 26-132-1, 26-132 et 26 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1983.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094572

28757-o

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 35-767 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Ajouter: le lot 34-156 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Remplacer: les lots 35-681, 35-684, 35-685 et une partie du lot 34-93 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094673

28757-o

Canton de Lussier

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 30-1-86, 30-1-87, rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1983.

Remplacer: une partie des lots 30-1-64, 30-1-65, 30-1-66, rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1983.

Cadastre: Lussier, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: Saint-Donat

Québec, le 19 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253886

28757-o

Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 443-144 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Ajouter: le lot 443-145 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Remplacer: les lots 443-36 et 443-113 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de L'Assomption

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094714

28757-o

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2169 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1983.

Remplacer: le lot 1625-J-21 et une partie des lots 1625-J et 1625 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1983.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094562

28757-o

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1279 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Remplacer: une partie du lot 229 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094704

28757-o

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1280 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Remplacer: les lots 229-8-A-1, 229-8-A-2, 229-8-A-3, 229-8-B-1, 229-8-C-1, et une partie des lots 229-8-A, 229-8-B, 229-8-C, 229-8 et 229. en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094723

28757-o

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4968 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Remplacer: les lots 385-125 à 385-130, 385-146, 853-1 à 853-3 et une partie des lots 385-131, 385-147, 385 et 853. en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094717

28757-o

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4973 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Remplacer: les lots 163-183-2, 163-184, et une partie des lots 163-183 et 163 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095031

28757-o

Canton de Musquaro

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 5-1 à 5-9 rang I, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1983.

Cadastre: Musquaro, canton de
Division d'enregistrement: Sept-Îles
Municipalité: Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253751

28757-o

Village de Napierville

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 413, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1983.

Remplacer: les lots 57, 57-1 et une partie des lots 32, 33, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1983.

Cadastre: Napierville, village de
Division d'enregistrement: Napierville
Municipalité: village de Napierville

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
252690

28757-o

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 36-282 et 36-283 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Remplacer: les lots 36-182 et 36-183 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 6 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094363

28757-o

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 76-199 à 76-202 et 78-299 à 78-303 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Remplacer: les lots 76-191 à 76-193 et 78-291 à 78-294 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 6 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094658

28757-o

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 35-5-218 et 35-5-219 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Remplacer: les lots 35-5-130 et 35-5-131 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094440

28757-o

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 29-298 et 29-299 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1983.

Remplacer: les lots 29-262 et 29-263 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094659

28757-o

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 151-97 et 154-23 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Remplacer: les lots 151-84 et 154-19 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094740

28757-o

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 179-3 à 179-8 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094831

28757-o

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197-359 et 198-692 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Remplacer: les lots 197-13, 197-14, 198-608, 198-609 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094234

28757-o

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197-360 et 198-693 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Remplacer: les lots 197-52, 197-53, 198-644, 198-645 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094248

28757-o

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197-361 à 197-363, 198-694 à 198-696 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Remplacer: les lots 197-20 à 197-22, 198-615 à 198-617 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094285

28757-o

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197-305 à 197-309 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mars 1983.

Remplacer: les lots 197-132 à 197-136 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mars 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094364

28757-o

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 225-844 à 225-888 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mars 1983.

Remplacer: les lots 225-705 à 225-717, 225-728 à 225-766 225-769 à 225-785 et la partie restante des lots 225-718 225-767 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mars 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094471

28757-o

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 224-70 à 224-80 et 225-809 à 225-835 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code

civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mars 1983.

Remplacer: les lots 224-11, 224-51 à 224-55, 224-60 à 224-67, 225-632, 225-646 à 225-662, 225-786 à 225-790 et 225-797 à 225-808 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mars 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094498

28757-o

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 225-889 à 225-895 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mars 1983.

Remplacer: les lots 225-678 à 225-684 et 225-695 à 225-698 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mars 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094499

28757-o

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 226-733 à 226-736 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mars 1983.

Remplacer: les lots 226-686 à 226-691 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mars 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal
 Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 094514

28757-o

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 198-697 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Remplacer: les lots 198-10 et 198-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 094633

28757-o

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1532 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Remplacer: les lots 205-973 à 205-975 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 094730

28757-o

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 234-59 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1983.

Remplacer: la partie restante du lot 234-15 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 094731

28757-o

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197-303 et 197-304 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mars 1983.

Remplacer: les lots 197-221 et 197-222 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mars 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 094749

28757-o

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 211-1133 à 211-1136 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Remplacer: les lots 211-662 à 211-665, 211-672 à 211-675 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094750

28757-o

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 27-221, 28-209, 28-210 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Remplacer: les lots 27-1 à 27-13, 28-121 à 28-126, 28-152 à 28-164 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094802

28757-o

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 228-475 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Remplacer: les lots 228-235 et 228-236 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094804

28757-o

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 198-680 à 198-691 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Remplacer: les lots 198-161 à 198-176, une partie des lots 198-160 et 198-177 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094933

28757-o

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 21-233 et 21-234 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Remplacer: une partie des lots 21-108 et 21-131 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Beaconsfield

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094787

28757-o

Cité de Québec (quartier Montcalm)

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4601 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 avril 1983.

Remplacer: le lot 4368-92 et une partie du lot 4368 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 avril 1983.

Cadastre: Québec, cité de (quartier Montcalm)

Division d'enregistrement: Québec

Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
254135

28757-o

Cité de Québec (quartier Saint-Louis)

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4600, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Remplacer: une partie des lots 2751, 2751-2, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Cadastre: Québec, cité de (quartier Saint-Louis)

Division d'enregistrement: Québec

Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 20 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253753

28757-o

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 20-10, 21-673, 21-679, 21-680, 21-687 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Ajouter: les lots 19-33 à 19-39, 19-42 à 19-49, 20-9, 21-674 à 21-678, 21-681 à 21-686 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Remplacer: les lots 19-3 à 19-23, 20-1, 20-7, 20-8, 21-56, 21-62, 21-106, 21-151, 21-194, 21-195, 21-622 à 21-635, 21-644 à 21-654, les parties restantes des lots 21-1, 21-107, 21-113, 21-163 et la partie restante des lots 21-49, 21-55, 21-120 et 21-157 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de

Division d'enregistrement: Montréal

Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094354

28757-o

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 107-71 et 107-72 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mars 1983.

Remplacer: les lots 107-23 et 107-24 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mars 1983.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de

Division d'enregistrement: Montréal

Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094765

28757-o

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 5-73 et 6-410, rang VI, canton de Wexford en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 20 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094981

28757-o

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 45, rang VI, canton Beresford en vertu des dispositions des articles 2174b du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1983.

Remplacer: une partie des lots 7b et 8a, rang vi canton beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Sainte-Agathe

Québec, le 20 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094581

28757-o

Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 174-2, 175a-3, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Cécile-du-Bic, paroisse de
Division d'enregistrement: Rimouski
Municipalité: Bic

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253963

28757-o

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 38-132 à 38-152 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 avril 1983.

Remplacer: les lots 38-97 à 38-122 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Famille-de-Boucherville, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Boucherville

Québec, le 20 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
254413

28757-o

Paroisse de Sainte-Genève

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 153-58 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1983.

Remplacer: les lots 153-19, 153-21 à 153-23, 153-33 à 153-37 et 153-56 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Genève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094739

28757-o

Paroisse de Sainte-Genève-de-Batiscan

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 69-26 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 avril 1983.

Remplacer: le lot 69-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Geneviève-de-Batiscan, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la paroisse de Sainte-Geneviève-
de-Batiscan

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
254451

28757-o

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 141-8, 141-9, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 avril 1983.

Remplacer: le lot 141-7, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 12 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
252507

28757-o

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 317-251 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Ajouter: les lots 317-241 à 317-250, 317-253 à 317-272 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Remplacer: les lots 317-192, 317-193, 317-196 à 317-200, 317-218 à 317-236 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
254229

28757-o

Paroisse de Sainte-Marie

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 427-16-116, 427-16-117, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1983.

Remplacer: les lots 427-16-46, 427-16-47, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Marie, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Sainte-Marie

Québec, le 8 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253703

28757-o

Paroisse de Sainte-Philomène

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 152-182, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 avril 1983.

Remplacer: les lots 152-9, 152-10, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Philomène, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Mercier

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253481

28757-o

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 26-496 à 26-499 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1983.

Remplacer: les lots 26-426 à 26-429 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 19 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094852

28757-o

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 62-163 à 62-173, 63-229 à 63-239 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1983.

Remplacer: les lots 62-137 à 62-146, 62-152 à 62-156, 63-187 à 63-196, 63-217 à 63-221 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 19 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095050

28757-o

Paroisse de Saint-Alphonse

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 535-196 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Remplacer: le lot 535-133 et une partie du lot 535-134 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Cadastre: Saint-Alphonse, paroisse de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de la Baie

Québec, le 12 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253431

28757-o

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1322-66, 1322-67 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Remplacer: le lot 1322-65 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette,
paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: Lac-Saint-Charles

Québec, le 20 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253781

28757-o

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 555-58 à 555-60, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Remplacer: les lots 555-36, 555-51, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 avril 1983.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette,
paroisse de

Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 8 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253696

28757-o

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 485-93 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Remplacer: les lots 485-31 et 485-32 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette,
paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 20 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253782

28757-o

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 419 à 428 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mars 1983.

Remplacer: les lots 77-432 à 77-436, 78-327 à 78-336 et une partie des lots 77, 78 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mars 1983.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 6 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
252885

28757-o

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 78-529 à 78-531 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mars 1983.

Remplacer: les lots 78-359 à 78-362 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mars 1983.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 13 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
252883

28757-o

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 125-1458 et 143-1747 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253838

28757-o

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 206-443, 206-444, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 avril 1983.

Remplacer: les lots 206-8-1, 206-8-2 et une partie du lot 206-8 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 avril 1983.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 20 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253094

28757-o

Paroisse de Saint-Bruno

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Remplacer: une partie du lot 358-115 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 avril 1983.

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Québec, le 20 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253147

28757-o

Paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 412, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 avril 1983.

Remplacer: le lot 203-100-1 et une partie des lots 203-100, 203, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 avril 1983.

Cadastre: Saint-Colomb-de-Sillery, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sillery

Québec, le 22 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253881

28757-o

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 153-306 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1983.

Remplacer: les lots 153-16 à 153-22, 153-24 à 153-30, 153-33 à 153-39, et une partie des lots 153-23, 153-31, 153-32 et 153-40 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1983.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094388

28757-o

Paroisse de Saint-François-de-Sales

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4-777 à 4-788 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Remplacer: les lots 4-616, 4-617, 4-618, 4-627, 4-628, 4-629, 4-643, 4-644, 4-645 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094820

28757-o

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 147-352, 147-353, 147-355 à 147-364, 147-366, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Ajouter: les lots 147-347 à 147-351, 147-367 à 147-373, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Remplacer: une partie des lots 147-190, 147-191, 147-200, 147-201, 147-209 à 147-214, 147-216 à 147-220, deux parties du lot 147-193 et quatre parties du lot 147-192 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1982.

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 13 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
251045

28757-o

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 279, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1983.

Remplacer: une partie des lots 47, 47-4, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1983.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253707

28757-o

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 296 à 304, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1983.

Remplacer: une partie des lots 48, 49, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1983.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253921

28757-o

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 280 à 295, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1983.

Remplacer: une partie du lot 88, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1983.

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253922

28757-o

Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 192-211 à 192-218, 195-285, 195-286 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Remplacer: les lots 192-153 à 192-158, 192-160, 195-208 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Cadastre: Saint-Jean-Chrysostome, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Jean-Chrysostome

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253815

28757-o

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 479-14 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Bellefeuille

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094959

28757-o

Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 250-331, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1983.

Remplacer: le lot 250-37 et une partie du lot 250-35, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1983.

Cadastre: Saint-Joachim-de-Châteauguay, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Châteauguay

Québec, le 8 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253137

28757-o

Paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 274-941 à 274-949 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 avril 1983.

Remplacer: les lots 274-797 à 274-810 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 avril 1983.

Cadastre: Saint-Joseph-de-Chambly, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 20 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253367

28757-o

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 506-33 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Remplacer: le lot 506-2 et une partie du lot 506-3 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094736

28757-o

Paroisse de Saint-Luc

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 94-36 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1983.

Remplacer: une partie du lot 94-34 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 avril 1983.

Cadastre: Saint-Luc, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Luc

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253266

28757-o

Paroisse de Saint-Roch-Nord

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 511-264 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Remplacer: le lot 511-253-3 et une partie des lots 511-22-2, 511-253-2, 511-22 et 511-253 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mars 1983.

Cadastre: Saint-Roch-Nord, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 13 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
253558

28757-o

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 329-128 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Remplacer: le lot 329-35 et une partie du lot 329-14 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Sauveur

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094648

28757-o

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 338-131 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Remplacer: une partie des lots 338-29 et 338-30 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil

dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1983.

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Saint-Sauveur-des-Monts

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094241

28757-o

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 226A-624, 228-688-43 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1983.

Remplacer: les lots 226A-502, 228-688-38, une partie des lots 226A-503 et 228-688-39 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1983.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094794

28757-o

Ville de Sherbrooke (quartier Sud)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1452-122, 1452-123, 1452-124, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Remplacer: une partie du lot 1452-46, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 avril 1983.

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Sud)
 Division d'enregistrement: Sherbrooke
 Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 18 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.

28757-o

253296

Canton de Thetford

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 29, rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Remplacer: le lot 7h et une partie du lot 7f rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 avril 1983.

Cadastre: Thetford, canton de
 Division d'enregistrement: Thetford
 Municipalité: la paroisse de Sacré-Coeur-de-Marie, partie Sud

Québec, le 20 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.

28757-o

253447

Canton de Wickham

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 24-46 à 24-48, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1983.

Remplacer: le lot 24-22 et une partie du lot 24-41, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 avril 1983.

Cadastre: Wickham, canton de
 Division d'enregistrement: Drummond
 Municipalité: L'Avenir

Québec, le 13 avril 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.

28757-o

252299

Mise en marché des produits agricoles — Loi sur la

Société des parcs d'engraissement du Québec Accréditation

Prenez avis que par son Ordonnance no 3630 rendue le 26 avril 1983, la Régie des marchés agricoles du Québec a rendu l'ordonnance dont le texte suit accréditant la Société des parcs d'engraissement du Québec aux fins prévues au Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec.

Le secrétaire,
 ME GILLES LE BLANC.

Ordonnance sur l'accréditation de la Société des parcs d'engraissement du Québec

1. La Régie des marchés agricoles du Québec accrédite la Société des parcs d'engraissement du Québec pour représenter les producteurs de bouvillons d'abattage aux fins prévues à l'article 11 du Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec (Décision 3388 du 82 05 26, 114, G.O. 2, 2084).

2. La présente ordonnance entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

28889-o

Proclamation(s)

[L.S.] JEAN-PIERRE CÔTÉ
 Gouvernement
 du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton de Port-Daniel, district électoral de Bonaventure de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixer à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de Port-Daniel à l'endroit des lots

448 à 476 et 1313 à 1320, rang I est le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec et, qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 1 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172a du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 20 avril 1983, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 784-83.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure pour une partie du cadastre du canton de Port-Daniel à l'endroit des lots 448 à 476 et 1313 à 1320, rang I est, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 16 février 1983, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 21 février 1983, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1, New-Carlisle, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 22 février 1983, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 20 avril 1983.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 507

Folio: 1

28710-19-2-o

Projets de loi privés — Avis concernant les

Groupe Minier Sullivan Ltée Mines East Sullivan Limitée (Libre de responsabilité personnelle)

Avis est, par les présentes, donné que « Groupe Minier Sullivan Ltée » et « Mines East Sullivan Limitée (Libre de responsabilité personnelle) » s'adresseront au Parlement au cours de la présente session pour faire adopter une loi permettant leur fusion en vertu des dispositions du chapitre XVII de la partie 1A de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 6 mai 1983.

Les procureurs de la requérante,
28857-20-4-o VALIQUETTE, BLOUIN, KOCHENBURGER.

Ville de La Baie

Avis est, par les présentes, donné que ville de La Baie s'adressera au Parlement, à la présente ou à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte, notamment pour:

1. Permettre à la municipalité de pourvoir, soit par elle-même ou par l'intermédiaire d'une corporation sans but lucratif, à l'organisation et à l'exploitation d'un centre de loisirs et d'un lieu public de sport et de

récréation à l'intérieur du territoire de la corporation municipale de Saint-Félix-d'Otis et à ces fins, permettre à la municipalité d'acquérir tous terrains, servitudes et droits nécessaires.

2. Valider, en ce qui concerne les pouvoirs de la municipalité d'acquérir, de posséder et d'aliéner des immeubles en dehors de son territoire, un acte de cession enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi sous le numéro 227075.

3. Toute autre fin jugée utile ou nécessaire par l'Assemblée nationale.

Chicoutimi, le 26 avril 1983.

Les procureurs,

CAIN, LAMARRE, CASGRAIN,
WELLS & LACHANCE.

28565-18-4-0

Ville de Saint-Laurent

Prenez avis que la ville de Saint-Laurent s'adressera au Parlement lors de la présente session ou d'une prochaine session, dans le but d'obtenir le pouvoir d'exploiter, pour fin de revendre à une institution industrielle, le lot numéro P.-239 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent.

Montréal, le 11 mai 1983.

Les procureurs,

CHAPADOS, CHEVALIER,
GAUL & VALLÉE.

28899-20-4-0

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE D'ACCUEIL CAPROL-RAYON DE SOLEIL

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres partentes, en date du 1983 05 02, fusionnant les corporations suivantes: « CAPROL INC. » et « CENTRE D'ACCUEIL RAYON DE SOLEIL », en un établissement public sous le nom de « CENTRE D'ACCUEIL CAPROL-RAYON DE SOLEIL ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est Centre d'accueil.

Le siège social de l'établissement est établi à Laval, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,

JEAN-MARIE BOUCHARD.
2154-7450

28756-0

CENTRE HOSPITALIER ROBERT GIFFARD

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives a accordé, avant le 1^{er} avril 1983, en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5) et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), des lettres patentes supplémentaires à la corporation « CENTRE HOSPITALIER ROBERT GIFFARD », en date du 1983 03 18, modifiant ses objets.

L'inspecteur général des institutions financières,

JEAN-MARIE BOUCHARD.
1188-8062

28756-0

Soumissions — Demandes de

Ville de Candiac (Laprairie)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par la soussignée mademoiselle Hélène Sentenne, secrétaire-trésorière, à l'hôtel de ville, 9, boul. Montcalm, ville de Candiac, comté de Laprairie, QC, jusqu'à 19 h, le lundi 6 juin 1983, pour l'achat de 1 314 000 \$ d'obligations de la ville de Candiac datées du 4 juillet 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 4 janvier et 4 juillet de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 juillet 1983.

Tableau d'amortissement — 1 314 000 \$

Année	Capital
4 juillet 1984	46 000 \$
4 juillet 1985	51 000
4 juillet 1986	55 000

Année	Capital
4 juillet 1987	61 000 \$
4 juillet 1988	70 000
4 juillet 1988	1 031 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Candiac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 juillet 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 135 — 76 260 \$; 136 — 81 500 \$; 139 — 30 540 \$; 140 — 38 920 \$; 141 — 86 780 \$ renouvellements d'emprunt; 322 — 550 000 \$ inst. de services publics; 335 — 250 500 \$ tr. de réfection conduit d'aqueduc; 337 — 73 000 \$ tr. d'enfouissement du réseau électrique; 341 — 64 000 \$; 344 — 57 500 \$ tr. d'éclairage de rues; 356 — 1 500 \$; 357 — 1 000 \$; 358 — 1 000 \$; 359 — 1 500 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h, le lundi 6 juin 1983 à l'hôtel de ville, 9, boul. Montcalm, ville de Candiac, comté de Laprairie, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Candiac, comté de Laprairie, le 11 mai 1983.

La secrétaire-trésorière,
HÉLÈNE SENTENNE.

Hôtel de ville
9, boul. Montcalm
ville de Candiac
comté de Laprairie, QC J5R 3L5
téléphone: 659-9677, code 514

28891-0

Ville de Charny (Lévis)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Charny » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 527 000 \$ d'obligations de la ville de Charny datées du 4 juillet 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 4 janvier et 4 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 6 juin 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 juillet 1983.

Tableau d'amortissement — 527 000 \$

Année	Capital
4 juillet 1984	32 000 \$
4 juillet 1985	35 000
4 juillet 1986	38 000
4 juillet 1987	42 000
4 juillet 1988	45 000
4 juillet 1988	335 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Charny s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 juillet 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: V-107 — 79 500 \$; V-112 — 134 500 \$; V-113 — 149 000 \$; V-114 — 114 000 \$ renouvellements d'emprunt; V-447 — 50 000 \$ réfection d'un réservoir.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 6 juin 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 6 juin 1983 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 333, 20^e Rue, ville de Charny, comté de Lévis, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Charny, comté de Lévis, le 11 mai 1983.

Le greffier,
RICHARD ST-PIERRE.

Hôtel de ville
333, 20^e Rue
ville de Charny
comté de Lévis, QC G6W 5R6
téléphone: 832-4695, code 418

28892-0

Corporation Intermunicipale de Transport du Saguenay

(Siège social: ville de Chicoutimi, QC)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Marcel Demers, secrétaire, au bureau administratif, 242, rue Morin, ville de Chicoutimi, QC, jusqu'à 17 h 30 le jeudi 9 juin 1983, pour l'achat de 3 000 000 \$ d'obligations de la Corporation Intermunicipale de Transport du Saguenay datées du 4 juillet 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 4 janvier et 4 juillet de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 juillet 1983.

Tableau d'amortissement — 3 000 000 \$

Année	Capital
4 juillet 1984	180 000 \$

Année	Capital
4 juillet 1985	199 000 \$
4 juillet 1986	221 000
4 juillet 1987	246 000
4 juillet 1988	272 000

4 juillet 1988 1 882 000
(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La Corporation Intermunicipale de Transport du Saguenay s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 juillet 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 25(25-A)(29) — 3 000 000 \$ constr. d'un centre d'opération.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 17 h 30, le jeudi 9 juin 1983 au bureau administratif, 242, rue Morin, ville de Chicoutimi, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Chicoutimi, le 9 mai 1983.

Le secrétaire,
MARCEL DEMERS.

Bureau administratif
242, rue Morin
ville de Chicoutimi, QC G7H 4X7
téléphone: 545-3683, code 418

28893-0

Ville de Hull

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné

Robert Lesage, greffier, à l'hôtel de ville, 25, rue Laurier, succursale « B », ville de Hull, QC, jusqu'à 11 h, le mardi 7 juin 1983 et l'adjudication se fera à 20 h, le même jour au même endroit, pour l'achat de 1 783 000 \$ d'obligations de la ville de Hull datées du 4 juillet 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 4 janvier et 4 juillet de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 juillet 1983.

Tableau d'amortissement — 1 783 000 \$

Année	Capital
4 juillet 1984	97 000 \$
4 juillet 1985	104 000
4 juillet 1986	113 000
4 juillet 1987	122 000
4 juillet 1988	134 000
4 juillet 1989	120 000
4 juillet 1990	129 000
4 juillet 1991	140 000
4 juillet 1992	156 000
4 juillet 1993	668 000

(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Hull s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 juillet 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 783 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes par le comité exécutif à 11 h, le mardi 7 juin 1983 et seront considérées à une séance du Conseil qui sera tenue à 20 h, le même jour à l'hôtel de ville, 25, rue Laurier, ville de Hull, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Hull, le 9 mai 1983.

Le greffier,
ROBERT LESAGE.

Hôtel de ville
25, rue Laurie
succursale « B »
ville de Hull, QC J8X 3Y9
téléx: 053-4401
téléphone: 777-2781, code 819

28894-0

Village de l'Isle-Verte (Rivière-du-Loup)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations du village de l'Isle-Verte » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 000 000 \$ d'obligations du village de l'Isle-Verte datées du 4 juillet 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 4 janvier et 4 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 7 juin 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 juillet 1983.

Tableau d'amortissement — 1 000 000 \$

Année	Capital
4 juillet 1984	43 000 \$
4 juillet 1985	48 000
4 juillet 1986	54 000
4 juillet 1987	60 000
4 juillet 1988	68 000
4 juillet 1988	727 000

(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste

des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de l'Isle-Verte ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de l'Isle-Verte s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 juillet 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 200 — 1 000 000 \$ aqueduc, phase 1.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 7 juin 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 7 juin 1983 à 20 h au bureau municipal, 210, Saint-Jean-Baptiste, village de l'Isle-Verte, comté de Rivière-du-Loup, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de l'Isle-Verte, comté de Rivière-du-Loup, le 9 mai 1983.

Le secrétaire-trésorier,
GILLES GOULET.

Bureau municipal
210, Saint-Jean-Baptiste
village de l'Isle-Verte
comté de Rivière-du-Loup, QC G0L 1K0
téléphone: 898-2812, code 418 28895-0

Ville de Lebel-sur-Quévillon (Abitibi-Est)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Lebel-sur-Quévillon » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 328 000 \$ d'obligations de la ville de Lebel-sur-Quévillon datées du 4 juillet 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 4 janvier et 4 juillet de chaque

année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 7 juin 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 juillet 1983.

Tableau d'amortissement — 328 000 \$

Année	Capital
4 juillet 1984	18 000 \$
4 juillet 1985	20 000
4 juillet 1986	23 000
4 juillet 1987	26 000
4 juillet 1988	29 000
4 juillet 1988	212 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lebel-sur-Quévillon s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 juillet 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 70(217) — 328 000 \$ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 7 juin 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 7 juin 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, ville de Lebel-sur-Quévillon, comté d'Abitibi-Est, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lebel-sur-Quévillon, comté d'Abitibi-Est, le 11 mai 1983.

Le secrétaire-trésorier,
GHYSLAIN LECOURS.

Hôtel de ville
case postale 430
ville de Lebel-sur-Quévillon
comté d'Abitibi-Est, QC J0Y 1X0
téléphone: 755-4826, code 819 28896-0

Ville de Normandin
(Roberval)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Normandin » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 230 000 \$ d'obligations de la ville de Normandin datées du 4 juillet 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 4 janvier et 4 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 6 juin 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 juillet 1983.

Tableau d'amortissement — 230 000 \$

Année	Capital
4 juillet 1984	17 000 \$
4 juillet 1985	18 000
4 juillet 1986	19 000
4 juillet 1987	21 000
4 juillet 1988	23 000
4 juillet 1988	132 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste

des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Normandin s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 juillet 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 119 — 25 500 \$; 120 — 72 000 \$; 124 — 15 000 \$; 164 — 72 000 \$; 165 — 20 000 \$; 168 — 15 000 \$ renouvellements d'emprunt; 028-83 — 10 500 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 6 juin 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 6 juin 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1048, rue Saint-Cyrille, ville de Normandin, comté de Roberval, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Normandin, comté de Roberval, le 9 mai 1983.

Le secrétaire-trésorier,
FLORIAN GIRARD.

Hôtel de ville
case postale 520
1048, rue Saint-Cyrille
ville de Normandin
comté de Roberval, QC G0W 2E0
téléphone: 274-2004, code 418 28897-0

Corporation municipale de Saint-Étienne
(Beauce-Nord)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la corporation municipale de Saint-Étienne » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé,

pour l'achat de 1 500 000 \$ d'obligations de la corporation municipale de Saint-Étienne datées du 4 juillet 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 4 janvier et 4 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 6 juin 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 juillet 1983.

Tableau d'amortissement — 1 500 000 \$

Année	Capital
4 juillet 1984	62 000 \$
4 juillet 1985	70 000
4 juillet 1986	78 000
4 juillet 1987	87 000
4 juillet 1988	96 000
4 juillet 1988	1 107 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-Étienne-de-Lauzon ou La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation municipale de Saint-Étienne s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 juillet 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 262 — 1 500 000 \$ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau,

20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 6 juin 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 6 juin 1983 à 19 h 30 au centre administratif, 1, place Chamberland, Saint-Étienne, comté de Beauce-Nord, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Corporation municipale de Saint-Étienne, comté de Beauce-Nord, le 9 mai 1983.

Le secrétaire-trésorier,
RICHARD DEMERS.

Centre administratif
1, place Chamberland
Saint-Étienne
comté de Beauce-Nord, QC G0S 2L0
téléphone: 831-4023, code 418 28898-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
Nos 615-05-000206-82
615-18-000002-83

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VAL-D'OR, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 888, 3^e Avenue, Val-d'Or, district d'Abitibi, partie demanderesse, contre LES PLACEMENTS DULANG INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Val-d'Or, district d'Abitibi, partie défenderesse, et RONALD LANGLOIS, homme d'affaires, domicilié et résidant à La Sarre, district d'Abitibi, défendeur, et JEAN-PIERRE DUFRESNE, homme d'affaires, domicilié et résidant au 516, Francine, Fabreville, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Abitibi, 891, 3^e Rue ouest, Amos, mis en cause.

« 1. Les lots numéros soixante-trois et soixante-quatre (63 et 64) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Fournière (autrefois connu comme étant les lots numéros soixante-trois et soixante-quatre de la subdivision du bloc numéro deux (2-63 et 2-64), et.

a) La partie sud-est du lot numéro soixante-cinq (ptie S.-E. 65) autrefois connue comme étant la partie sud-est du lot numéro soixante-cinq de la subdivision du bloc numéro deux (2 ptie S.-E. 65) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Fournière, mesurant cinquante-cinq pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (55,85 pi) en front, cent dix-neuf pieds et six dixièmes de pied (119,6 pi) de son côté sud-est, quatre-vingt-six pieds et huit dixièmes de pied (86,8 pi) en arrière et cinquante-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (59,5 pi) de son côté nord-ouest; et étant bornée en front par la rue Royale, en arrière par une ruelle (69), d'un côté, au sud-est, par ledit lot 64 et de l'autre côté, au nord-ouest, par le résidu dudit lot 65; à distraire cependant une lisière dudit lot 65 mesurant un pied et demi (1 ½ pi) en largeur par toute la profondeur prise de la partie nord-ouest de ladite partie sud-est du lot 65, laquelle lisière étant vendue à madame Talbot par acte enregistré au bureau d'enregistrement d'Abitibi à Amos, sous le numéro 935999A. Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 21 655,92 \$, soit 25 % de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Ces lots seront vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice de Val-d'Or, local numéro trois, 900, 7^e Rue, le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENISE COULOMBE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Val-d'Or, le 9 mai 1983.

28858-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000154-82
S. 605-18-000011-83

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 665, 3^e Avenue, Val-d'Or, et son siège social à Ottawa, demanderesse, contre **RÉJEAN DESGAGNÉS** et **DAME ROLANDE BOUCHARD**, domiciliés à Val-Paradis, rangs 8 et 9, district d'Abitibi, défendeurs.

« L'immeuble connu et désigné comme le lot numéro cinq (5) du rang Huit (8), canton de Rousseau, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 4 532,50 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant/ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue ouest, Amos, le JEUDI SEPTIÈME jour de JUILLET 1983 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, 4 mai 1983.

28817-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000227-82
S. 605-18-000010-83

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Ottawa et un bureau à Val-d'Or, demanderesse, contre **MARIO VEILLEUX**, journalier, domicilié au rang IV est, Dalquier, district d'Abitibi, défendeur.

« L'immeuble connu et désigné au contrat comme étant un terrain ou emplacement situé en la ville de Lebel-sur-Quévillon, comté d'Abitibi-Est, étant et comprenant le lot numéro 797 de la subdivision du bloc numéro C-1 (lot C-1-797) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Quévillon, mesurant 100 pieds dans ses

côtés nord et sud et 65 pieds dans ses côtés est et ouest, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 12 071,75 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue ouest, Amos, le MERCREDI SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 4 mai 1983.

28823-0

Beauce

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000488-823
S. 350-18-000018-83

CAISSE POPULAIRE DE STE-MARIE DE BEAUCE, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau au 275, rue Marguerite-Bourgeois, Sainte-Marie de Beauce, district de Beauce, demanderesse, contre SERGE RHÉAUME, domicilié et résidant au 631, rue Caro, Sainte-Marie de Beauce, district de Beauce, défendeur, et LE MINISTRE DU REVENU, ayant son bureau au 3800, rue Marly, Québec, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauce, Beauceville, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Sainte-Marie de Beauce, connu et désigné comme étant la redivision vingt-trois de la subdivision seize du lot originaire numéro quatre cent vingt-sept (427-16-23) d'une partie révisée du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Marie, maintenant dans la ville de Sainte-Marie, division d'enregistrement de Beauce. Avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances, ladite maison portant le numéro d'immeuble 631, rue Caro, ville de Sainte-Marie, Beauce. »

La mise à prix est fixée à 8 375,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour

ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUIN 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 6 mai 1983. 28859-0

Beauharnois

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-014717-829
760-18-000018-839

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation bancaire légalement constituée, ayant son siège social à Toronto, province d'Ontario, et son bureau principal au 1155, boulevard Dorchester ouest, dans les ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre ALAIN DE L'ÉTOILE et DAME DE GROBOS DE L'ÉTOILE, résidant et domiciliés au 7, rue Fournier, cité de Vaudreuil, district de Beauharnois, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Un emplacement situé en la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton, comté de Vaudreuil, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton comme faisant partie du lot originaire numéro trente-sept (ptie 37) mesurant deux cent cinquante pieds de largeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest sur deux cent quarante-cinq pieds de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest (250 pi × 245 pi), contenant en superficie soixante et un mille deux cent cinquante pieds carrés (61 250 pi²) et borné comme suit, savoir: en front vers le sud-est par une autre partie dudit lot 37 (étant une partie du droit de passage ci-après décrit), en arrière vers le nord-ouest et des deux côtés vers le nord-est et le sud-ouest par d'autres parties dudit lot 37 demeurant la propriété de Gustav Moeser ou représentants. Pour localiser ledit immeuble, sa ligne nord-est est parallèle et prise à une distance de mille cent cinquante pieds (1 150 pi) du rang Sainte-Marie et sa

ligne sud-est parallèle et prise à une distance de quatre cent quatre-vingt-six pieds (486 pi) de la ligne de division entre les lots 37 et 38 dudit cadastre. Toutes les mesures ci-haut données sont en mesures anglaises et plus ou moins. Ainsi que le tout se trouve montré sur un plan préparé par Robert Laurendeau, a.-g., en date du 19 août 1975, et révisé le 28 mai 1976 portant le numéro 2726211 dont copie demeure annexée au contrat de vente enregistré sous le numéro 144630. Avec toutes les bâtisses y dessus construites portant le numéro d'immeuble 3193, rang II, Sainte-Justine-de-Newton.

Sujet à un droit de passage perpétuel créé en vertu du contrat de vente et titre d'acquisition des débiteurs enregistrés sous le numéro 144630. Les débiteurs déclarent que ledit immeuble est libre de toutes charges et hypothèques sauf une première hypothèque en faveur de Cie Fiducie Guardian. »

La mise à prix est fixée à 11 245,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JAMES MARANDA.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 27 avril 1983.

28798-0

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos: 500-05-011305-818
760-18-000013-830

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre IVER ERICKSON, résidant et domicilié au 125, Saint-Johns, Pointe-Claire, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Un terrain vacant situé à Saint-Lazare, connu et désigné sur le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Lazare, comme étant constitué de :

1. La subdivision trente du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-cinq (285-30), d'une contenance de vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-onze pieds carrés (29 391 pi²);

2. Une partie de la subdivision numéro vingt-neuf du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-cinq (285 ptie 29) mesurant: cent soixante-six pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (166,85) à l'avant, au nord; cent pieds (100 pi) d'un côté, à l'est; soixante-quinze pieds et cinquante-trois centièmes (75,53 pi) de l'autre côté, à l'ouest; onze pieds et vingt-cinq centièmes (11,25 pi) au nord-ouest. Cette partie de subdivision est bornée comme suit: à l'avant, au nord, par le reste de la subdivision 285-29; à l'arrière, au sud, par la subdivision 285-30; d'un côté, à l'est, par une partie du lot 286; de l'autre côté, à l'ouest et au nord-ouest, par le lot 285-7. Elle a une contenance de seize mille quatre-vingt-quinze pieds carrés (16 095 pi²);

3. Une partie de la subdivision numéro sept du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-cinq (285 ptie 7), mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur sa limite sud et cinquante-huit pieds et vingt-neuf centièmes (58,29 pi) de largeur sur sa limite nord, sur des profondeurs de deux cent trente-huit pieds et vingt-deux centièmes (238,22 pi) sur ses limites est et sud-est, de quatorze pieds et quarante-neuf centièmes (14,49 pi) sur sa limite sud-ouest, et de onze pieds et vingt-cinq centièmes (11,25 pi) sur sa limite sud-est. Cette partie de subdivision est bornée comme suit: à l'avant, soit au nord, d'un côté, ainsi qu'à l'arrière, soit au sud, par le reste de 285-7; d'un côté, soit à l'est et au sud-est, en partie par 285-30 et en partie par 285-29; de l'autre côté, soit à l'ouest et au sud-ouest, par le lot 295-18. Sa limite est est située à quarante-huit pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (48,94 pi) de la ligne de division entre les lots numéros 285-6 et 285-7. Cette partie de subdivision a une contenance de douze mille deux cent vingt-neuf pieds carrés (12 229 pi²).

4. Une partie de la subdivision numéro dix-huit du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-cinq (285 ptie 18), mesurant cinquante-deux pieds (52 pi) de largeur sur des profondeurs de deux cent trente-huit pieds et vingt-deux centièmes (238,22 pi) sur sa limite nord-est et sa limite est, de quatorze pieds et quarante-neuf centièmes (14,49 pi) sur sa limite sud-est, et d'environ deux cent cinquante pieds (250 pi) sur sa limite sud-ouest. Elle est bornée comme suit: à l'avant, soit au nord, à l'arrière, soit au sud, et d'un côté, soit à l'ouest, par le reste de 285-18; de l'autre côté, soit à l'est et au nord-est, par le lot 285-7. La limite est de cette partie de subdivision est située à quarante-huit

pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (48,94 pi) du prolongement de la ligne de division entre les lots 285-6 et 285-7.

Les dimensions indiquées ci-dessus sont en mesures anglaises, et plus ou moins.

En l'état où l'immeuble se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans réserve de la part du vendeur. L'immeuble est grevé de droits d'exploitation minière, de droits relatifs aux cours d'eau, et d'autres droits établis suivant actes enregistrés à Vaudreuil sous les numéros 33912, 36011, 39133, 708 et 39209. Il existe au profit de l'immeuble, à la charge des subdivisions 285-5, 6, 7, 8, 9 et 10 dudit cadastre, un droit de passage permettant l'accès à la voie publique, ce droit de passage s'exerçant à pied ou en automobile. Le vendeur prendra à sa charge les frais d'entretien dudit passage mais ne sera aucunement tenu d'indemniser l'acheteur pour les dommages ou accidents survenant dans l'exercice du droit de passage. »

La mise à prix est fixée à 3 718,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche à Vaudreuil, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JAMES MARANDA.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 22 avril 1983.

28785-0

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000559-821
760-18-000017-831

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ESPRIT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 80, rue Académie, Valleyfield, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre AURÉLE SÉGUIN, résidant et domicilié au 197, rue Demers, Valleyfield, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

« Un certain emplacement ayant front sur la rue Demers en la cité de Salaberry-de-Valleyfield, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq cent de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-huit (258-500) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, division d'enregistrement de Beauharnois. Avec bâtisse dessus construite, portant le numéro d'immeuble 197 de la rue Demers, Valleyfield. Ledit emplacement est situé dans les limites de la cité de Salaberry-de-Valleyfield. QC. »

La mise à prix est fixée à 9 999,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis à Beauharnois, le CINQUIÈME jour du mois de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JAMES MARANDA.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 27 avril 1983.

28800-0

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000658-81
760-18-000015-835

LA CAISSE POPULAIRE POINTE-DES-CASCADES, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau principal au 105, du Fleuve, Pointe-des-Cascades, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre PIERRE BOUCHER, économiste, résidant et domicilié au 7, place Saint-Marseille, Pointe-des-Cascades, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Soulanges, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le chemin du Fleuve, en la municipalité du village de Pointe-des-Cascades, comté de Soulanges, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-des-Cèdres, comme étant composé :

1. d'une partie du lot originaire numéro quatre cent quarante-huit (ptie 448), de forme irrégulière, mesurant cinquante pieds et un dixième de pied (50,1 pi) dans sa

ligne nord-ouest, cinq cent vingt pieds et six dixièmes de pied (520,6 pi) dans sa ligne nord-est; soixante-trois pieds et neuf dixièmes de pied (63,9 pi) dans sa ligne sud-est et quatre cent quatre-vingt-quatre pieds (484 pi) dans sa ligne sud-ouest et contenant en superficie vingt-cinq mille cent quinze pieds carrés (25 115 pi²). Le tout, mesures anglaises et plus ou moins, et borné vers le nord-ouest par le chemin du Fleuve (sans désignation cadastrale), vers le nord-est par la partie du lot 449 ci-après établie, vers le sud-est par le fleuve Saint-Laurent et vers le sud-ouest par une partie des lots 447 et 446 dudit cadastre.

2. d'une partie du lot originaire numéro quatre cent quarante-neuf (ptie 449), de forme irrégulière, mesurant treize pieds et trente-huit centièmes de pied (13,38 pi) dans sa ligne nord-ouest, cinq cent vingt-neuf pieds (529 pi) dans sa ligne nord-est, treize pieds (13 pi) dans sa ligne courbe irrégulière sud-est, quatorze pieds et quatre dixièmes de pied (14,4 pi) dans sa ligne courbe irrégulière sud et cinq cent vingt pieds et six dixièmes de pied (520,6 pi) dans sa ligne sud-ouest et contenant en superficie neuf mille neuf cent vingt-quatre pieds carrés (9 924 pi²). Le tout, mesures anglaises et plus ou moins, et borné vers le nord-ouest par le chemin du Fleuve (sans désignation cadastrale), vers le nord-est par une partie du lot 449 appartenant à dame Léone L. Dougan, vers le sud et le sud-est par le fleuve Saint-Laurent et vers le sud-ouest par la partie du lot 448 ci-haut décrite.

Avec maison y érigée et ses dépendances portant les numéros 73 et 75 dudit chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades et avec dix chalets portant les numéros 1 à 10, y érigés. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes et autres servitudes d'utilité publique s'il y a lieu, attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 24 123,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Soulanges, 199, Principale, Coteau-Landing, le CINQUIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JAMES MARANDA.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 27 avril 1983.

28799-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000059-78
760-18-000007-824

GUY DUROCHER, homme d'affaires, résidant et domicilié au 16350, rue Marion à Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, partie demanderesse, contre **DAME CHARLOTTE KERSH**, résidant et domiciliée au 15, Prince-Albert, Ormstown, district de Beauharnois, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Châteauguay, mis en cause.

Le lot numéro deux cent trente-trois (233) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Malachie, comté de Châteauguay. Borné au sud-est par la rue Prince-Albert, au nord-est par le lot numéro 232, au nord-ouest par le lot numéro soixante-trois et au sud-ouest par le lot numéro 234; mesurant quatre-vingts pieds de front sur cent soixante-sept pieds et demi de profondeur, ayant une contenance de treize mille quatre cents pieds carrés, soit quarante et une perches carrées deux cent soixante-douze pieds carrés (13 400 pi², soit 41 per² 272 pi²).

La mise à prix est fixée à 6 752,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph à Sainte-Martine, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JAMES MARANDA.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 27 avril 1983. 28888-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-02-001249-825
760-18-000016-833

SERVICES FINANCIERS AVCO CANADA LIMITEE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et bureau principal pour la province de Qué-

bec en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre HECTOR CABRAL, domicilié au 588, chemin de la Fourche, Rigaud, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Le lot numéro cinquante de la subdivision officielle du lot numéro deux mille trente-trois (no 2033-50) et le lot numéro cinquante-cinq de la subdivision officielle du lot numéro deux mille trente-trois (no 2033-55) au cadastre officiel de la paroisse Saint-Michel-de-Vaudreuil, division d'enregistrement de Vaudreuil. »

La mise à prix est fixée à 1 060,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JAMES MARANDA.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 27 avril 1983.

28801-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-017366-798
760-18-000068-826

MARCUS SUSS, industriel, et **BELLA ENGEL**, ménagère, épouse dudit Marcus Suss, tous deux résidant au 5730, avenue Parkhaven à Côte-Saint-Luc, district de Montréal, partie demanderesse, contre **CHÂTEAU CONSTRUCTION INC.**, ancienne corporation qui avait ses siège social et principal établissement au 303, promenade Seigniory, à Châteauguay, district de Beauharnois, laquelle corporation a été déclarée faillie le 5 mars 1981, son syndic de faillite étant **DRUKER & ASSOCIÉS INC.**, corporation dûment constituée suivant la loi et ayant ses siège social et principal établissement au 4333, Sainte-Catherine ouest, local 201, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Châteauguay, mis en cause.

« Un terrain situé en la ville de Mercier, division d'enregistrement de Châteauguay, connu et désigné comme suit:

1. Une partie du lot 169 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Philomène, de figure irrégulière, bornée à l'est par le chemin rang Sainte-Marguerite (sans désignation cadastrale), au sud par une partie du lot 168, à l'ouest par une partie du lot 169, au nord par des parties du lot 170, à l'est et au nord par une autre partie du lot 169. Commençant au point A qui est situé sur la limite ouest du chemin rang Sainte-Marguerite à l'intersection de la ligne de division des lots 168 et 169 avec ladite limite; le point A étant le point de départ. De là, mesurant mille cent vingt-six pieds et cinquante-six centièmes (1 126,56 pi) suivant une direction ouest jusqu'au point B; de là, mesurant trois cent vingt pieds et deux centièmes (320,02 pi) suivant une direction ouest jusqu'au point C; de là mesurant cent huit pieds et quarante-quatre centièmes (108,44 pi) suivant une direction ouest jusqu'au point D; de là mesurant deux cent soixante-dix-neuf pieds (279,0 pi) suivant une direction ouest jusqu'au point E; de là mesurant mille cent douze pieds et cinquante-quatre centièmes (1 112,54 pi) suivant une direction ouest jusqu'au point F; de là mesurant deux cent quarante-sept pieds et sept centièmes (247,07 pi) suivant une direction ouest jusqu'au point G; de là mesurant cinq cent soixante-dix-sept pieds et deux dixièmes (577,2 pi) suivant une direction nord jusqu'au point H; de là mesurant mille huit cent quatre-vingt-cinq pieds et quinze centièmes (1 885,15 pi) suivant une direction est jusqu'au point I; de là, mesurant neuf cent soixante-trois pieds et deux dixièmes (963,2 pi) suivant une direction est jusqu'au point J; de là, mesurant quatre-vingt-seize pieds (96,0 pi) suivant une direction sud jusqu'au point K; de là, mesurant trois cent trente-neuf pieds (339,0 pi) suivant une direction est jusqu'au point L; de là mesurant quatre cent quatre-vingt-douze pieds et soixante-quinze centièmes (492,75 pi) suivant une direction sud jusqu'au point A, point de départ. Contenant en superficie un million huit cent vingt mille cinquante-huit pieds carrés ou quarante-neuf et quarante-six centièmes arpents carrés (1 820 058,0 pi² ou 49,46 arp²). Le tout tel qu'il appert sur un plan préparé par Yves Pigeon, arpenteur-géomètre, en date du 10 septembre 1979, par les lettres « A-B-C-D-E-F-G-H-I-J-K-L-A » et décrit dans une désignation technique préparée par ledit arpenteur-géomètre, portant la même date; tel qu'il appert du plan et désignation technique produit « en liasse » comme exhibit P-5. Toutes des dimensions sont en mesures anglaises.

2. Une partie du lot 170 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Philomène, de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 170, à l'est par une autre partie du lot 170, au sud par une partie du lot 169 et à l'ouest par une autre partie du lot 170. Commençant au point I qui est situé sur la ligne de division des lots 169 et 170 à une distance de mille trois cents pieds (1 300,0

pi) (cette distance étant mesurée le long de ladite ligne de division) dans une direction ouest de la limite ouest du chemin rang Sainte-Marguerite, le point I étant le point de départ. De là, mesurant mille huit cent quatre-vingt-cinq pieds et quinze centièmes (1 885,15 pi) suivant une direction ouest jusqu'au point H; de là mesurant deux cent quatre-vingt-huit pieds et six dixièmes (288,6 pi) suivant une direction nord jusqu'au point M; de là, mesurant sept cent quatre-vingt-dix-huit pieds et soixante et onze centièmes (798,71 pi) suivant une direction est jusqu'au point N; de là, mesurant mille quatre-vingts pieds et huit dixièmes (1 080,8 pi) suivant une direction est jusqu'au point O; de là, mesurant deux cent quatre-vingt-huit pieds et trente-trois centièmes (288,33 pi) suivant une direction sud jusqu'au point I, point de départ. Contenant en superficie cinq cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-six pieds carrés ou quatorze et soixante-sept centièmes d'arpents carrés (539 786,0 pi² ou 14,67 arp²). Le tout tel qu'il appert sur un plan préparé par Yves Pigeon, arpenteur-géomètre, en date du 10 septembre 1979, par les lettres « I-H-M-N-O-I » et décrit dans une désignation technique préparée par ledit arpenteur-géomètre, portant la même date; tel qu'il appert aux plan et désignation déjà produits ci-dedans sous exhibit P-5. Toutes les dimensions sont en mesures anglaises.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve d'aucune sorte. »

La mise à prix est fixée à 12 836,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph à Sainte-Martine, le DOUZIÈME jour du mois de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JAMES MARANDA.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 22 avril 1983.

28887-0

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 460-05-000047-832
S. 460-18-000241-834

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-PAUL-D'ABBOTSFORD, corps politique dûment constitué, ayant son siège social à Saint-Paul-d'Abbotsford, district de Bedford, partie demanderesse, contre NORMAND J. TURCOTTE, en sa qualité de syndic aux faillites de YVON PERREAULT et CHRISTIAN DIONNE, ayant tous deux fait affaires sous les nom et raison sociale de BOUCHERIE ÉCONOMIQUE ENR., 317, rue Racine, Granby, district de Bedford, et LES ENTREPRISES AIMÉ LACHAPPELLE INC., corps politique dûment constitué, ayant son siège social à Sainte-Cécile-de-Milton, AIMÉ LACHAPPELLE, domicilié et résidant à Sainte-Cécile-de-Milton, RÉJEAN ROBILLARD, domicilié et résidant au 679, boulevard Leclerc, Granby, BERTRAND TAYLOR, domicilié et résidant au 1153, rue Dufferin, Granby, JACQUES ROBIDOUX, résidant et domicilié au 2350, rang Choinière, Roxton-Pond, district de Bedford, partie défenderesse, et LÉON DIONNE, homme d'affaires, domicilié et résidant au 166, rue Robinson nord, Granby, district de Bedford, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Cette propriété est connue et désignée comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit cent trente-sept (837-1) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford, avec commerce dessus érigé portant le numéro d'immeuble 1649, rue Principale (chemin St-Paul), Granby. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 19 198,95 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2^e étage, Granby,

le MARDI VINGT ET UNIÈME jour de JUIN 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 2 mai 1983.

28824-0

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000572-821

ANDRÉ DÉSOUTELS, domicilié et résidant au 576, rue Notre-Dame, Acton-Vale, district de Saint-Hyacinthe, SUCCESSION DE FEU FLORENT COURNOYER, Acton-Vale, district de Saint-Hyacinthe, BÉATRICE DÉSOUTELS, domiciliée et résidant au 576, rue Notre-Dame, Acton-Vale, district de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre CARMEN DUFOUR, domiciliée et résidant au 458, avenue Venise est, Venise-en-Québec, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Missisquoi, ayant un bureau au 1, rue Principale, Bedford, district de Bedford, mis en cause.

« Un certain immeuble situé dans la municipalité de Venise-en-Québec, comté de Missisquoi, province de Québec, se composant de :

a) Un morceau de terrain désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville sous la subdivision cent douze du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (190-112), mesurant environ cent pieds (100 pi) de largeur par cent (100 pi) pieds de profondeur;

b) Un certain immeuble, désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville sous partie de la subdivision cent treize dudit lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (190-P. 113), mesurant cent (100 pi) pieds de largeur par cent (100 pi) pieds de profondeur; cedit immeuble étant borné comme suit: nord, par le lot no 190-110; est, par le lot no 190-113; ouest, par ledit lot no 190-112; et sud par le résidu dudit lot no 190-113;

c) Un certain immeuble désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, sous-partie de la subdivision cent quinze dudit lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (190-P. 115), mesurant environ cent (100 pi) pieds de largeur par cent (100 pi) pieds de profondeur; cedit immeuble étant borné comme suit: est, par le lot no 190-126; ouest, par partie du lot no 190-113; sud, par le résidu dudit lot no 190-115 et nord, par le lot no 190-111;

d) Un certain immeuble désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville sous partie de la subdivision cent neuf dudit lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (190-P. 109); mesurant environ soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur par cent (100 pi) pieds de profondeur; cedit immeuble étant borné comme suit: ouest, par le chemin public (lot no 190-131); est, par partie du lot no 190-110; nord, par le résidu dudit lot no 190-109 et sud par les lots nos 190-112 et 190-113.

Avec bâtisses y érigées. Le tout, mesures anglaises et plus ou moins, avec un droit de passage en commun avec d'autres dans certaines ruelles ou droits de passage, existant à partir du chemin public à l'est, jusqu'aux eaux de la baie Missisquoi à l'ouest, pour avoir accès auxdites eaux; telles ruelles étant aussi situées sur ledit lot no 190 et telles qu'actuellement en usage. Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 14 405,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (0,94) par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Missisquoi, 1, rue Principale, Bedford, le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
P.-É. BÉLISLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 26 avril 1983.

28802-0

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-019566-825
S. 460-18-000237-832

LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES WESTBURNE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 4590, boulevard Henri-Bourassa ouest, Saint-Laurent, district de Montréal, partie demanderesse, contre LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ

H.Y.M. INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1465, chemin Grande-Ligne, Granby, district de Bedford, et YVAN et SIMONE GRENIER, domiciliés au 1465, chemin Grande-Ligne, Granby, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision deux du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-neuf (589-2) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Granby. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 14 761,95 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2^e étage, Granby le MARDI VINGT-HUITIÈME jour de JUIN 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 22 avril 1983.

28803-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000450-820
S. 460-18-000230-837

TERRA JET INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à route Transcanadienne, Saint-Cyrille-de-Wendover, partie demanderesse, contre HENRI-JACQUES BEAUREGARD, rue Principale, Béthanie, district de Bedford, partie défenderesse; et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« 1. Un immeuble connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton d'Ely comme étant la subdivision numéro un du lot originaire numéro huit cent quarante (lot 840-1), avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances; à distraire cependant dudit lot une partie située au sud-ouest et

mesurant 55 pieds dans sa ligne ouest 135 pieds dans sa ligne sud, et une tangente pour relier ces susdites lignes sur son côté nord-est; cedit morceau est borné au nord-est par une autre partie du lot 840-1, à l'ouest par le chemin public et au sud par une partie du lot 840;

2. Un certain terrain sis et situé dans le canton d'Ely, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour ledit canton comme étant la partie nord du lot numéro cinq cent quarante-huit (548), ayant environ neuf (9) arpents de longueur à partir d'un fossé à l'est, traversant le terrain jusqu'à la rivière, ayant une largeur d'un arpent à partir de l'extrémité est jusqu'au chemin traversant ledit terrain et de là, jusqu'à l'extrémité ouest, comprenant tout le terrain défriché; le tout contenant vingt (20) acres de terre en superficie plus ou moins et borné comme suit: au nord, par Achille G. Robichaud; à l'est, par le fossé ci-dessus mentionné qui sépare le terrain de Roméo Gingras ou représentants de celui de dame Louis Monty; au sud, par Charles Morin; à l'ouest, par la rivière; il existe sur ce terrain un droit de passage dans la ligne nord en faveur de dame Louis Monty ou représentants.

Le tous sans bâtisse. Ledit immeuble est affecté d'une servitude en faveur de la Southern Canada Power Company Ltd, enregistrée sous le numéro 183485. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 7 972,50 \$ pour l'immeuble en premier lieu décrit et à la somme de 812,50 \$ pour l'immeuble en second lieu décrit, lesdites sommes représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus séparément au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2^e étage, Granby, le MARDI VINGT-HUITIÈME jour de JUIN 1983 à QUINZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 4 mai 1983.

28825-0

Bonaventure

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bonaventure
No 105-18-000003-839

CAISSE POPULAIRE DE ST-CHARLES DE CAPLAN, Caplan, comté de Bonaventure, QC, demanderesse, contre MARCELLIN POIRIER, Caplan, comté de Bonaventure, QC, et ALINE POIRIER, Caplan, comté de Bonaventure, QC, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1, New-Carlisle, mis en cause.

« Un certain terrain ou emplacement situé à Caplan, comté de Bonaventure, dans le Premier Rang du canton de Hamilton, connu et désigné comme étant la subdivision numéro trois du lot originaire numéro cent six (106-3) et la subdivision numéro deux du lot originaire numéro cent sept (107-2) du cadastre officiel révisé pour le canton de Hamilton, première division d'enregistrement de Bonaventure, avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 9 510,65 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de New-Carlisle, district de Bonaventure, le VINGT-TROISIÈME jour de JUIN 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ANTONIN LEBRASSEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
New-Carlisle, le 3 mai 1983.

28786-0

Chicoutimi

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000013-834

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation dûment constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de

Montréal, demanderesse, contre CENTRE DE VÉGÉTATION JONQUIÈRE INC., corporation dûment constituée, ayant un bureau au 342, rue Bagot, ville de La Baie, district de Chicoutimi, défenderesse, le LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, mis en cause.

« 1. Une propriété sise et située en la ville de Jonquière sur le boulevard Harvey; mieux connue et désignée au bureau d'enregistrement de Chicoutimi comme étant:

a) Un lopin de terre connu et désigné au cadastre officiel du canton de Jonquière sous le numéro vingt, subdivision cinq cent deux (lot 20-502) dans le rang Quatre (4), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière susdit; et

b) Un lopin de terre connu et désigné au cadastre officiel du canton de Jonquière comme formant partie des lots numéros vingt, subdivision cinq cent quatre et vingt subdivision cinq cent cinq (20-504 ptie et 20-505 ptie), dans le rang Quatre (4) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière, division d'enregistrement de Chicoutimi; lequel terrain mesure cinquante pieds (50 pi, soit 15,24 mètres) de largeur de l'est à l'ouest, sur cent pieds (100 pi, soit 30,48 mètres) de profondeur du nord au sud, et est borné au nord par le lot numéro vingt subdivision cinq cent deux (lot 20-502), mêmes rang et canton, au sud par les terrains de Leblanc & Frères ou représentants, à l'est par les terrains de Joseph Belley « Didier » ou représentants ou encore par le résidu des susdits lots numéros vingt subdivision cinq cent quatre et vingt subdivision cinq cent cinq (20-504 et 20-505) et à l'ouest par le terrain de M. Aurélien Pelletier ou représentants. Sauf à distraire du lot numéro vingt subdivision cinq cent deux (lot 20-502) la partie vendue à Sa Majesté le Roi pour l'élargissement de la rue, par acte enregistré le 31 janvier 1951 sous le numéro 102826.

2. Tous ces lots de terre connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière, sous les numéros vingt subdivision cinq cent trois, vingt subdivision cinq cent huit, vingt subdivision cinq cent neuf, vingt subdivision cinq cent six et vingt subdivision cinq cent sept (20-503, 20-508, 20-509, 20-506 et 20-507) dans le rang Quatre (4) dudit canton.

3. Toute cette partie du lot de terre connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière sous le numéro vingt subdivision cinq cent quatre (20-504 ptie), dans le rang Quatre (4) dudit canton; mesurant environ cinquante pieds (50 pi, soit 15,24 mètres) de largeur de l'est à l'ouest sur environ cinquante pieds (50 pi, soit 15,24 mètres) de profondeur du sud au nord; le tout plus ou moins et sans garantie de mesures précises, et bornée vers le

nord par ledit lot numéro vingt subdivision cinq cent trois (lot 20-503), vers le sud par la partie du lot numéro vingt subdivision cinq cent cinq (20-505 ptie) ci-après décrite au paragraphe ci-après, vers l'est par ledit lot numéro vingt subdivision cinq cent sept (lot 20-507), et vers l'ouest par le résidu dudit lot numéro vingt subdivision cinq cent quatre (lot 20-504) dont elle forme partie, propriété de monsieur Stanislas Lapointe ou ses représentants.

4. Toute cette partie du lot de terre connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière sous le numéro vingt subdivision cinq cent cinq (20-505 ptie) dans le rang Quatre (4) dudit canton; mesurant environ cinquante pieds (50 pi, soit 15,24 mètres) de largeur de l'est à l'ouest sur environ cinquante pieds (50 pi, soit 15,24 mètres) de profondeur du nord au sud; le tout plus ou moins et sans garantie de mesures précises, et borné vers le nord par la partie dudit lot numéro vingt subdivision cinq cent quatre (20-504 ptie) ci-dessus décrite, vers le sud par le lot cadastral numéro vingt et un A subdivision deux cent vingt-huit resubdivision cinquante-six (21-A-228-56), des rang et canton susdits, vers l'est par ledit lot numéro vingt subdivision cinq cent six (lot 20-506) et vers l'ouest par le résidu dudit lot numéro vingt subdivision cinq cent cinq (lot 20-505), dont elle forme partie, propriété de monsieur Stanislas Lapointe ou représentants.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 54 852,60 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326 des Saguenéens, Chicoutimi, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 2 mai 1983.

28787-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000006-838

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant La Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chap. B-1, art. 100), ayant un bureau au 372, rue Victoria, ville de La Baie, district de Chicoutimi, demanderesse, contre DÉBOSELAGE STÉPHANE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2622, boulevard Saint-Jean-Baptiste, ville de La Baie, Chicoutimi, défenderesse, et SPÉCIALITÉS GILLES LAROCHE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2622, boulevard Saint-Jean-Baptiste, La Baie, Chicoutimi, et LE RÉGISTRATEUR de la division Chicoutimi, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement faisant partie du lot numéro quarante-cinq (ptie lot no 45), Premier Rang sud-ouest, chemin Sydenham, cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, et mesurant ledit terrain cent pied (100 pi) de largeur, du nord au sud par cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur, de l'est à l'ouest, le tout compris dans les bornes suivantes, savoir: en front, du côté est, par le boulevard Saint-Jean-Baptiste; du côté sud par la propriété de M. Amédée Côté ou représentants; des côtés ouest et nord par le terrain appartenant à M. Louis-Joseph Lavoie ou représentants, rang et cadastre susdits. Sujet ledit terrain aux servitudes consenties par M. Louis-Joseph Lavoie en faveur de Aluminium du Canada Limitée, enregistrées à Chicoutimi, le 14 mai 1964, sous le no 187-597 et le 27 novembre 1970 sous le no 235-248. Le tout avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 8 236,02 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 2 mai 1983.

28788-0

Drummond*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Drummond
 No 500-02-000361-823 (district de Montréal)
 No 405-18-000022-833

G.U.S. CANADA INC./DIVISION WOODHOUSE, 5377, chemin Côte-de-Liesse, Montréal, QC, H4P 1A2, partie demanderesse, contre **JACQUES DAGENAIS** et **GOERGETTE DAGENAIS**, 37, rang du Kempt, Saint-Grégoire-le-Grand, QC, J0J 1K0, partie défenderesse.

« Un emplacement sis et situé dans la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-un (381) aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Wickham. (381 Wickham). Sauf et à distraire de cedit lot le lot 381-1 Wickham et une partie dudit lot 381 Wickham vendus à M. Bernard Guérin aux termes d'un acte de vente passé devant Denis Gariépy, notaire, le 23 septembre 1975, et enregistré à Drummondville sous le numéro 217216, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur par trois cents pieds (300 pi) de profondeur, le tout plus ou moins, mesures anglaises, étant borné, en front, au nord-est, par le chemin du 7^e Rang, en profondeur, au sud-ouest et d'un côté au nord-ouest par le résidu dudit lot et de l'autre côté, au sud-est, par le lot 381-1 ci-dessus mentionné. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et étant situées dans le 7^e Rang de Wickham. »

La mise à prix est fixée à 12 612,10 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le **MARDI VINGT-HUITIÈME** jour de **JUIN 1983** à **QUATORZE** heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
 Cour provinciale
 Drummondville, le 6 mai 1983.

28860-o

Hull*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hull
 No 550-05-001104-820

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, et un bureau au 68, boulevard Gréber à Gatineau, province de Québec, partie demanderesse, contre **LÉOPOLD CRITES**, domicilié et résidant au 155, chemin La Savane, appartement 14, Gatineau, province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro trois (ptie 3), rang Trois (rg III) du canton de Dorion, comté de Pontiac, province de Québec, au cadastre officiel dudit canton, mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur au nord et au sud sur toute la profondeur s'étendant du chemin public au nord à un ruisseau au sud et le tout borné comme suit: vers le nord par ledit chemin public; vers l'ouest par partie du même lot, propriété de Paulette Crêtes ou représentants; vers le sud par ledit ruisseau, et vers l'est par le résidu du même lot, propriété de Léo Crites ou représentants. Le coin nord-est dudit emplacement est situé à une distance de cent quatre-vingt-neuf pieds (189 pi) de la ligne de division entre le lot deux et le lot trois des mêmes rang et canton. Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et/ou occultes attachées audit immeuble. Lesdits biens immobiliers étant la propriété de la partie défenderesse, Léopold Crites. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication est de six cent vingt-cinq dollars (625,00 \$). Ce montant minimal fixé, par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Pontiac, palais de justice, rue John, Camp-

bell's-Bay, QC, le TRENTIÈME jour de JUIN 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 27 avril 1983. 28789-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000113-822

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1^{er} novembre 1979, suivant arrêté 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, partie demanderesse, contre RAYMOND WHELAN, domicilié et résidant au 6, rue Bankcroft, Aylmer, province de Québec, et GINSBERG GINGRAS & ASSOCIÉS, ès qualités de syndic à la faillite de Raymond Whelan, corps politique et incorporé, ayant son bureau au 143 A, promenade du Portage, Hull, province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision huit de la subdivision originale du lot numéro deux mille cent soixante-dix-sept (2177-8) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec, lesdits biens immobiliers étant la propriété de la partie défenderesse, Raymond Whelan. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de cinq mille sept cent quatre-vingt-huit dollars et cinquante-six centins (5 788,56 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki,

QC, le QUINZIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 21 avril 1983. 28818-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Hull
No 550-02-001634-823

BENEFICIAL FINANCE COMPANY OF CANADA, corps légalement constitué, ayant un bureau au 367, boulevard Saint-Joseph, en les cité et district de Hull, province de Québec, partie demanderesse, contre ANDRÉ MORIN, domicilié et résidant en la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, comté de Papineau, province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot un de la resubdivision officielle du lot cent trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire no six cent quarante-six (646-133-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André-Avellin. Avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de cinq mille cinq cent vingt dollars et cinquante centins (5 520,50 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Papineau, 266, rue Viger, Papineauville, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 21 avril 1983. 28804-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hull
 No 550-05-000188-824

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, ayant un bureau au 490, boulevard Saint-Joseph à Hull, province de Québec, partie demanderesse, contre **WILLIAM WAYNE LAMOTHE** et **JULIE NORDLUND LAMOTHE**, tous deux domiciliés et résidant à l'Île-du-Grand-Calumet, QC, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro dix-sept B (17-B) dans le rang Un (rg 1) du cadastre officiel pour le canton du Grand-Calumet, dans le comté de Pontiac, province de Québec, avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de cinq mille deux cent cinq dollars (5 205,00 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Pontiac, palais de justice, rue John, Campbell's-Bay, QC, le TRENTIÈME jour de JUIN 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Hull, le 27 avril 1983.

28790-0

Iberville*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District d'Iberville
 No 755-05-271-823

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et établissement principal pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre **BERNARD DAIGNEAULT et**

al., entrepreneur-plombier, domicilié et résidant dans les ville et district d'Iberville; défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, mis en cause.

Description:

« Un lot de terre situé en la ville d'Iberville, formant partie des lots numéros trois cent soixante et onze et trois cent soixante-douze (nos 371 et 372) du cadastre officiel de la ville d'Iberville et mesurant en largeur cinquante-deux pieds anglais sur toute la profondeur de cent quatre-vingts pieds anglais, y décrit comme suit:

1. La partie est dudit lot no trois cent soixante et onze contenant trente-quatre pieds de largeur sur cent quatre-vingt-quinze pieds et un dixième de pied anglais de profondeur et bornée au nord par la 2^e Avenue, à l'ouest par partie du même lot, à l'est par ledit lot no 372 et au sud par le lot no 373;

2. La partie susdite du lot no 372 mesure dix-huit pieds de largeur sur cent quatre-vingt-quinze pieds et un dixième de pied de profondeur et est bornée à l'ouest par la partie ci-dessus du lot no 371, au nord par la 2^e Avenue, à l'est par partie du lot no 372 appartenant à dame Onésime Bécharde ou représentants et au sud par le lot no 373;

Avec la maison et les autres constructions y érigées et tel que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, et spécialement une servitude de passage mitoyen et une servitude active de vue. »

Évaluation municipale: 55 000,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 13 750,00 \$ compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1983 à ONZE heures.

Le shérif,
 SERGE HÉBERT.

Bureau du shérif
 Cour supérieure

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 13 mai 1983. 28861-00

Joliette

Fieri Faciās de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Joliette

Nos 705-18-018936-811-99

500-05-018936-813

BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre JEAN-GUY BERNÈCHE et GEORGETTE POULIN BERNÈCHE, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« L'immeuble appartenant à la partie défenderesse et étant :

1. Un emplacement situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Barthélemy, concession du 3^e Rang York, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six cent dix (ptie 610) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Barthélemy, mesurant cent pieds de largeur sur une profondeur de cent soixante-trois pieds comprenant toute l'étendue du terrain renfermé dans les bornes suivantes: le terrain appartenant déjà à l'emprunteur (ptie 610) celui de Marcel Plante (ptie 610) et la route appelée montée des Laurentides, borné en front, vers l'est, par la route montée des Laurentides, en arrière, vers l'ouest, et d'un côté, vers le nord, par une partie du lot 610 appartenant à l'emprunteur, et de l'autre côté par le terrain appartenant à Marcel Plante (ptie 610) ou représentants, avec les bâtisses et dépendances y érigées.

2. Un emplacement situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Barthélemy, dans la concession du 3^e Rang York, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six cent dix (ptie 610) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Barthélemy, mesurant deux cent seize pieds et trois pouces dans sa ligne ouest, cent seize pieds et un pouce dans sa ligne est, cent pieds du côté sud et cent soixante-six pieds et cinq pouces du côté nord, borné en front, au nord, par le chemin du rang des Vingts, à l'ouest par le lot 609, à l'est par la montée des Laurentides et au sud par une partie du terrain appartenant à dame Paule Perreault (ptie 610) et en partie par le terrain de l'emprunteur (ptie 610), avec les bâtisses y érigées.

À distraire les emplacements vendus au ministère de la Voirie du Québec suivant actes enregistrés à la division d'enregistrement de Berthier sous les numéros 129763 et 155961. »

Numéro 129763 — désignation: une partie de terrain de figure irrégulière située sur le côté sud-ouest de la montée des Laurentides et partie sur le côté sud-est du chemin du rang des Vingts dans la municipalité de la paroisse Saint-Barthélemy, comté de Berthier, étant une partie du lot originaire numéro six cent dix (610), rang III du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Barthélemy, division d'enregistrement de Berthier, indiquée par les lettres A-B-C-D-E-A, sur un plan préparé par Marcel Denicourt, arpenteur-géomètre, le 25 février 1971; mesurant vingt-deux pieds et neuf dixième de pied (22,9 pi) dans la ligne nord-ouest A-B, cent quinze pieds et huit dixièmes de pied (115,8 pi) dans la ligne nord-est B-C, trente et un pieds et un dixième de pied (31,1 pi) dans la ligne sud-est C-D, quatre-vingt-deux pieds et deux dixièmes de pied (82,2 pi) dans la ligne sud-ouest D-E, cette dimension étant mesurée le long d'une courbe ayant un rayon de 22 885,3 pieds, trente et un pieds et deux dixièmes de pied (31,2 pi) dans la ligne sud-ouest E-A; contenant en superficie trois mille trois cent cinquante-cinq pieds carrés (3 355 pi²), mesures anglaises, soit quatre-vingt-onze millièmes d'arpent carré (0,091 arp²), et bornée comme suit: vers le nord-ouest par le chemin du rang des Vingts; vers le nord-est par la montée des Laurentides; vers le sud-est par la partie du lot 610 appartenant à Mme Jean Perreau (née Marie-Paule Plante); vers le sud-ouest par la partie du lot 610 restant la propriété de Jean-Guy Bernaché. La ligne sud-ouest D-E-A de cette partie de terrain est située à 33 pieds (33 pi) au sud-ouest de la ligne centrale de la montée projetée.

Numéro 155961 — désignation: ptie du lot no 610 rang III, cette partie du lot originaire numéro six cent dix (610), rang III, de figure irrégulière est bornée et décrite comme suit: vers le sud-ouest par le lot 607, mesurant le long de cette limite A-B vingt pieds et un dixième de pied (20,1 pi); vers le nord-ouest par le chemin du rang des Vingts, mesurant le long de cette limite B-C deux cent vingt-cinq pieds et six dixièmes de pied (225,6 pi); vers le nord-est par la montée des Laurentides, mesurant le long de cette limite C-D soixante pieds et huit dixièmes de pied (60,8 pi); vers le sud par la partie du lot 610 restant la propriété de Jean-Guy Bernèche, mesurant le long de cette limite D-E soixante-douze pieds (72 pi); vers le sud-est partie par la partie du lot 610 restant la propriété de Jean-Guy Bernèche et partie par la partie du lot 610 (servitude) décrite au paragraphe suivant, mesurant le long de cette limite E-A cent soixante-quatorze pieds et cinq dixièmes de pied (174,5 pi). Cette parcelle de terrain contient en superficie quatre mille sept cent dix-sept pieds carrés, mesures anglaises, équivalant à cent vingt-huit millièmes d'arpent carré (4 717 pi², soit 0,128 arp²).

Servitude perpétuelle de drainage: description d'une parcelle de terrain située dans la municipalité de la paroisse de Saint-Barthélemy, connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro six cent dix (610), rang III du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Barthélemy, division d'enregistrement de Berthier.

Partie du lot no 610, rang III: cette partie du lot originaire numéro six cent dix (610), rang III, de figure irrégulière est bornée et décrite comme suit: vers le nord-ouest par la partie du lot 610 décrite au paragraphe précédent, mesurant le long de cette limite A-F vingt-quatre pieds (24 pi); vers le nord-est par la partie du lot 610 restant la propriété de Jean-Guy Bernèche, mesurant le long de cette limite F-G, cent deux pieds et huit dixièmes de pied (102,8 pi); vers le sud-est par la partie du lot 610 restant la propriété de Jean-Guy Bernèche, mesurant le long de cette limite G-H vingt-quatre pieds et trois dixièmes de pied (24,3 pi); vers le sud-ouest par le lot 607, mesurant le long de cette limite H-A cent huit pieds (108 pi). Cette parcelle de terrain contient en superficie deux mille cinq cent quatre pieds carrés, mesures anglaises, équivalent à soixante-huit millièmes d'arpent carré (2 504 pi², soit 0,068 arp²).

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 5 917,00 \$ représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier situé au 180, rue de Champlain, Berthierville, le JEUDI TRENTIÈME jour de JUIN 1983 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 2 mai 1983.

28862-0

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-12-000042-75

DA^ME B^ER^TRANDE B^EAUSOLEIL, domiciliée et résidant au 84, Saint-Gabriel, Saint-Gabriel, district de Joliette, partie demanderesse, contre DORIAN GRA-

VEL, domicilié et résidant à une adresse inconnue dans le district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent soixante-douze A (272-A) aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Joliette, mesurant trente-huit pieds (38 pi) de largeur par cent soixante-seize pieds (176 pi) de profondeur, mesures anglaises, avec bâtisse dessus construite, portant les numéros 688, 690 et 692, rue Notre-Dame, Joliette, circonstances et dépendances.

À distraire dudit lot la partie antérieurement vendue à Damase Ratel, suivant titre enregistré sous le numéro 43763, située à l'extrémité ouest dudit lot, mesurant trente-six pieds (36 pi) de largeur par cinquante-cinq pieds (55 pi) de profondeur.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes inhérentes, notamment celle de passage mitoyen établie par acte devant J.B. Chevigny, notaire, le 25 septembre 1880, enregistré à Joliette sous le numéro 24287. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 670e du C.P.C., soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à la somme de 19 476,80 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 2 mai 1983.

28805-0

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000919-822

LA C^AISSE P^OPU^LAIRE DE T^ERREBONNE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 513, rue Masson, Terrebonne, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LES AMEUBLE-

MENTS J.G. PAIEMENT INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2692, boulevard Sainte-Marie, ville de Mascouche, district de Joliette, et JEAN-GUY PAIEMENT, résidant et domicilié au 436, rue Saint-Louis, Terrebonne, district de Terrebonne, et DAME GHISLAINE LOSLIER-PAIEMENT, domiciliée et résidant au 436, rue Saint-Louis, Terrebonne, district de Terrebonne, partie défenderesse, conjointement et solidairement, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Sainte-Marie, en la ville de Mascouche, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent cinquante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent six (406-253) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, contenant en superficie neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept pieds carrés (9,997 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Avec toutes bâtisses dessus érigées et notamment celle portant le numéro d'immeuble 2692, boulevard Sainte-Marie, ville de Mascouche. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part du débiteur. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 42 978,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions égislatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI VINGT-HUITIÈME jour de JUIN 1983 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 2 mai 1983.

28806-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018834-828

COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST (MONTRÉAL TRUST COMPANY), corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal dans les ville et district de Montréal (1, place Ville-Marie) agissant en sa qualité de fiduciaire en vertu des stipulations de l'acte de fiducie passé devant Rénéald Beauregard, notaire, en date du 28 juillet 1981, et enregistré à Berthier sous le numéro 174298, partie demanderesse, contre ABATTOIR MIRABEL (CANADA) LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal dans la cité de Berthierville (580, rue Notre-Dame), partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un terrain donnant sur la rue Notre-Dame (route 138), Berthierville, constitué comme suit:

1. Une partie du lot originaire numéro cent un (ptie 101) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la paroisse de Berthier. Cette partie de lot est bornée comme suit: au sud-est par la rue Notre-Dame (route 138); au sud par le lot numéro 307-A, propriété du Canadien Pacifique; au sud-ouest par le lot numéro 92; au nord-ouest par le lot numéro 102; au nord-est par une partie du lot numéro 103. Ses dimensions sont les suivantes: limite sud, quatre cent seize pieds et deux dixièmes (416,2 pi); limite sud-ouest, quatre cent quatre-vingt-trois pieds et quatre dixièmes (483,4 pi).

2. Une partie du lot originaire numéro cent trois (ptie 103) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels susdits. Cette partie de lot est bornée comme suit: au sud-est par une autre partie du lot numéro 103, laquelle fait partie de la rue Notre-Dame (route 138); au sud-ouest par une partie du lot numéro 101; au nord-ouest par les lots numéros 102 et 106; au nord-est par le lot numéro 104-4-1. Elle mesure neuf cent quinze pieds et un dixième (915,1 pi) sur sa limite nord-est.

Avec le bâtiment dessus construit, portant le numéro 580 de la rue Notre-Dame (route 138), à Berthierville.

Sous réserve d'une servitude établie au profit de Shawinigan Water & Power Company et autres, aux fins de services d'utilité publique, le tout tel qu'il est mentionné dans les actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Berthier sous les numéros 45145, 56242 et 57972. Sous réserve d'une présumée servitude enregistrée au bureau d'enregistrement susdit le 17 juillet 1981, sous le numéro 174128.

Incluant tous les immeubles par destination y afférents, lesquels incluent, sans restriction, tous les biens décrits dans le procès-verbal de saisie en date du 15 mars 1983 à l'exception des biens que l'officier instrumentant et saisissant a été incapable de retracer et identifiés sur ledit procès-verbal de saisie par la mention soulignée « non représenté », mais avec les droits à ces biens dans l'éventualité où ils seraient retracés subséquemment.

Sous réserve du droit de retention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 670e du C.P.C., soit en argent, soit par chèque certifié payable au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à la somme de 72 471,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu, 180, rue Champlain, Berthierville, le JEUDI TRENTIÈME jour de JUIN 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Joliette, le 19 avril 1983.

28826-o

Mingan

Bref d'exécution de *Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Mingan

No 650-05-000011-834

S. 650-18-000024-830

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SEPT-ÎLES, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 350, Smith, Sept-Îles, district de Mingan, partie demanderesse, contre GÉRARD LONGUÉPÉE, domicilié et résidant à Fatima (Îles-de-la-Madeleine), district de Gaspé, et YVON ST-JEAN, d'adresse inconnue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sept-Îles, mis en cause.

« Partie du lot numéro sept cent soixante-six (ptie 766), rang Deux (2), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Letellier, village des Sept-Îles, avec toutes les bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances, et notamment l'immeuble portant le numéro d'immeuble 253, avenue Gamache, Sept-Îles, ladite

partie étant plus amplement décrite comme suit: de figure irrégulière, bornée au nord-est par le lot 800 (rue) et une partie du lot 766, au sud-est par le lot 765, au sud-ouest par une partie du lot 749 et une partie du lot 766, et au nord-ouest par une partie du lot 766, et peut-être plus particulièrement décrite comme suit: commençant au point indiqué par le chiffre, sur le plan numéro 16 de l'arpenteur-géomètre Omer Roussy, lequel point est situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 766 et 765 d'avec la ligne sud-ouest du lot 800 (rue Gamache), successivement par les chiffres 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, et 1 le long du périmètre dudit terrain tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous où chaque ligne y est déterminée par sa longueur et sa direction.

De	À	Course	Distance
1	2	no 39° 27.0'O	6,71 mètres
2	3	S 50° 41.0'O	4,15 mètres
3	4	N 39° 27.0'O	1,28 mètres
4	5	S 50° 41.0'O	15,58 mètres
5	6	S 39° 27.0'E	1,28 mètres
6	7	S 50° 41.0'O	20,50 mètres
7	8	S 39° 27.0'E	6,71 mètres
8	1	N 50° 41.0'E	40,23 mètres

Fermant ainsi le périmètre dudit terrain.

Ledit terrain, identifié par les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 1 contient en superficie deux cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (289,9 m²). Le tout sujet à la mitoyenneté du mur nord-ouest de la bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 4 696,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 0,93.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MERCREDI VINGT-DEUXIÈME jour de JUIN 1983 à DIX heures.

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON.

Truchon & Truchon, huissiers

724, rue Bourgeois, app. 2

Sept-Îles, QC

Tél.: 962-4966

Sept-Îles, le 29 avril 1983.

28807-o

Montmagny*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montmagny

Nos 300-05-000211-823

300-18-000210-837

LA CAISSE POPULAIRE DE HONFLEUR, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 209, route de l'Église, Honfleur, comté de Bellechasse, district de Montmagny, demanderesse, contre **MANYSE LESSARD**, domicilié et résidant à Honfleur, comté de Bellechasse, district de Montmagny, défendeur.

« Un immeuble situé à Honfleur, comté de Bellechasse, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent soixante-douze (ptie 372) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Anselme, division d'enregistrement de Bellechasse, mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, cent pieds dans ses lignes sud-ouest et nord-est sur une profondeur est-ouest de cent vingt-cinq pieds dans ses lignes sud-est et nord-ouest (100 pi × 125 pi), borné comme suit: vers le nord-est par le chemin public, vers le nord-ouest par monsieur Jean-Pierre Gagnon, vers le sud-ouest par monsieur Mario Marceau et vers le sud-est par monsieur Louis-Philippe Marceau. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 11 577,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,10, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bellechasse, 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, le **MERCREDI VINGT-DEUXIÈME** jour de **JUIN 1983** à **DIX** heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 16 mai 1983.

28863-0

Montréal*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montréal

No 500-02-055926-823

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre **MICHAEL FINNERTY**, résidant et domicilié au 11, chemin, Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur le chemin Quinn, à Dollard-des-Ormeaux, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision deux cent quarante du lot originaire numéro trois cent (300-240) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève. Avec le bâtiment dessus construit, et portant le numéro 11 du chemin Quinn.

Le fonds est grevé d'une servitude établie au profit de la Commission hydro-électrique de Québec et de la compagnie de téléphone Bell du Canada, aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 204037.

En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y attachés, ainsi que toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou non apparentes existant à son profit ou à sa charge, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 19 099,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le **VINGT-HUITIÈME** jour de **JUIN 1983** à **QUATORZE** heures **TRENTE**.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 mai 1983.

28827-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-019848-827

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, rue Saint-Jacques ouest, Montréal, dit district, demanderesse, contre YVON LÉGARÉ, autrefois résidant au 5210, terrasse Jarry, Saint-Hubert, et maintenant de lieux inconnus, DAKEN CONSTRUCTION (MONTRÉAL) INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 1875, Panama, Brossard, maintenant de lieux inconnus, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

L'immeuble du défendeur Yvon Légaré:

« Un terrain donnant sur la terrasse Jarry, dans la ville de Saint-Hubert, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision cinq cent quarante-trois du lot originaire deux cent vingt-trois (223-543) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil. Avec la maison dessus construite, portant le numéro 5210 de la terrasse Jarry. En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y attachés, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 11 588,85 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de JUIN 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 mai 1983.

28828-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Drummond

No 405-05-000578-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C. chap. B-1, art. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, Montréal, demanderesse, contre PAUL GALIEN, résidant au 755, montée Sainte-Julie, Sainte-Julie, et DAME NICOLE PIGEON GALIEN, résidant au 755, montée Sainte-Julie, Sainte-Julie, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Verchères, mis en cause.

« L'immeuble des défendeurs, Paul Galien et dame Nicole Pigeon Galien: un immeuble ayant front sur la montée Sainte-Julie en la municipalité de Sainte-Julie, connu et désigné comme étant le lot cent quarante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire trois cent vingt et un (321-149) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie, division d'enregistrement de Verchères; avec édifice y érigé portant le numéro 755 de ladite montée, Sainte-Julie, avec circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 16 718,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de JUIN 1983 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 mai 1983.

28864-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-004328-827

CAISSE POPULAIRE DES HAUTS-BOIS, demanderesse, contre LES ENTREPRISES R.A.M.T. INC. et

ANTOINE TREMBLAY, 759, rang du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie, défenseurs, et LE RÉGISTRATEUR de Verchères, mis en cause.

« Un immeuble situé en la ville de Sainte-Julie, connu et désigné comme suit, savoir :

1. Une partie du lot cent quarante-trois (ptie 143) du cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, division d'enregistrement de Verchères, mesurant cent cinquante-neuf pieds (159 pi) dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingts pieds et treize centièmes de pied (80,13) dans sa ligne nord-est, deux cent quarante-sept pieds et dix-sept centièmes de pied (247,17) le long d'une courbe de 169,91 pieds de rayon dans la ligne sud-est, huit pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (8,83) dans une autre ligne sud-est, deux cent quarante-neuf pieds et quatre-vingt onze centièmes de pied (249,91) dans sa ligne sud-ouest bornée au nord-est et au sud-est par le lot 143-1 (rue proposée) au sud-ouest par la partie du lot 142 ci-après décrite et au nord-ouest par une partie du lot 143 vendue à M. Gaston Morin.

2. Une partie du lot cent quarante-deux (142) dudit cadastre, mesurant deux cent quarante-neuf pieds et quatre-vingt-onze centièmes de pied (249,91) dans sa ligne nord-est, quarante et un pieds et vingt-huit centièmes (41,28) dans sa ligne sud-est, deux cent cinquante-quatre pieds et soixante-neuf centièmes de pied (254,69) dans sa ligne sud-ouest et quarante et un pieds (41) dans sa ligne nord-ouest, bornée au nord-est par la partie du lot 143 ci-dessus décrite, au sud-est et au sud-ouest par la partie du lot 142 et au nord-ouest par une autre partie du lot 142 vendue à M. Gaston Morin.

3. Une partie du lot cent quarante-trois (ptie 143) dudit cadastre, mesurant quatre cent huit pieds (408) dans sa ligne nord-est, cent quatre-vingt-douze pieds et cinq dixièmes de pied (192,5) dans sa ligne sud-est, trois cent six pieds (306) dans sa ligne sud-ouest, seize pieds et cinquante-deux centièmes de pied (16,52) dans sa ligne nord-ouest, deux cent seize pieds et neuf dixièmes de pied (216,9) le long d'une courbe de deux cent trente-cinq pieds et quatre-vingt-onze centièmes de pied (235,91) de rayon dans sa ligne ouest, bornée au nord-est et sud-est par une autre partie du lot 143, vers le sud-ouest par une partie du lot 142 et vers l'ouest et nord-ouest par le lot 143-1 (rue proposée), ayant une superficie totale de 64 321 pieds carrés.

4. Une partie du lot un de la subdivision du lot originaire cent quarante-trois (ptie 143-1) dudit cadastre, mesurant soixante-six pieds et quarante-cinq centièmes de pied (66,45) dans une ligne sud-ouest, huit pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (8,83) dans une ligne nord-ouest, deux cent quarante-sept pieds et dix-sept centièmes de pied (247,17) le long d'une courbe de cent soixante-neuf pieds et quatre-vingt-onze centièmes

de pied (169,91) de rayon dans sa ligne ouest, quatre-vingts pieds et treize centièmes de pied (80,13) dans une autre ligne sud-ouest, trente-trois pieds (33 pi) dans la ligne nord, seize pieds et cinquante-deux centièmes de pied (16,52) dans sa ligne sud-est, deux cent seize pieds et neuf dixièmes de pied (216,9) le long d'une courbe de deux cent trente-cinq pieds et quatre-vingt-onze centièmes de pied (235,91) de rayon dans une autre ligne sud-est et de ce point, en ligne droite du côté nord-est jusqu'au point de rencontre avec la ligne nord; bornée au sud-ouest par une partie du lot 142, au nord-ouest et à l'ouest par une partie du lot 143 ci-dessus décrite au paragraphe 1, au nord par une autre partie du lot 141-1, au nord-est par une autre partie du lot 143 et au sud-est par une autre partie du lot 143 ci-dessus décrite au paragraphe 3.

Tel que le tout se trouve actuellement sans exception ni réserve, sujet à une servitude de zonage en faveur du ministère des Transports d'Ottawa enregistrée sous le numéro 135912 pour l'utilisation de l'aéroport de Saint-Hubert. »

La mise à prix est fixée à 6 760,00 \$, soit le montant déterminé par jugement de l'honorable juge André Forget, en date du 25 avril 1983, auquel a été ajouté le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de JUIN 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 mai 1983.

28865-0

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-022358-822

CAISSE POPULAIRE ST-RÉMI DE MONTRÉAL-NORD, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 3642, rue Fleury est, Montréal-Nord, demanderesse, contre YVES PELLE-TIER, domicilié et résidant au 10043, Cobourg, Montréal-Nord, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé à Montréal, ayant front sur la rue Iberville, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet comme étant les lots numéros quatre cent dix-sept et quatre cent dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-trois (lot 133-417 et 418). Avec bâtisse dessus érigée et portant les numéros d'immeuble 9400 et 9402, rue Iberville, Montréal. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.

La vente sera sujette à un droit d'habitation créé en faveur de dame Marie Albertine Carmel-Pelletier, droit d'habitation réservé pour elle-même, aussi longtemps qu'elle vivra, ce droit d'habitation ayant été créé aux termes d'un acte de vente en date du 21^e jour du mois de décembre 1972, reçu devant Gilbert Lamoureux, notaire, et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 10 janvier 1973, sous le numéro 239835. ».

La mise à prix est fixée à 15 960,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 mai 1983.

28866-0

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014299-828

LA COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST, corps politique dûment incorporé, ayant son bureau principal au 1, place Ville-Marie, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre LA SUCCESSION DE FEUE DAME JOYCE HUTCHINGS, autrefois des ville et district de Montréal (a/s de son exécuteur testamentaire, monsieur John J. Graham, 459, avenue

Mount Pleasant, Westmount (QC), défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Wolseley nord en la ville de Montréal-Ouest, et composé :

1. Du lot numéro quatre cent soixante-dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-neuf (139-479) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant 50 pieds de largeur sur une profondeur de 90 pieds.

2. De la partie nord-ouest du lot numéro quatre cent soixante-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-neuf (139-ptie N.-O. 478) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant dix pieds (10 pi) de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi), et bornée comme suit : en front, au nord-est, par ladite avenue Wolseley nord ; en arrière, au sud-ouest, par partie du lot numéro 138-78 ; d'un côté, au nord-ouest, par ledit lot numéro 139-479 ; et de l'autre côté, au sud-est, par le résidu dudit lot numéro 139-478, tous des plan et livre de renvoi officiels susdits.

Toutes les mesures ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses y érigées, et notamment celle portant le numéro d'immeuble 164 de ladite avenue Wolseley nord, circonstances et dépendances.

Avec une servitude de droit de vue telle que créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 1919279. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve aucune. ».

La mise à prix est fixée à 47 992,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 mai 1983.

28867-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montréal

No 500-02-045996-829

CRÉDIT TRANS-CANADA LIMITÉE, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et bureau principal pour la province de Québec en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre JEAN ROBERT, gentilhomme, domicilié et résidant au 4425, Sainte-Catherine est, appartement 44, en les ville et district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Une partie du lot numéro cent vingt-deux de la subdivision du lot originaire numéro cent vingt (120 ptie 122) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose; mesurant dix-sept pieds et cinq dixièmes de largeur par toute la profondeur dudit lot, soit soixante-quinze pieds, mesures anglaises et plus ou moins; bornée vers le nord par le résidu dudit lot 120-122; vers le sud par le lot 120-123, vers l'est par le lot 120-106, et vers l'ouest par la rue Varna. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et notamment sujet à une servitude telle que créée dans un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Laval sous le numéro 260189.

Tous ses droits, titres et intérêts qu'elle possède, dans un emplacement ayant front sur la Soixante-deuxième Avenue, Fabreville, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt-trois de la subdivision du lot originaire numéro cent vingt (120-123) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose.

Ainsi que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. » (1057, 62^e Avenue, Fabreville).

La mise à prix est fixée à 1 793,60 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 mai 1983.

28868-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-014065-823

SHARMAN INVESTMENT CORP., demanderesse, contre PYRAMID CONSTRUCTION CORPORATION P.C.C. LTD. ET AL., défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Les lots numéros un, deux, trois et quatre, résultant de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante et un (251-1, 2, 3 et 4) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève. »

La mise à prix est fixée à 3 094,00 \$, quant au lot 251-1, 2. La mise à prix est fixée à 3 213,00 \$, quant au lot 251-3. La mise à prix est fixée à 3 689,00 \$, quant au lot 251-4. Ces montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément, au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-TROISIÈME jour de JUIN 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 27 avril 1983.

28829-0

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

C.M.V.-B. 82-290-1

C.S.Q. 200-05-001655-831

S. 200-18-000131-837

VILLE DE VAL-BÉLAIR, corps politique légalement formé, ayant le siège social de ses affaires au 1105, avenue de l'Église nord, Val-Bélair, demanderesse, contre **MONT CHA DOY INC.**, 173, rue Cook, Québec, défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision huit du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-8) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à mille trois cents dollars et trente-huit cents (1 300,38 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision neuf du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-9) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à mille deux cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-huit cents (1 248,88 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision dix du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-10) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à mille deux cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-huit cents (1 248,88 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision onze du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-11) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à mille deux cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-huit cents (1 248,88 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision douze du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-12) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à mille deux cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-huit cents (1 248,88 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour de JUILLET 1983 à TREIZE heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision treize du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-13) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à mille deux cent dix-sept dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (1 217,98 \$), soit

25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quatorze du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-14) et la subdivision six du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-6) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à six cent quatre-vingt-quinze dollars et vingt-cinq cents (695,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le CINQUIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quinze du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-15) et la subdivision sept du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-7) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à six cent quatre-vingt-quinze dollars et vingt-cinq cents (695,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le CINQUIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision seize du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-16) et la subdivision quarante-cinq du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-45) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à six cent quatre-vingt-quinze dollars et vingt-cinq cents (695,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le CINQUIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision dix-huit du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-18) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à mille trois cent trente-trois dollars et quatre-vingt-cinq cents (1 333,85 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le CINQUIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision dix-neuf du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-19) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à mille un dollars et soixante-huit cents (1 001,68 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le CINQUIÈME jour de JUILLET 1983 à TREIZE heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-20) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à six cent trente dollars et quatre-vingt-huit cents (630,88 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la

municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le CINQUIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt et un du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-21) et la subdivision quarante-quatre du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-44) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à sept cent dix-huit dollars et quarante-trois cents (718,43 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt-deux du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-22) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à mille quarante-cinq dollars et quarante-cinq cents (1 045,45 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt-trois du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-23) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à six cent quatre-vingt-quinze dollars et vingt-cinq cents (695,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt-quatre du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-24) et la subdivision vingt et un du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-21) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à huit cent huit dollars et cinquante-cinq cents (808,55 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt-cinq du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-25) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à mille quarante-cinq dollars et quarante-cinq cents (1 045,45 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à TREIZE heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt-six du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-26) et la subdivision vingt-deux du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-22) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à huit cent seize dollars et vingt-huit cents (816,28 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt-sept du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-27) et la subdivision vingt-trois du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-23) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à six cent cinquante-quatre dollars et cinq cents (654,05 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SEPTIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision douze du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-12) et la subdivision quatre-vingt-deux du lot originaire numéro quatre cent quarante et un (441-82) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à sept cent treize dollars et vingt-huit cents (713,28 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SEPTIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro treize du lot originaire quatre cent quarante (440-13) et la subdivision quatre-vingt-trois du lot originaire numéro quatre cent quarante et un (441-83) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à sept cents dollars et quarante cents (700,40 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SEPTIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quatorze du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-14) et la subdivision quatre-vingt-quatre du lot originaire numéro quatre cent quarante et un (441-84) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à six cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingts cents (679,80 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SEPTIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision dix-sept du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-17) et la subdivision quatre-vingt du lot originaire numéro quatre cent quarante et un (441-80) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à huit cent dix-huit dollars et quatre-vingt-cinq cents (818,85 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SEPTIÈME jour de JUILLET 1983 à TREIZE heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision dix-huit du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-18) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à mille quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-quinze cents (1 096,95 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SEPTIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision dix-neuf du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-19) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à six cent soixante-quatorze dollars et soixante-cinq cents (674,65 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-20) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à six cent soixante-quatorze dollars et soixante-cinq cents (674,65 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt-quatre du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-24) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à cinq cent quatre-vingt-douze dollars et vingt-cinq cents (592,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt-sept du lot originaire numéro quatre cent

quarante (440-27) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à six cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante-trois cents (687,53 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt-huit du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-28) et la subdivision quatre-vingt-un du lot originaire numéro quatre cent quarante et un (441-81) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à six cent quatre-vingt-quatre dollars et quatre-vingt-quinze cents (684,95 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à TREIZE heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quarante et un du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-41) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à huit cent vingt-quatre dollars (824,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quarante-trois du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-43) du cadastre officiel de la paroisse

se de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à cinq cent neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents (509,85 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le ONZIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quarante-sept du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-47) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à six cent soixante-quatre dollars et trente-cinq cents (664,35 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le ONZIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quarante-huit du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-48) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à six cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-dix cents (648,90 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le ONZIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quarante-neuf du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-49) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à sept cent deux dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (702,98 \$), soit 25 % de

l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le ONZIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quarante-trois du lot originaire numéro quatre cent quarante et un (441-43) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à sept cent quatre-vingt-cinq dollars et trente-huit cents (785,38 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le ONZIÈME jour de JUILLET 1983 à TREIZE heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quarante-quatre du lot originaire numéro quatre cent quarante et un (441-44) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à six cent quatre-vingt-quinze dollars et vingt-cinq cents (695,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le ONZIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision soixante-treize du lot originaire numéro quatre cent quarante et un (441-73) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à sept cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante-trois cents (790,53 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour

ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision soixante-quatorze du lot originaire numéro quatre cent quarante et un (441-74) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à six cent cinquante-six dollars et soixante-trois cents (656,63 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision soixante-quinze du lot originaire numéro quatre cent quarante et un (441-75) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à sept cent deux dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (702,98 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision soixante-seize du lot originaire numéro quatre cent quarante et un (441-76) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à sept cent soixante-douze dollars et cinquante cents (772,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en

argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision soixante-dix-sept du lot originaire numéro quatre cent quarante et un (441-77) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à sept cent quatre-vingts dollars et vingt-trois cents (780,23 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1983 à TREIZE heures TRENTE.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision soixante-dix-huit du lot originaire numéro quatre cent quarante et un (441-78) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à mille trois cent quatre-vingt-dix dollars et vingt-trois cents (1 398,23 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

« Un immeuble connu et désigné comme étant :

a) une partie non subdivisée du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-ptie n.s.) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; de figure irrégulière; bornée vers le nord-est par le lot 436, vers le sud-est par les lots 467 et 466, vers le sud-ouest par la partie non subdivisée du lot 440 ci-après décrite et vers le nord-ouest par les lots 437-14, 437-13 et 437-6; mesurant six cent vingt-neuf pieds (629 pi) au nord-est, quatre cent dix-neuf pieds et huit dixièmes (419,8 pi) au sud-est, quatre cent quarante-neuf pieds (449 pi) au sud-ouest et trois cent vingt-six pieds et six dixièmes (326,6 pi) au nord-ouest; contenant en superficie cent quatre-vingt-seize mille quatre

cent trente et un pieds carrés (196,431 pi²), mesures anglaises.

Sauf et à distraire de la susdite partie non subdivisée du lot numéro quatre cent trente-sept (437-ptie n.s.), un terrain ou emplacement situé à Val-Bélair, étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro quatre cent trente-sept (437-ptie n.s.) du susdit cadastre; bornée vers le nord-est par une partie du lot 436 et par une autre partie également non subdivisée du lot 436, vers le sud-est et le sud-ouest par d'autres parties non subdivisées du même lot 437 et vers le nord-ouest par le lot 437-6, tous du même cadastre; mesurant quinze pieds (15 pi) de largeur sur quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) dans sa ligne sud-ouest, la ligne nord-est de la présente partie non subdivisée du lot 437 se rendant jusqu'à un point situé à 15 pieds au sud-est de la limite sud-est d'une partie du lot 436 du même cadastre. Cette partie est maintenant connue comme étant la subdivision trente-trois du lot originaire 437 (437-33).

b) Une partie non subdivisée du lot originaire numéro quatre cent quarante (440-ptie n.s.) du susdit cadastre; de figure irrégulière; bornée vers le nord-est par la partie non subdivisée du lot 437 ci-dessus décrite, vers le sud-est par les lots 466 et 465-A, vers le sud-ouest par la partie non subdivisée du lot 441 ci-après décrite et vers le nord-ouest par les lots 440-11, 440-10, 440-9, 440-8, 440-7 et 440-6; mesurant quatre cent quarante-neuf pieds (449 pi) au nord-est, cinq cent huit pieds et huit dixièmes (508,8 pi) au sud-est, deux cent quarante-sept pieds et quatre dixièmes (247,4 pi) au sud-ouest et quatre cent huit pieds et huit dixièmes (408,8 pi) au nord-ouest; contenant en superficie cent trente-quatre mille neuf cent vingt-sept pieds carrés (134 927 pi²), mesures anglaises.

Sujet les deux parties ci-haut décrites à une servitude réelle et perpétuelle en faveur d'Hydro-Québec, suivant acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec sous le numéro 996543.

c) Une partie non subdivisée du lot originaire numéro quatre cent quarante et un (441-ptie n.s.) dudit cadastre; de figure triangulaire; bornée vers le nord-est par la partie non subdivisée du lot 440 ci-dessus décrite, vers le sud-est par le lot 465 et vers le nord-ouest par les lots 441-49-ptie, 441-48, 441-47, 441-46 pties, 441-45, 441-44, 441-43, 441-39 et 441-42; mesurant deux cent quarante-sept pieds et quatre dixièmes (247,4 pi) au nord-est, six cent cinquante-huit pieds (658 pi) au sud-est et cinq cent trente-huit pieds (538 pi) au nord-ouest; contenant en superficie soixante et un mille cinq cent quatre pieds carrés (61 504 pi²), mesures anglaises.

Sauf et à distraire de ladite partie non subdivisée du lot numéro quatre cent quarante et un (441-ptie n.s.), un

terrain ou emplacement situé à Val-Bélair, étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro quatre cent quarante et un (441-ptie n.s.) du susdit cadastre, de forme triangulaire, mesurant cent dix pieds (110 pi) dans sa ligne nord-ouest, quarante-cinq pieds (45 pi) dans sa ligne nord-est et cent dix-neuf pieds (119 pi) dans sa ligne sud-est, bornée vers le nord-ouest par le lot 441-48, vers le nord-est par une autre partie non subdivisée du lot 441 et vers le sud-est par une partie du lot 465. »

La mise à prix est fixée à huit cent cinq dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (805,98 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 mai 1983.

28890-0

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000022-830

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal et un bureau au 34, boulevard Saint-Benoît sud à Amqui, district de Rimouski, partie demanderesse, contre HÔTEL CENTRAL DE CAUSAPSCAL INC., corporation légalement constituée par lettres patentes, ayant son siège social au 129, rue Saint-Jacques sud à Causapsal, district de Rimouski, et dame JEANNETTE POITRAS, résidant au 19, de l'Église à Lac-au-Saumon, district de Rimouski, défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Amqui, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement situé en la ville de Causapsal dans le comté de Matapédia, avec la bâtisse y érigée dite Hôtel Central qui porte le no 129 de la rue Saint-Jacques sud, avec circonstances et dépendances,

connu et désigné sous le numéro B-six (lot B-6) du cadastre officiel du rang Un (rg 1) du canton de Causapsal pour la ville de Causapsal, et ainsi borné: au nord-ouest par la rue Saint-Jacques sud et le lot B-7, au nord est par les lots B-7 et B-2-3, au sud-ouest par le lot B-5-2 et au sud-est par le lot B-2-3; sujet le tout aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les grever, et tel que plus amplement décrit et désigné à un certificat de localisation et au plan y attaché préparés par l'emprunteur géomètre Victor Banville de la ville de Rimouski, le quinze (15) décembre 1969, sous le numéro 902 de ses minutes, et dont une copie est demeurée annexée à la minute no 11 170 du notaire soussigné. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 85 476.00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Amqui, 29, boulevard Saint-Benoît nord à Amqui, le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 4 mai 1983.

28791-0

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000021-832

CAISSE POPULAIRE DE MONT-JOLI, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1553 du boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli, dans le district de Rimouski, partie demanderesse, contre JEAN BOLDUC, domicilié à Schefferville, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

« Un immeuble situé en la ville de Mont-Joli composé d'un terrain de forme irrégulière, mesurant cent quatre pieds (104 pi) dans son côté nord-ouest, quatre-vingt-

quatre pieds (84 pi) dans son côté nord-est, cent un pieds et neuf dixièmes (101,9 pi) dans son côté sud-est et quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) dans son côté sud-ouest borné au nord-ouest par le lot 203-91, au nord-est par une partie du lot 203-89, au sud-est par résidu du lot 203-92 et au sud-ouest par le lot 203 (rue Jeanne-Mance), connu et désigné comme étant une partie de la subdivision du numéro quatre-vingt-douze du lot originaire numéro deux cent trois (ptie 203-92) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flavie, ville de Mont-Joli, avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 875.00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 320, Saint-Germain est à Rimouski, le MARDI VINGT-HUITIÈME jour de JUIN 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 4 mai 1983.

28792-0

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000018-838

MATÉRIAUX B.G.B. LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 166, rue de l'Évêché ouest, cité et district de Rimouski, partie demanderesse, contre JEANNOT BOUCHARD, résidant et domicilié au 256, rue Principale est, Saint-Anaclet, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

« Une partie du lot numéro vingt-neuf (ptie 29) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Anaclet, mesurant cent treize pieds (113 pi) de largeur au chemin et cent douze pieds et huit dixièmes (112,8 pi) en arrière par une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures

anglaises, bornée au nord et à l'ouest à Adelme Huppell, au sud, en front, à la rue Principale et à l'ouest à Pierre Fournier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 532,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 320, Saint-Germain est, Rimouski, le MERCREDI VINGT-DEUXIÈME jour de JUIN 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 29 avril 1983.

28793-0

Roberval

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Alma
Nos 160-18-000010-839
160-05-000282-824

LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT SAGUENAY LAC ST-JEAN, corporation légalement constituée ayant un bureau au 371, rue Racine est, Chicoutimi, partie demanderesse, contre LE MANOIR DU ROCHER LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1485, avenue du Manoir nord, Alma, partie défenderesse, et RAYMOND RICHARD, ès qualités de registraire, rue Turgeon, Notre-Dame-d'Hébertville, partie mise en cause.

Désignation

« 1. Un terrain ou emplacement de figure irrégulière faisant partie du lot numéro quarante-six du rang Trois (ptie 46, rg III) du canton de Taché, cadastre officiel de ce canton, et borné de tous les côtés au résidu dudit lot numéro quarante-six (46) propriété de Saguenay Transmission Company Limited ou représentants, ledit emplacement commençant à un point situé à deux cent quatre-vingt-treize pieds et cinq dixièmes (293,5 pi) sur

une orientation de six degrés nord et une minute ouest (6° N. 1' O.) du coin nord-ouest de l'édifice de la Pharmacie Isle-Maligne et borné comme suit: sur son côté sud par une ligne droite mesurant cent dix pieds et dix-neuf centièmes (110,19 pi); sur son côté sud-ouest par une ligne courbe simple, mesurant onze pieds et quatre centièmes (11,04 pi); sur son côté ouest par une ligne droite mesurant soixante-dix-neuf pieds et vingt-huit centièmes (79,28 pi); sur son côté nord-ouest par une ligne courbe simple, mesurant douze pieds et vingt-trois centièmes (12,23 pi); sur son côté nord par une ligne droite mesurant cent quatre-vingt-neuf pieds et six centièmes (189,6 pi); cettedite ligne nord étant située à quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) en parallèle avec la susdite ligne sud sur ses côtés nord-est, est, sud et sud-ouest par une ligne courbe composée, mesurant deux cent soixante-deux pieds et vingt-sept centièmes (262,27 pi) et sur son côté ouest par une ligne droite mesurant cinquante-cinq pieds (55 pi); ladite ligne ouest se terminant au point de départ ci-dessus décrit; cedit emplacement avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, comprenant une superficie approximative de vingt-cinq mille trois cent cinquante pieds carrés (25 350 pi²), le tout situé en la ville d'Alma.

2. Un terrain de figure irrégulière faisant partie du lot quarante-six; du rang Trois (ptie no 46, rg III), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Taché, borné de tous les côtés par le résidu dudit lot quarante-six (46) et pouvant être délimité comme suit: le point de départ dudit terrain est établi en partant d'un point situé à trois cent cinquante-cinq pieds (355 pi) sur une orientation de dix-sept degrés nord et vingt-neuf minutes est (17° N. 29' E.) du coin nord-ouest de l'édifice Pharmacie d'Isle-Maligne et tournant ensuite à un angle d'environ 90° vers l'ouest sur une distance de quarante-huit pieds (48 pi) sur une orientation de soixante-douze degrés nord et trente et une minutes ouest (72° N. 31' O.). Son côté sud est établi par une ligne droite mesurant deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) à partir d'un point situé à vingt pieds (20 pi) à l'est du point A indiqué sur le plan IMV-410A et de là vers l'ouest au point D; son côté sud-ouest par une ligne droite, mesurant cent dix pieds (110 pi) sur une orientation de neuf degrés nord et seize minutes ouest (9° N. 16' O.); son côté nord-ouest par une ligne droite mesurant cent soixante-dix pieds (170 pi) sur une orientation de soixante-dix degrés nord et zéro minute est (70° 0' E.); son côté nord-est par une ligne droite mesurant cent quarante pieds (140 pi) sur une orientation de soixante-douze degrés sud et trente et une minutes (72° 31' E.); son côté est par une ligne droite mesurant deux cent deux pieds (202 pi) sur une orientation de dix-sept degrés sud et vingt-neuf minutes ouest (17° 29' O.), ledit terrain ayant une superficie d'environ

ron quarante-six mille pieds carrés (46 000 pi²), mesures anglaises.

Le tout tel que démontré au plan numéro IMV-410A, en date du 12 décembre 1966.

3. Une lisière de terrain de figure irrégulière faisant partie dudit lot quarante-six (ptie no 46, rang Trois (rg III) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Taché située à l'est de la propriété de l'emprunteur et adjacente à celle-ci pouvant être délimitée comme suit: partant d'un point situé à vingt pieds (20 pi) à l'est du point A indiqué sur ledit plan IMV-410A pour se diriger par une ligne courbe sur une distance d'environ trois cent soixante-cinq pieds (365 pi) vers le point B situé dans la ligne sud, en avant de l'hôtel et décrit dans l'acte enregistré à Hébertville, sous le numéro 68-692; de là, vers l'est, en ligne droite sur une distance d'environ douze pieds (12 pi) pour ensuite se continuer en ligne courbe sur une distance d'environ deux cent soixante-deux pieds et vingt-sept centièmes (262,27 pi) vers ledit point A pour se terminer au point de départ soit à vingt pieds (20 pi) à l'est dudit point A. Ladite lisière de terrain est bornée sur ses côtés nord-est, est, sud-est et sud-ouest par le résidu dudit lot quarante-six appartenant à Transport d'Énergie du Saguenay Ltée., ou représentants; sur ses côtés ouest et nord-ouest par la propriété de l'emprunteur, ayant une superficie d'environ cinq mille pieds carrés (5 000 pi²), mesures anglaises.

4. Une deuxième lisière de terrain de figure irrégulière faisant partie du lot quarante-six du rang Trois (ptie no 46, rg III) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Taché, située immédiatement à l'ouest de la propriété de l'emprunteur, ladite lisière de terrain pouvant être délimitée comme suit: partant d'un point C indiqué sur ledit plan IMV-410A pour se diriger en ligne courbe sur une distance d'environ cent dix pieds (110 pi) vers le point D indiqué sur ledit plan, de là dans une direction sud en ligne droite sur une orientation de neuf degrés sud et seize minutes est (9° S. 16' E.) sur une distance de quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) pour se terminer audit point de départ. Ladite lisière de terrain est bornée sur ses côtés sud, sud-ouest, ouest et nord-ouest par le résidu dudit lot quarante-six appartenant à Transport d'Énergie du Saguenay ou représentants; sur ses côtés nord-est et est par la propriété de l'emprunteur, ayant une superficie d'environ mille deux cents pieds carrés (1 200 pi²), mesures anglaises. »

La mise à prix est fixée à la somme 110 077,55 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (1,22 %) par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité

municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district d'Alma à Alma, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, 353, rue Turgeon, Notre-Dame-d'Hébertville, QC, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GERMAIN NAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Alma, le 4 mai 1983.

28819-0

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 450-02-002369-828

LA COMPAGNIE DE FINANCE HOUSEHOLD DU CANADA, corps politique et incorporé, ayant un bureau au 294, rue Principale ouest à Magog, district de Saint-François, partie demanderesse, contre LUCIEN BERGERON et CONSTANCE BERGERON, R.R. 2, Magog, QC, parties défenderesses.

« Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro un A (ptie 1A) dans le Dix-huitième Rang au cadastre officiel et dans le livre de renvoi pour le canton de Magog-Bolton et maintenant connu comme étant la subdivision numéro deux du lot originaire numéro un A, rang 18 du canton de Magog-Bolton, avec bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des finances, est de 7 893,31 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead, QC, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour de JUIN 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 3 mai 1983.

28794-0

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe

No 750-05-000015-833

LA BANQUE DE MONTRÉAL, corps politique dûment constitué, ayant son bureau principal au 1695, rue des Cascades, ville et district de Saint-Hyacinthe, demanderesse, contre **LES ENTREPRISES MARCIAN INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sainte-Rosalie, district de Saint-Hyacinthe, et **MARCEL TOUPIN**, résidant et domicilié au 8, boulevard Laurier à Sainte-Rosalie, district de Saint-Hyacinthe, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, mis en cause.

« Certains lots situés en la ville de Saint-Hyacinthe, connus et désignés comme étant les subdivisions dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-huit, vingt-neuf, trente, quarante, quarante et un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante et un et cinquante-deux du lot originaire numéro cent cinquante-six (156-17, 18, 19, 20, 21, 28, 29, 30, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51 et 52) et la resubdivision un de la subdivision trente et un du lot originaire numéro cent cinquante-six (156-31-1) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits emplacements et, notamment, une servitude en faveur d'Hydro-Québec, enregistrée à Saint-Hyacinthe sous le numéro 161877, affectant les lots 156-1 à 7 seulement, et une servitude en faveur de Bell Canada et Southern Canada Power Co., enregistrée sous les numéros 76606 et 77477, affectant le lot originaire 156. »

La mise à prix est fixée à la somme de: 156-17: 637,00 \$, 156-18: 639,00 \$, 156-19: 639,00 \$, 156-20: 639,00 \$, 156-21: 639,00 \$, 156-28: 643,00 \$, 156-29: 645,00 \$, 156-30 et 156-31-1: 980,00 \$, 156-40: 645,00 \$, 156-41: 643,00 \$, 156-42: 643,00 \$, 156-43: 645,00 \$, 156-44: 645,00 \$, 156-45: 645,00 \$, 156-46: 808,50 \$, 156-48: 808,50 \$, 156-49: 639,00 \$, 156-50: 639,00 \$, 156-51: 639,00 \$, 156-52: 784,00 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus séparément au bureau d'enregistrement de la division de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise à Saint-Hyacinthe, le MERCREDI SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LA RUE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Hyacinthe, le 3 mai 1983.

28795-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-009005-818

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corps légalement constitué, ayant son siège social et un bureau à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre **GÉRARD HÉBERT**, résidant et domicilié au 779, Ruisseau nord à Saint-Mathieu-de-Beloeil, district de Saint-Hyacinthe, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Verchères, mis en cause.

« Un emplacement situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, ayant front sur le côté sud-est du chemin public du rang du Ruisseau nord, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-douze (292-1-1) du cadastre de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, ayant une superficie de dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (17 998 pi²), mesures anglaises, et plus ou moins. Avec bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 779 dudit chemin public du rang du Ruisseau nord. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans aucune exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à la somme de 15 785,60 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph à Sain-

te-Julie, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour de JUIN 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LA RUE.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Hyacinthe, le 18 avril 1983.

28796-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
No 750-05-000022-839

LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SAINT-HYACINTHE, demanderesse, contre GILLES BOUCHARD, résidant et domicilié au 2980, rue Sainte-Catherine à Saint-Hyacinthe, district de Saint-Hyacinthe, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise à Saint-Hyacinthe, mis en cause.

« Cette propriété étant le lot mille quatre-vingt-quatre B, subdivision quarante-huit (1048B-48) du cadastre de la paroisse de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, peut être plus particulièrement décrite comme suit: bornée au nord-est par le lot 1048B-47-2, au sud-est par le lot 1084B-27 (rue Saint-Laurent), au sud-ouest par le lot 1084B-26 (avenue Sainte-Catherine), au nord-ouest par une partie du lot 1084B; mesurant vingt-sept mètres et soixante-quatre centièmes (27,64 m) au nord-est, quarante-six mètres et douze centièmes (46,12 m) au sud-est, vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) au sud-ouest, quarante-deux mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (42,85 m) au nord-ouest; contenant, en superficie, mille deux cent vingt mètres carrés et cinq dixièmes (1 220,5 m²). Le tout tel que montré sur un plan préparé par Guy Bruneau, arpenteur-géomètre, en date du 5 juillet 1979. Avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, qui se rattachent audit immeuble.

Inclus la machinerie et l'outillage servant à l'exploitation de l'immeuble comme immeuble par destination. »

« Cuisine:

- 1 four à pizza, modèle de table par Garland E-22-22P, alimentation électrique, série 759-2;
- 1 table utilitaire dessus en bois laminé 60 po × 30 po, munie d'un tiroir en acier inoxydable, d'une tablette en acier inoxydable, d'un évier domestique avec robinetterie et raccords;

- 1 table utilitaire, dessus en bois laminé, 60 po × 30 po, munie d'un tiroir en acier inoxydable et d'une tablette en acier inoxydable;
- 1 tranchoir à viande Hobart, modèle 410, avec lame de 10 po;
- 1 malaxeur Hobart, capacité 20 pintes, incluant palette, fouet, crochet à pâte et tranche-légumes;
- 1 crémaillère en acier inoxydable, modèle de mur, 48 po de long, avec crochets;
- 1 table utilitaire, dessus en bois laminé, 48 po × 24 po, munie d'une tablette en acier inoxydable;
- 1 table à vaisselle en acier inoxydable, 6.6 pi de long, munie d'un évier de pré-rincage avec robinet ainsi que d'un évier à chaudrons 24 po de long avec robinet; le tout incluant raccords de plomberie;
- 1 lave-vaisselle de Jackson Spray, modèle iV-24-B;
- 1 tablette murale en acier inoxydable, 72 po × 12 po;
- 2 friteuses, modèles de plancher, avec cuves de 14 po, de Garland, alimentation électrique basée sur modèle E-24-31SF;
- 1 lampe infra-rouge munie de 2 ampoules et plateau en acier inoxydable;
- 1 seau avec moppe et essoreuse;
- 1 table en acier peint, 33 po × 17 po × 36 po, munie de 2 tablettes;
- 1 friteuse modèle de table avec cuve de 12 po, de MKE, alimentation électrique basée sur modèle B10M;
- 1 grille électrique 24 po de large, modèle de table de Garland, basé sur modèle E-22-249;
- 1 grille à sandwich modèle de table de Garland, basé sur modèle E-22-18SC;
- 1 grille à steak, modèle de table munie de deux (2) thermostats de Garland, basé sur modèle E-22-24B;
- 1 ouvre-boîtes de Edlund;
- 1 support à équipement 8.8 pi de long, muni d'une tablette inférieure en acier inoxydable et d'une surface à couper en bois laminé basé sur MKE, modèle ESW-108-OB;
- 1 hotte de ventilation en acier inoxydable type ilot 9 pi × 6 pi, munie de huit (8) filtres à treillis avec conduite d'air forcé au toit, incluant ventilateur, moteur et raccords électriques;
- 1 système d'extincteur à hotte avec contenant de 30 livres de produits chimiques;
- 1 extincteur 10 livres à produits chimiques;
- 1 réfrigérateur type « reach in », muni de 4 portes en acier inoxydable avec compresseur intégré modèle R1484SC;
- 1 congélateur vertical 32 po × 66 po × 27 po;
- 1 table à vapeur 60 po de long, alimentation électrique, munie de 6 contenants et 2 huches, basé sur MKE modèle HFT56AW;

- 1 table à salade 48 po de long, munie d'une porte réfrigérée avec compresseur intégré, basé sur MKE modèle STM48SC;
- 2 grille-pain munis de 4 tranches avec support; tablettage grade peinture réglable:
- 2 tablettes 8,8 pi × 12 po;
 - 1 tablette 41 po × 12 po;
 - 1 tablette 64 po × 8 po;
 - 1 tablette 65 po × 12 po;
- 1 haut-parleur Lloyd's 12 po × 23 po × 8 po, muni d'un haut-parleur pour sons graves et d'un haut-parleur pour sons aigus;
- tablettage en contreplaqué grade peinture:
- 43 po × 24 po, muni de trois (3) tablettes;
 - 45 po × 22 po, muni d'une (1) tablette;
- 1 passe-plats en acier inoxydable 48 po × 12 po × 24 po, muni de deux (2) tablettes;
- Salle à manger**
- 1 armoire construction de plastique laminé, munie de 2 portes 24 po × 20 po × 84 po;
- 1 extincteur chimique, capacité 10 livres;
- 1 sea à vin en acier inoxydable;
- 2 chaises de bébé, modèles de plancher;
- 1 comptoir moulé 7 pi - 9 po, sans base;
- 1 comptoir moulé 51 pi × 16 po, sans base;
- 1 malaxeur Hamilton Beach muni d'une tête;
- 1 comptoir mural, construction en plastique laminé, 17,3 pi × 17 po × 42 po de haut, base ouverte, muni de trois (3) tablettes;
- 1 caisse-enregistreuse électronique Tec modèle MA190, munie de 24 départements;
- 1 comptoir de service, construction en plastique laminé, base ouverte, muni de deux (2) tablettes de 30 pi × 26 po × 34 po de haut;
- 1 comptoir réfrigéré en acier inoxydable 60 po × 28 po × 33 po, muni de deux (2) portes avec compresseur intégré;
- 1 comptoir mural 68 po × 22 po × 34 po, dessus en plastique laminé moulé, muni de portes coulissantes à la base et incluant un (1) évier domestique en acier inoxydable avec robinets et raccords de plomberie;
- 13 tabourets pivotants, base chromée, sièges et dossiers rembourrés;
- 9 banquettes doubles, construction de plastique laminé, sièges et dossiers rembourrés;
- dado double en plastique laminé 16,6 pi × 42 po;
- 3 penderies murales décoratives en chêne 40 po de long;
- Sous-sol:**
- 1 réchaud modèle de table par Garland, muni de deux (2) brûleurs, alimentation au gaz, modèle G22-12H;
- 1 table en acier inoxydable 30 po × 24 po, munie d'une tablette;
- 1 capteur de graisse de Rototech Smith, capacité 40 livres, avec débit 20 gpm, modèle 8020;
- 1 congélateur domestique émaillé, modèle horizontal 72 po × 28 po × 37 po;
- 2 chauffe-eau électriques, 60 gallons de capacité;
- 1 chambre froide préfabriquée, fini émaillé, 65 po × 6,3 pi × 7 pi, munie d'une porte de Foster, modèle WC-34H, no série 43553;
- tablettage en fil chromé (Metropolitain Wire):
- 2 unités 60 po × 18 po, munies de cinq (5) tablettes;
 - 1 unité 30 po × 18 po, munie de deux (2) tablettes;
- 1 chambre froide préfabriquée, en aluminium, 44 po × 56 po × 70 po, munie d'une porte de Foster, modèle ST-1-30-L;
- tablettage en fil chromé:
- 1 unité 41 po × 12 po, munie de trois (3) tablettes;
 - 1 unité 39 po × 12 po, munie de trois (3) tablettes;
- 1 armoire à rangement en pin 42 po × 24 po × 34 po, munie de deux (2) portes;
- 1 armoire en contreplaqué 44 po × 89 po × 24 po, munie de quatre (4) tablettes fermées à l'aide de portes;
- 1 compresseur de réfrigération refroidi à l'air par Tecumsett, modèle AJ 7441 AC, ½ hp;
- 1 compresseur de réfrigération refroidi à l'air par Copeland, modèle E2AL0052-1AB-100, ½ hp;
- Bureau**
- 1 pupitre en plastique laminé 48 po × 24 po, muni d'un caisson;
- 1 classeur format lettre, muni de quatre (4) tiroirs;
- 1 machine à chèques de Paymaster;
- 1 fauteuil exécutif pivotant et basculant, siège et dossier rembourrés;
- 1 fauteuil administratif pivotant et basculant, siège et dossier rembourrés;
- 1 extincteur chimique 10 livres;
- 1 horloge-poinçon Lathem avec deux (2) supports à cartes. »
- La mise à prix est fixée à la somme de 29 962,50 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.
- Pour être vendus en bloc.
- Et pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Lafram-

boise à Saint-Hyacinthe, le MARDI CINQUIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LA RUE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 2 mai 1983.

28797-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000063-835
S. 400-18-000020-838

CAISSE POPULAIRE DE TROIS-RIVIÈRES, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et son bureau principal au 1200, rue Royale, cité et district de Trois-Rivières, demanderesse, contre ROBERT PROVENCHER, résidant et domicilié au 56-B, rue Fusey, cité de Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, et JEAN ROY, est qualifiés de syndic à l'actif de Provencher B.R. Électronique inc., ayant un bureau au 110, rue Laurier est, cité et district d'Arthabaska, défenseurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:

a) la redivision numéro deux de la subdivision officielle numéro quatre-vingt du lot originaire numéro quatre cent seize (416-80-2);

b) la redivision numéro un de la subdivision officielle numéro quatre-vingt-un du lot originaire numéro quatre cent seize (416-81-1);

c) la redivision numéro un de la subdivision officielle numéro quatre-vingt-deux du lot originaire numéro quatre cent seize (416-82-1).

Cesdits lots faisant partie du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine (révisé). Le tout avec une bâtisse dessus construite portant les numéros d'immeuble 432, 432-A et 434 de la rue Thibeau en la cité de Cap-de-la-Madeleine, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 10 785,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales,

que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1983 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 9 mai 1983.

28870-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000075-839
S. 400-18-000019-830

CAISSE POPULAIRE STE-MADELEINE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et son bureau principal au 399, boulevard Sainte-Madeleine, en la cité de Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre AMÉNAGEMENT FAVEREL INC., corporation légalement constituée, 56, rue Fusey, cité de Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, et JEAN-GUY DAoust, ès qualités de syndic de Les Constructions Veillette & Gagnon, 85, rue Saint-Charles ouest, local 101, ville de Longueuil, district de Montréal, et JEAN BARAKETT, résidant et domicilié au 2356, rue Marguerite-d'Youville, cité et district de Trois-Rivières, et MICHEL CARRIER, 56, rue Fusey, cité de Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, et RÉAL MAGNY, 180, 6^e Rue, Sainte-Marthe-du-Cap, district de Trois-Rivières, défenseurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un emplacement du côté nord-est de la rue Saint-Maurice, ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme faisant partie des lots numéros cent quinze et cent seize (ptie 115 et ptie 116), borné comme suit, savoir: en front, au sud-ouest, par la rue Saint-Maurice; en profondeur, au nord-est, par la propriété de la Caisse populaire Sainte-Madeleine; joignant d'un côté, au nord-ouest, une rue projetée et de l'autre côté, au sud-est, la propriété de la succession de monsieur et madame Camille N. De Grandmont.

Cet immeuble est maintenant connu et désigné comme suit: les subdivisions cent cinq, cent six, cent sept, cent huit, cent neuf, cent dix, cent onze, cent treize et cent quatorze du lot originaire numéro cent quinze (115-105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 113 et 114) du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain; les subdivisions cent trente, cent trente et un, cent trente-deux, cent trente-trois, cent trente-quatre, cent trente-cinq, cent trente-six, cent trente-huit et cent trente-neuf du lot originaire numéro cent seize (116-130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 138 et 139) du susdit cadastre. »

La mise à prix est fixée à 23 929,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI

VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Trois-Rivières, le 9 mai 1983.

28869-o

Vente(s) pour taxes, avis de publication

Ville d'Alma

Prenez avis que l'assistant-greffier de la ville d'Alma a fait publier la liste des immeubles vendus pour non-paiement de taxes au journal « Le Lac St-Jean », les 11 et 18 mai 1983.

Alma, le 6 mai 1983.

28830-o

L'assistant-greffier,
DANIEL GAGNON.

Errata

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis de délivrance d'un certificat de constitution publié à la page 2002 de l'édition numéro 18 du 7 mai 1983. Les noms des compagnies ci-après mentionnés auraient dû se lire sous la description suivante:

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2152-7700 QUÉBEC INC. 2152-7700	1983 04 05	Terrebonne/Joliette
2152-7742 QUÉBEC INC. 2152-7742	1983 04 05	Montréal
2153-1405 QUÉBEC INC. 2153-1405	1983 04 06	Québec
2153-1413 QUÉBEC INC. 2153-1413	1983 04 06	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2153-1421 QUÉBEC INC. 2153-1421	1983 04 07	Québec
2153-3096 QUÉBEC INC. 2153-3096	1983 04 08	Québec
2153-3245 QUÉBEC INC. 2153-3245	1983 04 12	Drummond
2153-3252 QUÉBEC INC. 2153-3252	1983 04 12	Beauce
2153-3351 QUÉBEC INC. 2153-3351	1983 04 13	Chicoutimi
2153-6594 QUÉBEC INC. 2153-6594	1983 04 05	Saint-François
2153-6628 QUÉBEC INC. 2153-6628	1983 04 05	Saint-François
2153-6644 QUÉBEC INC. 2153-6644	1983 04 05	Montréal
2153-6982 QUÉBEC INC. 2153-6982	1983 04 06	Montréal
2153-8004 QUÉBEC INC. 2153-8004	1983 04 06	Saint-Hyacinthe
2153-8186 QUÉBEC INC. 2153-8186	1983 04 07	Montréal
2153-8202 QUÉBEC INC. 2153-8202	1983 04 07	Joliette
2153-8244 QUÉBEC INC. 2153-8244	1983 04 07	Joliette
2153-8731 QUÉBEC INC. 2153-8731	1983 04 11	Beauharnois
2153-8749 QUÉBEC INC. 2153-8749	1983 04 11	Montréal
2153-8954 QUÉBEC INC. 2153-8954	1983 04 12	Montréal
2154-0091 QUÉBEC INC. 2154-0091	1983 04 13	Terrebonne
2154-0141 QUÉBEC INC. 2154-0141	1983 04 13	Montréal
2154-0182 QUÉBEC INC. 2154-0182	1983 04 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
420 VICTORIA INC. 2153-6586	1983 04 05	Terrebonne
743, AVENUE BLOOMFIELD INC. 2153-6578	1983 04 05	Montréal
A.G.A. ÉLECTRONIK INC. 2153-3294	1983 04 13	Québec
ACCESSOIRES D'AUTOS 04 INC. 2153-8699	1983 04 08	Saint-Maurice
ACCOMMODATION NATHALIE INC. 2153-3443	1983 04 14	Québec
AGENCE DE LOCATION AFFORDABLE INC. AFFORDABLE RENT-A-CAR INC. 2153-8780	1983 04 11	Montréal
ALIMENTATION BLANCHET INC. 2153-8087	1983 04 06	Montmagny
LES ALIMENTS PRANA INC. 2153-3450	1983 04 14	Québec
LES APPARTEMENTS QUARTIER LATIN INC. 2153-6834	1983 04 05	Roberval
ATELIER MARIN RICHELIEU ST-LAURENT INC. 2153-6859	1983 04 05	Richelieu
L'AUTRE PLACE INC. 2153-8913	1983 04 12	Beauharnois
BAR SPECTACLE AINSI SOIT-IL INC. 2153-1454	1983 04 07	Québec
M. & J. BELZILE INC. 2153-8020	1983 04 06	Rimouski
RICHARD BLONDEAU INC. 2153-1496	1983 04 07	Québec
BOLDUC BATTERIES INC. 2153-3021	1983 04 08	Frontenac
C.S.A. BOUCHARD INC. 2153-1355	1983 04 05	Québec
BOUCHERIE MILAN INC. 2153-8038	1983 04 06	Montréal
BUFFET MONTMORENCY INC. 2153-3419	1983 04 14	Québec
LE CABARET PLUS INC. 2153-8905	1983 04 12	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
CAMPS QUÉBEC INTERNATIONAL INC. 2153-8137	1983 04 06	Laval
CENTRE D'OPTIQUE RÉJEAN GRENON INC. 2153-1389	1983 04 06	Québec
CENTRE DU CHÂSSIS DE GASPÉ INC. 2153-6719	1983 04 05	Gaspé
CHAUFFAGE DE LA CAPITALE (1983) INC. 2153-8251	1983 04 07	Québec
LES CHEMINÉES JEAN RICHARD INC. 2154-0125	1983 04 13	Montréal
LES CLINIQUES DE DENTUROLOGIE HARNOIS ET POIRIER INC. ... 2154-0133	1983 04 13	Joliette
CONCEPTION DESIGN R.M. INC. 2153-3369	1983 04 13	Québec
CONSTRUCTION BOUDREAU ET ASSOCIÉS INC. 2153-3435	1983 04 14	Saguenay
CONSTRUCTIONS CLÉMENT DESLANDES INC. 2153-6974	1983 04 06	Bedford
LA DAME DE COEUR, RESTAU-BAR INC. 2153-3179	1983 04 11	Québec
DATA CONSTRUCTION INC. 2154-0158	1983 04 13	Saint-Hyacinthe
DÉPANNEUR MONIQUE & FRANÇOIS DROLET LTÉE 2154-0513	1983 04 14	Longueuil
DISTRIBUTION O.B. INC. 2153-8988	1983 04 12	Chicoutimi
EMTEL INC. 2153-6701	1983 04 05	Beauharnois
ENTREPRISES CARJO INC. 2153-8053	1983 04 05	Montréal
LES ENTREPRISES DE POLISSAGE S.M. INC. 2153-8764	1983 04 11	Terrebonne
LES ENTREPRISES DOLRO INC. 2153-8921	1983 04 12	Longueuil
LES ENTREPRISES H.C. ÉLECTRIQUE INC. 2153-6800	1983 04 05	Gaspé
LES ENTREPRISES HEXAGONALES LTÉE 2153-8897	1983 04 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES LE PETIT COIN INC. 2153-6669	1983 04 05	Montréal
LES ENTREPRISES LOUISELLE VERREAULT INC. 2153-8962	1983 04 12	Saint-Maurice
LES ENTREPRISES R&N LAPOINTE INC. 2153-8228	1983 04 07	Longueuil
LES ENTREPRISES YVON LAVOIE INC. 2153-8939	1983 04 12	Rouyn-Noranda
ÉPICERIE JEAN-LOUIS PLAMONDON INC. 2153-1363	1983 04 05	Québec
L'ÉQUIPE DES DIX DE VAL-BÉLAIR INC. 2153-3062	1983 04 08	Québec
ERO BOUTIQUE MÉDICALE INC. 2153-6610	1983 04 05	Saint-Hyacinthe
EXCAVATION MILLE ÎLES INC. 2153-8889	1983 04 12	Laval
EXCAVATION T.C. INC. 2153-1397	1983 04 06	Saguenay
LES EXTINGTEURS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN INC. 2153-3286	1983 04 13	Roberval
GESTION PAUL-ÉMILE ST-GERMAIN INC. 2153-6966	1983 04 05	Québec
GESTION RAYMOND BOLDUC INC. 2153-3195	1983 04 12	Québec
GESTION VÊTEMENTS VICTORIAVILLE INC. 2153-3203	1983 04 12	Arthabaska
LES GESTIONS ABÉE INC. 2153-3237	1983 04 12	Laval
LES GESTIONS ABSOLUS INC. 2153-3211	1983 04 12	Montréal
LES GESTIONS BOUCHARD ET LEMIRE INC. 2154-0026	1983 04 12	Montréal
LES GESTIONS ROGER DUSSAULT INC. 2153-3070	1983 04 08	Québec
LES GESTIONS SPHINX INC. 2153-8558	1983 04 08	Montréal
LES HABITATIONS RENÉ DUHAMEL INC. 2154-0505	1983 04 14	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
HOMARDS DES ÎLES INC. 2153-8756	1983 04 11	Saint-Hyacinthe
IMMEUBLES EXTRA INC. 2153-3039	1983 04 08	Drummond
LES IMMEUBLES T.F. INC. 2153-3153	1983 04 11	Québec
DENYS LACOMBE COURTIER INC. 2153-3047	1983 04 08	Québec
SERGE LAGASSÉ & FILS INC. 2153-8012	1983 04 06	Beauharnois
LAVE-AUTO SIMON INC. 2153-6685	1983 04 05	Montréal
LINGERIE KATHERINE INC. 2154-0471	1983 04 14	Hull
LIQUIDATION CITADELLE INC. 2153-3393	1983 04 13	Québec
LOCATIONS L.S.B. INC. 2153-3302	1983 04 13	Kamouraska
MAGASIN D'ESCOMPTE N.G. DE CHICOUTIMI INC. 2153-3278	1983 04 13	Chicoutimi
LA MAISON DOMÍNO (1983) LTÉE 2153-3427	1983 04 14	Québec
MARCHÉ BOUDREAU INC. 2153-8855	1983 04 12	Beauharnois
MARCHÉ D'ALIMENTATION LAFONTAINE INC. 2153-3328	1983 04 13	Kamouraska
MARCHÉ FRÉDÉRIC GARCEAU INC. 2153-3161	1983 04 11	Trois-Rivières
AU MASCULIN CHIBOUGAMAU INC. 2153-6818	1983 04 05	Abitibi
MAXI IMPORT-EXPORT INC. 2153-6651	1983 04 05	Longueuil
MICHANDRE INC. 2153-8848	1983 04 12	Montréal
MODES LES CORSAIRES INC. LES CORSAIRES FASHIONS INC. 2153-8871	1983 04 12	Montréal
LA MOUCHE DU COCHE INC. 2154-0117	1983 04 13	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
MULTIPLICANT INC. 2153-1371	1983 04 06	Québec
LES MURS SECS STE-JULIE INC. 2153-3054	1983 04 08	Longueuil
NELSON & NELSON ENTREPRENEURS ÉLECTRICIEN LTÉE 2153-3310	1983 04 13	Frontenac
LES OEUFS BEC-O INC. 2154-0174	1983 04 13	Saint-Hyacinthe
OPTIMART INC. 2153-3088	1983 04 08	Québec
ALAIN PARENT INC. 2153-8210	1983 04 07	Joliette
LE PARFAIT BAR LAITIER INC. 2153-8178	1983 04 07	Laval
PAVILLON FLEURI INC. 2154-0497	1983 04 14	Longueuil
A. PAYER & FILS TRANSPORT INC. 2153-6560	1983 04 05	Hull
PÊCHERIES ROGA INC. 2153-3187	1983 04 12	Bonaventure
PEINTURES P.M.S. INC. 2153-3112	1983 04 11	Québec
PHOTO CENTRA INC. 2154-0166	1983 04 13	Longueuil
DENISE PICARD INC. 2153-3336	1983 04 13	Québec
PIRFRUITS INC. 2153-1462	1983 04 07	Québec
PLACEMENTS G. NADEAU INC. 2153-1439	1983 04 07	Québec
LES PLACEMENTS RÉAL ROY INC. 2153-8947	1983 04 12	Roberval
POURVOIRIE CLAUPARO INC. 2153-3138	1983 04 11	Québec
LES POURVOYEURS DE LA RIVIÈRE CORNEILLE INC. 2153-8046	1983 04 05	Montréal
PIERRE PRÉFONTAINE ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC. 2153-3104	1983 04 11	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
LES PRODUCTIONS DUMONT-GRÉGOIRE INC. 2154-0448	1983 04 14	Montréal
LES PRODUCTIONS NAVART INC. 2153-3229	1983 04 12	Montréal
LES PRODUCTIONS SERGE THÉRIAULT INC. 2153-6677	1983 04 05	Montréal
LES RÉSIDENCES ST-LUC INC. 2153-6693	1983 04 05	Joliette
REST-POUTINE INC. 2153-6958	1983 04 05	Terrebonne
RESTAURANT A. SAVARD INC. 2153-8541	1983 04 08	Montréal
RESTAURANT BAR AU 379 INC. 2153-3005	1983 04 08	Québec
RESTAURANT LE SAINT-FRANÇOIS INC. 2153-3377	1983 04 13	Trois-Rivières
RÔTISSERIE AU BEC FIN INC. 2153-6990	1983 04 06	Longueuil
ST-LUC DE L'AVENIR INC. 2153-6636	1983 04 05	Joliette
SALLE DE QUILLES ST-ADELPHE INC. 2154-0489	1983 04 14	Saint-Maurice
SERVICE MOBILE FUTURA INC. 2153-8681	1983 04 11	Montréal
SERVICES DE CONTENEURS IDÉAL LTÉE <i>IDEAL CONTAINER SERVICES LTD.</i> 2153-8772	1983 04 11	Beauharnois
LES SERVICES FINANCIERS DES MILLE ÎLES INC. 2153-6602	1983 04 05	Terrebonne
SOCIÉTÉ DE GESTION ELCA INC. 2153-8806	1983 04 11	Laval
SOCIÉTÉ DE GESTION RIGA LTÉE 2153-8798	1983 04 11	Longueuil
LA SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE LUDIG INC. 2153-8525	1983 04 08	Montréal
SOLUTIQUE INC. 2153-3120	1983 04 11	Québec
STOREMANIA INC. 2153-1488	1983 04 07	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
SURVEILLANCE SPÉCIALE S.P. INC. 2153-1470	1983 04 07	Québec
TAVERNE CHEZ PHIL INC. 2153-3344	1983 04 13	Québec
TAXI NEID INC. 2154-0224	1983 04 13	Montréal
TECHPAR LTÉE 2153-8194	1983 04 07	Montréal
LES TERRASSEMENTS NORBEC INC. 2153-8095	1983 04 06	Québec
LE THÉÂTRE DE LA POSTE INC. 2153-8236	1983 04 07	Montréal
VITRERIE R.D. LTÉE 2154-0109	1983 04 13	Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

28755-o

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis de délivrance d'un certificat de continuation publié à la page 2019 de l'édition numéro 18 du 7 mai 1983. Les noms des compagnies ci-après mentionnés auraient dû se lire sous la description suivante:

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
ACIER ERECTO INC. 1331-2434	1973 05 03	1983 04 08	
LES ATELIERS DE PRÉCISION DE LA RIVE SUD LTÉE 1365-9933	1975 06 27	1983 04 05	
LES AUBAINES N.B. INC. 1359-8040	1974 10 21	1983 04 05	LES GESTIONS N.B. & FRÈRES INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
BÉGIN & BÉGIN INCORPORÉE 1190-8571	1949 10 21	1983 04 05	
EMERIC BERGERON & FILS LIMITÉE 1147-8427	1964 11 18	1983 04 05	
CENTRE DE SKI DU MONT-GARCEAU (1976) INC. 1469-5340	1976 08 25	1983 04 05	
R. ET G. CHABOT INC. 1638-4158	1979 08 27	1983 04 06	
LES CHAÎNES DE TRACTION QUÉBEC, LTÉE 1333-3851	1973 03 09	1983 04 05	
CHARME & BEAUTÉ LISE WATIER INC. 1127-6524	1965 09 03	1983 04 05	
CINÉ-PARC LAVIOLETTE INC. 1347-6700	1972 07 14	1983 04 12	
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION SEPT FRÈRES INC. 1369-9095	1974 10 02	1983 04 12	
CONSTRUCTION ANGER & FRÈRES LIMITÉE 1338-3039	1972 06 16	1983 04 05	
DÉCOR ROGER LTÉE 1479-1867	1977 07 07	1983 04 12	
LES ENTREPRISES DE FORAGE FRONTENAC INC. 1363-5875	1975 06 25	1983 04 05	
ENTREPRISES J. VEILLEUX INC. 1360-1547	1974 11 29	1983 04 05	
LES ENTREPRISES JEAN & YVES CÔTÉ INC. 1633-5689	1979 02 07	1983 04 13	
LES ENTREPRISES M.S. INC. 1277-0244	1964 08 07	1983 04 07	
ÉQUIPEMENT LAVERTU INC. 1358-7027	1974 08 20	1983 04 05	
FLEXIBULB INC. 1479-8532	1977 07 28	1983 04 08	
FRANC MÉTAL LTÉE 1338-4524	1972 07 12	1983 04 08	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
GARAGE ERNEST LEROUX INC. 1203-1530	1970 11 18	1983 04 08	
LA GROTTTE DES FROMAGES INC. 1625-8238	1978 04 25	1983 04 06	LES PLACEMENTS C. SPAGNUOLO INC.
LABORATOIRES LAMEX LTÉE 1334-2274	1972 12 01	1983 04 11	
LEVINE BROS. BAKERY (ST. LAWRENCE) LTD. 1271-7500	1969 08 13	1983 04 06	1271-7500 QUÉBEC INC.
MANUFACTURE DE VÊTEMENTS EMPIRE INC. 1114-6388	1929 05 04	1983 04 12	
AU PARFAIT DÉCOR INC. 1636-2808	1979 05 14	1983 04 05	
LES PAVAGES DORVAL INC. 1134-9958	1967 06 30	1983 04 07	LES PAVAGES DORVAL INC. DORVAL PAVING INC.
LES PLANCHERS EN BÉTON CONCORDIA LTÉE 1221-9325	1971 11 25	1983 04 12	
LES PRODUCTIONS FRANÇOIS BERNARD INC. 1332-5915	1972 09 26	1983 04 05	
PROVISIONS B. PLANTE INC. 1204-7973	1970 11 06	1983 04 05	
R.F. CREAM INC. 1155-2858	1912 03 27	1983 04 06	
RESTAURANT ST-GERMAIN INC. 1158-7029	1962 05 01	1983 04 05	
SUPPORT DE SYSTÈMES D'INFORMATIQUE G.L.P. LTÉE 1367-8602	1974 04 19	1983 04 05	
RUSSELL TAYLOR & FILS INC. 1350-2901	1973 11 20	1983 04 14	
TRADELCO INC. 1160-0129	1961 05 25	1983 04 12	
VALDOR SPORTSWEAR CO. LTD. 1284-9774	1972 03 08	1983 04 12	VALDOR VÊTEMENTS DE SPORTS LTÉE VALDOR SPORTSWEAR CO. LTD.

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis de délivrance d'un certificat de modification publié à la page 2028 de l'édition numéro 18 du 7 mai 1983. Les noms des compagnies ci-après mentionnés auraient dû se lire sous la description suivante:

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
1645-3441 QUÉBEC INC. 1645-3441	1980 06 13	1983 04 06	De la dénomination sociale: LES IMMEUBLES DUVERLON INC.
1851-9363 QUÉBEC INC. 1851-9363	1981 11 02	1983 04 08	1) De la dénomination sociale: ENTRETIEN PROMONET INC.; 2) du capital-actions; 3) des dispositions.
1853-6748 QUÉBEC INC. 1853-6748	1981 12 30	1983 04 05	De la dénomination sociale: C.M.B. QUÉBEC INC.
1857-4426 QUÉBEC INC. 1857-4426	1982 04 27	1983 04 12	Du capital-actions
1861-0816 QUÉBEC INC. 1861-0816	1982 09 07	1983 04 05	Du district: Beauharnois
1863-9328 QUÉBEC INC. 1863-9328	1982 12 06	1983 04 08	1) De la dénomination sociale: GUNITE DE QUÉBEC (1983) INC.; 2) du capital-actions.
1864-8030 QUÉBEC INC. 1864-8030	1982 12 20	1983 04 05	De la dénomination sociale: M. LACHANCE ASSURANCE INC.
1864-8345 QUÉBEC INC. 1864-8345	1982 12 21	1983 04 11	1) De la dénomination sociale: GESTION GELI LTÉE; 2) du capital-actions.
2149-8100 QUÉBEC INC. 2149-8100	1982 12 30	1983 04 12	1) De la dénomination sociale: LEFEBVRE & ASSOCIÉS (1983) INC.; 2) du district: Montréal; 3) du capital-actions.
2152-0408 QUÉBEC INC. 2152-0408	1983 02 25	1983 04 06	De la dénomination sociale RESTAURANT BRYANT INC.
2152-7106 QUÉBEC INC. 2152-7106	1983 03 22	1983 04 08	De la dénomination sociale: CUISINES JU-MAU INC.
2152-7130 QUÉBEC INC. 2152-7130	1983 03 22	1983 04 14	De la dénomination sociale: GAMBLEX INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
2153-6248 QUÉBEC INC. 2153-6248	1983 03 31	1983 04 11	De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS SYLCHRI LTÉE
2153-6289 QUÉBEC INC. 2153-6289	1983 03 31	1983 04 13	De la dénomination sociale: ÉCOLE DE CONDUITE JEAN-PIERRE (1983) LTÉE
ATELIER DE DÉCORATION D.C. INC. .. 1367-1870	1974 01 31	1983 04 05	Du district: Montréal
LES ATELIERS DE PRÉCISION DE LA RIVE SUD LTÉE 1365-9933	1975 06 27	1983 04 05	1) Du capital-actions; 2) des dispositions
BASVALLÉE INC. 1854-8602	1982 02 11	1983 04 06	Du capital-actions
CENTRE DE RECYCLAGE DE PIÈCES D'AUTO EUROPÉENNE LTÉE 1258-0650	1965 11 12	1983 04 05	Du capital-actions
CENTRE DE RECYCLAGE DE PIÈCES D'AUTO STE-MONIQUE INC. 1221-8699	1971 11 30	1983 04 05	Du capital-actions
LA CORDÉE PLEIN AIR INC. 2149-5825	1982 12 29	1983 04 08	Du capital-actions
DÉPANNAGE SATELLITE INC. 1475-5011	1977 03 22	1983 04 07	Du capital-actions
DESRIault INC. 1282-6392	1955 12 27	1983 04 13	Du capital-actions
LES DISTRIBUTEURS DE TAPIS CENTURY INC. 1109-6591	1960 08 29	1983 04 05	Du capital-actions
LES ENTREPRISES CHAMP D'EAU INC. 1858-8889	1982 06 17	1983 04 14	Du capital-actions
LES ENTREPRISES CLÉMENT ROUTHIER INC. 2149-8290	1982 12 30	1983 04 13	1) Du capital-actions; 2) des dispositions; 3) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 5.
FABRIQUE DE CRÈME GLACÉE PINOCCHIO INC. 1844-5734	1981 03 24	1983 04 05	De la dénomination sociale: SALLE DE DANSE FRITZ BAR INC.
GESTION B.L.R.V. INC. 1637-2203	1979 06 22	1983 04 13	Du capital-actions
GESTION GOINEAU INC. 1504-2815	1976 07 15	1983 04 05	Du nombre des administrateurs: 3

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
GESTION J.C.M. INC. 1863-5078	1982 11 26	1983 04 08	Du capital-actions; 2) des dispositions.
GESTION OCTOSIL INC. 1465-1749	1976 03 01	1983 04 08	De la dénomination sociale: SILENCIEUX C. CÔTÉ INC.
GESTION ROLAND CANTIN INC. 1625-6000	1978-04-20	1983 04 05	De la dénomination sociale: G. GAGNÉ TRANSPORT INC.
LES HABITATIONS DOMAINE DE L'ÉTANG LTÉE 1862-8933	1982 11 04	1983 04 05	Du district: Terrebonne
LES HABITATIONS DOMAINE DE L'ÉTANG LTÉE 1862-8933	1982 11 04	1983 04 05	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES LAVOIE & ROY INC.
INSTITUT DE FORMATION POSITIVE NATIONAL INC. 1627-6370	1978 06 21	1983 04 08	Du capital-actions
LES INVESTISSEMENTS A.P.B. LTÉE ... 1468-2843	1976 07 06	1983 04 14	Du capital-actions
LAVAGE D'AUTOS M.C.N. INC. 1861-6268	1982 09 22	1983 04 06	De la dénomination sociale: ATELIER DE DÉBOSELAGE ET LAVAGE D'AUTOS M.C.N. INC.
LES PLACEMENTS RO-JEAN-PIER INC. 2149-5890	1982 12 29	1983 04 06	De la dénomination sociale: LES SERVICES ADMINISTRATIFS RO-JEAN-PIER INC.
RESTAURANT MON COPAIN INC. 1855-4246	1982 03 01	1983 04 11	Du capital-actions
SALON DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS DE MONTRÉAL INC. 1334-7752	1973 05 31	1983 04 07	De la dénomination sociale: LES PROMOTIONS PIERRE MESSIER INC.
SOCIÉTÉ DE GESTION LA-GAR INC. ... 2151-8030	1983 02 22	1983 04 05	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
WELCO CONSTRUCTION INC. 1131-3764	1960 12 16	1983 04 12	Du capital-actions

28755-o

*L'inspecteurs général
des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos RCM 720-82-006
415-18-000012-833 Shérif Arth.

LA VILLE DE PLESSISVILLE contre **RICHARD DROUIN**, faisant affaires sous la raison sociale de **HÔTEL DES BOIS FRANCS ENR.**

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié dans l'édition no 18 du 7 mai 1983. À l'avant dernier paragraphe nous aurions dû lire: « La mise à prix est fixée à 19 462,50 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication » au lieu de: « La mise à prix est fixée à 24 003,74 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication. »

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, avocat.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 9 mai 1983.

28871-o

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 1936 de l'édition numéro 17 du 30 avril 1983. Au dossier 094473, deuxième paragraphe, nous aurions dû lire: « **Ajouter: les lots 130-119, 132-223 à 132-232** » au lieu de: « **Ajouter: les lots 130-119 et 132-232** ».

28755-o

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

— LOI SUR L'

BLAINVILLE, BOISBRIAND, BOIS-DES-FILION,
LORRAINE, ROSEMÈRE, SAINTE-THERÈSE ET
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, MUNICIPALITÉS
(Approbations non nécessaires)

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES

— LOI SUR LES

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE
FAMILIALE DU NORD DE MONTRÉAL (Formation) 2262
CO-OP SERVICES-TRAVAIL DE LA RIVE-SUD
(Formation) 2262
COMPTOIR COOPÉRATIF DE PRODUITS NATURELS
AU BRIN D'AMOUR DE MATANE (Formation) 2262
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE MAIZERETS
(QUÉBEC) (Formation) 2262
COOPÉRATIVE D'HABITATION D'ARTAGNAN
« MONTRÉAL » (Formation) 2262
COOPÉRATIVE D'HABITATION FRATERNITÉ
(MONTRÉAL) (LA) (Formation) 2263
COOPÉRATIVE D'HABITATION LE GÎTE DE
BEAUPORT (Formation) 2263
COOPÉRATIVE D'HABITATION LES GENS HEUREUX
DE VILLE-VALENTIN (Formation) 2263
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA CHAUDIÈRE »
DE SAINT-GEORGES (Formation) 2263
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA TOURMALINE »
DE LONGUEUIL (LA) (Formation) 2263
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LE MEUNIER
NOIR » DE JONQUIÈRE (Formation) 2263
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE ALGONQUIN
D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (Formation) 2263
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE PORTNEUF
(Formation) 2264
COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION DE
PRÉSENTOIRS ET D'ÉCRINS À BIJOUX DE
DUHAMEL (Formation) 2264

AVIS DIVERS

BISHOP OF THE MARONITE ROMAN CATHOLICS IN
CANADA (THE) (L.P.) 2264
CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSEMBLÉE
RÉVÉREND LUC SIROIS, NUMÉRO 1846 2264
COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU
QUÉBEC (Délégation de pouvoirs) 2264
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE MEILLEUR
(Rachat d'obligations) 2269
ÉGLISE MISSIONNAIRE BAPTISTE LANDMARK DE
LA PAIX (L.P.) 2270
ÉVÊQUE DES MARONITES CATHOLIQUES ROMAINS
AU CANADA (L') (L.P.) 2264
SAINT-RÉDEMPTEUR, VILLE (Rues et ruelles) 2270
SUCCESSION DONALD WILLIAM McCUNN (Bénéfice
d'inventaire) 2271
SUCCESSION LUCETTE DESROCHERS (Bénéfice
d'inventaire) 2271
SUCCESSION MICHEL PROULX (Bénéfice d'inventaire) 2271
SUCCESSION ROSARIO MAHEUX (Bénéfice
d'inventaire) 2271

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL

— LOI SUR LE

ACCORDÉS

2262 BERGERON, MARIE JOSÉE THÉRÈSE 2272
CAYER, MARIE CÉCILE NICOLE 2272
CAYER, MARIE GEMMA DIANE 2272
CHADIRDJIAN, HAGOP JACKY 2272
CÔTÉ, MARIE FRANCINE JOHANNE 2272
DHEER, SUBHASH CHANDER 2272
DI MAIO, GIUSEPPE 2272
GIRARDIN, MARIE MARCELLE LOUISE 2272
GRÉGOIRE, MARIE ANNE RENELDE PIERRETTE 2272
JARAN, VIRGINIE VIANEYTE LYDIA 2273
LAFAILLE, JOSEPH HUBERT JEAN-GUY 2273
LAFORGE, JOSEPH RAYMOND SIMON 2273
LAZERMAN, ANGELA ANNA RACHEL 2273
LAZERMAN, TINA IDA 2273
LESSARD, MARIE THÉRÈSE MANON 2273
MARTEL, MARIE JEANNINE RITA 2273
MARTIN, MARIO DANIEL 2273
POIRIER, MARY JOANE ROXANNE 2274
RANDEZ, MARIE PAULE NATHALIE 2274
SCHMIDT, JOHN NICOLAS 2274
SIMARD, JOSEPH JEAN-BAPTISTE RICHARD 2274
ST-PIERRE, MARIE JOHAN LYNE JACINTHE 2274
TAHILL, PAUL 2274
TURCOTTE, JOSEPH OSWALD JEAN-LOUIS 2274
WONG, CHEUNG GEOFFREY PING 2274

DEMANDES

2263 AUBRY, MARIE JEANNE ROLLANDE 2275
BESSETTE, SYLVIE 2275
BOIS, LYNE 2275
BOIS, SYLVIE 2275
BONARIEN, LOUIS 2275
BOUCHARD, ALIDA 2275
CASTILLOUX, MARIE CLAIRE FRANCINE 2275
CHÉNARD, JOSEPH MAURICE GUILDON dit GUY
CHÉNARD 2275
DESROCHERS, MARIE BLANCHE ÉVA 2276
DESROCHES, MARC-ANDRÉ 2276
DONALDSON, MICHEL alias TAILLON 2276
DROUIN, MARIE JEANNETTE RACHEL 2276
DURAND, MARIE GUYLAINE CLAUDINE 2276
FERLAND, ARTHUR 2276
FOURNIER, MARIE RAYMONDE 2276
GERVAIS, CÉLINE 2277
GERVAIS, RONEY 2277
GOLDBERG, GREGORY JAY 2277
GUÉRETTE, SONYA 2277
LACHANCE, DANIEL 2277
LEMIRE, MARIE LINDA JEANNE 2277
LIZOTTE, ARMAND LÉO 2277
MEKU, AVDYL 2278
RASSAM, BOUTROS 2278
RIOPEL, JOSEPH MICHEL 2278
RODRIGUE, JOSETTE 2278
ROSEBERRY, NANCY 2278
SIMARD, MARC 2278
SIMARD, RAYMOND 2278
VERHEUGHE, NICOLE 2278

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC (LE) c. JAMES DUNPHY (*Assignment*) 2279

COMPAGNIES — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) 2219

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS
(Article 87) 2220

CORRECTION DES LETTRES PATENTES (Article 12) 2221

DEMANDES DE DISSOLUTION

1849-4773 QUÉ. INC. 2279

480 DUVERNAY CORPORATION LTD. 2279

A.M.P. HOLDINGS INC. 2280

AIRMEDIA INC. 2279

ALANDA INC. 2279

AMBULANCE ST-CHARLES INC. 2279

ARTHUR DISTRIBUTORS LTD 2279

ASSOCIATION DES FINISSANTS DE LA FACULTÉ

D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE

SHERBROOKE LTÉE 2280

CENTRE COMMERCIAL BEACONSFIELD INC. 2280

CENTRE COMMERCIAL LES JARDINS DORVAL INC. 2280

CENTRE D'ACHAT FOREST LIMITÉE 2280

CLUB SPORTIF ARANÇOIS INC. (LE) 2280

COMPAGNIE D'AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN

LIMITÉE (LA) 2280

DANDORE INC. 2281

DÉCORATION RÉAL ROY INC. 2281

DESIGN AWARD CHAIRS & FURNITURE MFG. CO.

LTD. 2281

DÉVELOPPEMENTS ROSS INC. (LES) 2281

DEVEX INC. 2281

DISTRIBUTEUR ARTHUR LTÉE 2279

ENTREPRISES FERLER INC. (LES) 2281

FECTEAU & FILS LTÉE 2281

GROUPE D'ÂGE D'OR JOIE DE VIVRE

SUD-OUEST-CENTRE DE SHERBROOKE 2281

IMMEUBLES DESALABERRY LTÉE (LES) 2282

INDUSTRIES KINGSTON LIMITÉE (LES) 2282

INVESTISSEMENTS JOMOR INC. (LES) 2282

INVESTISSEMENTS SANROSA LTÉE (LES) 2282

KINGSTON INDUSTRIES LIMITED 2282

LA VIOLETTE DEVELOPMENT INC. 2282

MAISONNÉE LAVAL INC. (LA) 2282

McMAHON (MAURICE) HOLDINGS LTD 2282

MENUISERIE DE L'OUTAOUAIS LTÉE (LA) 2283

NADEAU (ADELARD H.) LTÉE 2283

PLACEMENTS FINANCIERS JP LTÉE (LES) 2283

PLOMBERIE RODRO INC. 2283

PRODUITS ALIMENTAIRES SUPEREME LIMITÉE 2283

RHINE INVESTMENTS LIMITED 2283

RICHELIEU AUTO SPRING INC. 2283

SERVICE DE PHOTO IDÉAL LTÉE 2283

SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE DIXVILLE

LTÉE (LA) 2284

SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE

LONGUE-POINTE LTÉE (LA) 2284

SUPEREME FOOD PRODUCTS LIMITED 2283

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE
LÉGAL (Article 32) 2221

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 2222

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE
CONSTITUTION 2223

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION
(*Erratum*) 2354

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE
CONTINUATION 2238

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION
(*Erratum*) 2362

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 2244

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE
MODIFICATION 2244

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION
(*Erratum*) 2365

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT
RECTIFIÉ/COMPLÈTE 2250

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 2251

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 2259

LETTRES PATENTES DE FUSION (Articles 18 et 224) 2259

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 2260

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES**AVIS DIVERS**

COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER (LA)
(L.P.S.) 2284

MINES DUMAGAMI LIMITÉE (LES) (L.R.P.) (L.P.S.) 2284

MORGAN HYDROCARBURES INC. (L.R.P.) (L.P.S.) 2284

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA**AVIS DE QUALITÉ**

HOULE, ÉDOUARD 2284

LIVRNOIS, MONIQUE 2284

MASTINE, ROLAND 2285

**DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET
SOCIÉTÉS — LOI SUR LES****FORMATION**

FERME DES SOURCES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2261

**INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS
FINANCIÈRES****ASSURANCES — LOI SUR LES**

COLONIA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE (*Demande
de modification de permis*) 2285

COMPAGNIE D'ASSURANCES MIDLAND (*Modification
de permis*) 2285

MIDLAND INSURANCE COMPANY (Modification de permis) 2285

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE STE-ANNE DES MONTS 2285

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

BASSIN-DE-CHAMBLY, VILLAGE 2286
 BEAUHARNOIS, VILLE 2286
 CANTON-DE-CHAMBLY, VILLAGE 2286
 CHARLESBOURG, PAROISSE 2286
 CHARLESBOURG, PAROISSE 2287
 CHARLESBOURG, PAROISSE 2287
 CHARLESBOURG, PAROISSE 2287
 CHARLESBOURG, PAROISSE 2287
 COTEAU-LANDING, VILLAGE 2287
 COTEAU-LANDING, VILLAGE 2287
 DASSERAT, CANTON 2288
 DEMEULLES, CANTON 2288
 DEMEULLES, CANTON 2288
 HULL, CANTON 2288
 KÉNOGAMI, CANTON 2288
 LACHENAIE, PAROISSE 2289
 LACHENAIE, PAROISSE 2289
 LACHENAIE, PAROISSE 2289
 LACHENAIE, PAROISSE 2289
 LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 2289
 LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 2289
 LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 2290
 LAUZON, VILLAGE 2290
 LONGUE-POINTE, PAROISSE 2290
 LONGUE-POINTE, PAROISSE 2290
 LUSSIER, CANTON 2291
 L'ASSOMPTION, PAROISSE 2291
 MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) 2291
 MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-JACQUES) 2291
 MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-JACQUES) 2292
 MONTRÉAL, PAROISSE 2292
 MONTRÉAL, PAROISSE 2292
 MUSQUARO, CANTON 2292
 NAPIERVILLE, VILLAGE 2292
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2293
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2293
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2293
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2293
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2293
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2294
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2294
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2294
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2295
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2295
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2295
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2295
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2295
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2295
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2296
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2296
 NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2296

POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 2296
 POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 2296
 POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 2297
 POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 2297
 POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 2297
 POINTE-CLAIRE, PAROISSE 2297
 QUÉBEC, CITÉ (QUARTIER MONTCALM) 2298
 QUÉBEC, CITÉ (QUARTIER SAINT-LOUIS) 2298
 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 2298
 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 2298
 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE (Erratum) 2368
 SAINT-ALPHONSE, PAROISSE 2301
 SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 2301
 SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 2301
 SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 2302
 SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 2302
 SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 2302
 SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 2302
 SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 2302
 SAINT-BRUNO, PAROISSE 2303
 SAINT-COLOMB-DE-SILLERY, PAROISSE 2303
 SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 2303
 SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE 2303
 SAINT-HUBERT, PAROISSE 2303
 SAINT-JEAN, PAROISSE 2304
 SAINT-JEAN, PAROISSE 2304
 SAINT-JEAN, PAROISSE 2304
 SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME, PAROISSE 2304
 SAINT-JÉRÔME, PAROISSE 2305
 SAINT-JOACHIM-DE-CHÂTEAUGUAY, PAROISSE 2305
 SAINT-JOSEPH-DE-CHAMBLY, PAROISSE 2305
 SAINT-LAURENT, PAROISSE 2305
 SAINT-LUC, PAROISSE 2305
 SAINT-ROCH-NORD, PAROISSE 2306
 SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 2306
 SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 2306
 SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE 2298
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE 2299
 SAINTE-CÉCILE-DU-BIC, PAROISSE 2299
 SAINTE-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE, PAROISSE 2299
 SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE 2299
 SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN, PAROISSE 2299
 SAINTE-JULIE, PAROISSE 2300
 SAINTE-JULIE, PAROISSE 2300
 SAINTE-MARIE, PAROISSE 2300
 SAINTE-PHILOMÈNE, PAROISSE 2300
 SAINTE-ROSE, PAROISSE 2301
 SAINTE-ROSE, PAROISSE 2301
 SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 2306
 SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER SUD) 2306
 THETFORD, CANTON 2307
 WICKHAM, CANTON 2307

MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES — LOI SUR LA

SOCIÉTÉ DES PARCS D'ENGRAISSEMENT DU QUÉBEC (Accréditation) 2307

PROCLAMATION(S)

Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11) Application au cadastre d'une partie du *Port-Daniel*, district électoral de Bonaventure 2307

**PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS
CONCERNANT LES**

GRUPE MINIER SULLIVAN LTÉE	2308
LA BAIE, VILLE	2308
MINES EAST SULLIVAN LIMITÉE (L.R.P.)	2308
SAINT-LAURENT, VILLE	2309

**RENSEIGNEMENTS SUR LES
COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES**

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	2261
-------------------------------	------

**SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES
SOCIAUX — LOI SUR LES**

CENTRE D'ACCUEIL CAPROL-RAYON DE SOLEIL (L.P.)	2309
CENTRE HOSPITALIER ROBERT GIFFARD (L.P.S.)	2309

SOUSSIONS — DEMANDES DE

CANDIAC, VILLE	2309
CHARNY, VILLE	2310
CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DU SAGUENAY	2311
HULL, VILLE	2311
ISLE-VERTE, VILLAGE	2312
LEBEL-SUR-QUÉVILLON, VILLE	2313
NORMANDIN, VILLE	2314
SAINT-ÉTIENNE, MUNICIPALITÉ	2314

VENTE(S) PAR SHÉRIF**ABITIBI**

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VAL-D'OR c. LES PLACEMENTS DULANG INC. ET AL.	2315
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (LA) c. DESGAGNÉS ET AL.	2316
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (LA) c. VEILLEUX	2316

ARTHABASKA

PLESSISVILLE, VILLE c. DROUIN (<i>Erratum</i>)	2368
--	------

BEAUCE

CAISSE POPULAIRE DE STE-MARIE DE BEAUCE c. RHÉAUME ET AL.	2317
--	------

BEAUHARNOIS

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. DE L'ÉTOILE ET AL.	2317
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ERICKSON	2318
CAISSE POPULAIRE DE ST-ESPRIT (LA) c. SÉGUIN	2319
CAISSE POPULAIRE POINTE-DES-CASCADES (LA) c. BOUCHER	2319
DUROCHER c. KERSH	2320
SERVICES FINANCIERS AVCO CANADA LIMITÉE c. CABRAL	2320
SUSS ET AL. c. CHÂTEAU CONSTRUCTION INC.	2321

BEDFORD

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-PAUL-D'ABBOTSFORD (LA) c. TURCOTTE ès qualités aux faillites de YVON PERREAULT ET AL.	2322
---	------

DÉSAUTELS ET AL. c. DUFOUR	2323
ENTREPRISES INDUSTRIELLES WESTBURNE LTÉE (LES) c. LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ H.Y.M. INC. ET AL.	2323
TERRA JET INC. c. BEAUREGARD	2324

BONAVENTURE

CAISSE POPULAIRE DE ST-CHARLES DE CAPLAN c. POIRIER ET AL.	2325
---	------

CHICOUTIMI

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. CENTRE DE VÉGÉTATION JONQUIÈRE INC.	2325
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DÉBOSSÉLAGE STEPHANE LTÉE ET AL.	2326

DRUMMOND

G.U.S. CANADA INC./DIVISION WOODHOUSE c. DAGENAIS ET AL.	2327
---	------

HULL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CRITES	2327
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. WHELAN ET AL.	2328
BENEFICIAL FINANCE COMPANY OF CANADA c. MORIN	2328
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. LAMOTHE ET AL.	2329

IBERVILLE

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. DAIGNEAULT ET AL.	2329
---	------

JOLIETTE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BERNÈCHE ET AL.	2330
BEAUSOLEIL c. GRAVEL	2331
CAISSE POPULAIRE DE TERREBONNE (LA) c. LES AMEUBLEMENTS J.G. PAIEMENT INC. ET AL.	2331
COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST (MONTRÉAL TRUST COMPANY) c. ABATTOIR MIRABEL (CANADA) LTÉE	2332

MINGAN

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SEPT-ÎLES c. LONGUEPÉE ET AL.	2333
---	------

MONTMAGNY

CAISSE POPULAIRE DE HONFLEUR (LA) c. LESSARD	2334
---	------

MONTRÉAL

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. FINNERTY	2334
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. LÉGARE ET AL.	2335
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GALIEN ET AL.	2335
CAISSE POPULAIRE DES HAUTS-BOIS c. LES ENTREPRISES R.A.M.T. INC. ET AL.	2335
CAISSE POPULAIRE ST-RÉMI DE MONTRÉAL-NORD c. PELLETIER	2336
COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST (LA) c. LA SUCCESION DE DAME JOYCE HUTCHINGS	2337

CRÉDIT TRANS-CANADA LIMITÉE c. ROBERT SHARMAN INVESTMENT CORP. c. PYRAMID CONSTRUCTION CORPORATION P.C.C. LTD. <i>ET AL.</i>	2338
	2338

QUÉBEC

VAL-BÉLAIR, VILLE c. MONT CHA DOY INC.	2339
--	------

RIMOUSKI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. HÔTEL CENTRAL DE CAUSAPSCAL INC. <i>ET AL.</i>	2346
CAISSE POPULAIRE DE MONT-JOLI c. BOLDUC	2347
MATÉRIAUX B.G.B. LTÉE c. BOUCHARD	2347

ROBERVAL

CAISSE D'ÉTABLISSEMENT SAGUENAY LAC ST-JEAN (LA) c. LE MANOIR DU ROCHER LTÉE <i>ET AL.</i>	2348
--	------

SAINT-FRANÇOIS

COMPAGNIE DE FINANCE HOUSEHOLD DU CANADA (LA) c. BERGERON <i>ET AL.</i>	2349
---	------

SAINT-HYACINTHE

BANQUE DE MONTRÉAL (LA) c. LES ENTREPRISES MARCIAN INC. <i>ET AL.</i>	2350
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. HÉBERT	2350
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SAINT-HYACINTHE (LA) c. BOUCHARD	2351

TROIS-RIVIÈRES

CAISSE POPULAIRE DE TROIS-RIVIÈRES c. PROVENCHER <i>ET AL.</i>	2353
CAISSE POPULAIRE STE-MADELEINE c. AMÉNAGEMENT FAVEREL INC. <i>ET AL.</i>	2353

VENTE(S) POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

ALMA, VILLE	2354
-------------	------

